



SAGE de la vallée de la Bresle

Tendances et scénarios : scénarios
alternatifs (ou variantes)


SAFEGE
Ingénieurs Conseils

TABLE DES MATIÈRES

1 Préambule.....	12
1.1 Contexte.....	12
1.2 Objectif de la démarche et méthodologie mise en œuvre.....	12
1.2.1 Objectif de la phase « variantes »	12
1.2.2 Méthodologie mise en œuvre.....	13
1.3 Guide de lecture.....	14
2 Scénarios alternatifs envisageables par enjeu du SAGE.....	18
2.1 Enjeu n°1 : Préserver et améliorer l'état qualitatif et quantitatif de la ressource en eau.....	18
2.1.1 Introduction de l'enjeu	18
2.1.2 Mesures envisageables classées par objectif.....	20
2.1.2.1 Objectif 1.1 - Améliorer la connaissance sur l'état qualitatif des masses d'eau	21
2.1.2.2 Objectif 1.2 - Connaître et diminuer les pressions d'origine agricole	23
2.1.2.3 Objectif 1.3 - Limiter le transfert de polluants et matière vers les masses d'eau ...	26
2.1.2.4 Objectif 1.4 - Connaître et diminuer les rejets issus des zones urbanisées	28
2.1.2.5 Objectif 1.5 - Connaître et diminuer les pressions issues des activités industrielles et artisanales.....	32
2.1.2.6 Objectif 1.6 - Améliorer la connaissance sur l'état et le fonctionnement quantitatif des masses d'eau	35
2.1.2.7 Objectif 1.7 - Améliorer la qualité de la masse d'eau côtière 	37
2.1.2.8 Objectif 1.8 - Réduire la pression quantitative sur la ressource.....	39
2.1.3 Premières idées de règles relatives à l'enjeu n°1 pouvant intégrer le Règlement du SAGE en fonction de la Stratégie qui sera choisie.....	41
2.1.4 Analyse des scénarios alternatifs	42
2.1.4.1 Analyse par typologie	44
2.1.4.2 Analyse sommaire des impacts environnementaux	45
2.1.4.3 Analyse financière	47
2.2 Enjeu n°2 : Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques.....	48
2.2.1 Introduction de l'enjeu	48
2.2.2 Actions et recommandations envisageables classées par objectif	49

2.2.2.1	Objectif 2.1 - Structurer la maîtrise d'ouvrage des milieux aquatiques sur le bassin versant.....	50
2.2.2.2	Objectif 2.2 - Améliorer la gestion des cours d'eau sur le bassin versant	51
2.2.2.3	Objectif 2.3 - Restaurer les continuités écologiques transversales et longitudinales sur la Bresle et ses affluents.....	53
2.2.2.4	Objectif 2.4 - Connaître, préserver et reconquérir les zones humides	56
2.2.2.5	Objectif 2.5 - Développer les initiatives trames vertes et bleues	59
2.2.3	Premières idées de règles relatives à l'enjeu n°2 pouvant intégrer le Règlement du SAGE en fonction de la Stratégie qui sera choisie	60
2.2.4	Analyse des scénarios alternatifs	61
2.2.4.1	Analyse par typologie d'action	63
2.2.4.2	Analyse sommaire des impacts environnementaux	64
2.2.4.3	Analyse financière	66
2.3	Enjeu n°3 : Maîtriser le ruissellement et améliorer la prévention et la gestion des inondations	67
2.3.1	Introduction de l'enjeu	67
2.3.2	Mesures envisageables classées par objectif.....	68
2.3.2.1	Objectif 3.1 - Connaître le risque érosion et le risque d'inondation par ruissellement	69
2.3.2.2	Objectif 3.2 - Lutter contre les phénomènes d'érosion des sols et de ruissellement.....	70
2.3.2.3	Objectif 3.3 - Limiter les apports par ruissellement issu des zones urbanisées.....	72
2.3.2.4	Objectif 3.4 - Connaître le risque inondation par débordement.....	74
2.3.2.5	Objectif 3.5 - Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens.....	75
2.3.2.6	Objectif 3.6 - Développer la culture du risque inondation	77
2.3.3	Premières idées de règles relatives à l'enjeu n°3 pouvant intégrer le Règlement du SAGE en fonction de la Stratégie qui sera choisie	78
2.3.4	Analyse des scénarios alternatifs	79
2.3.4.1	Analyse par typologie	80
2.3.4.2	Analyse sommaire des impacts environnementaux	81
2.3.4.3	Analyse financière	82
2.4	Enjeu n°4 : Garantir la distribution d'une eau de qualité potable.....	83
2.4.1	Introduction sur l'enjeu	83
2.4.2	Mesures envisageables classées par objectif.....	84
2.4.2.1	Objectif 4.1 - Optimisation de la gouvernance de l'eau.....	85
2.4.2.2	Objectif 4.2 - Protéger les captages du bassin des pollutions diffuses ponctuelles et accidentelles.....	86
2.4.2.3	Objectif 4.3 - Sécuriser l'alimentation en eau potable.....	88
2.4.3	Premières idées de règles relatives à l'enjeu n°4 pouvant intégrer le Règlement du SAGE en fonction de la Stratégie qui sera choisie	89

2.4.4	Analyse des scénarios alternatifs	89
2.4.4.1	Analyse par typologie d'action	90
2.4.4.2	Analyse sommaire des impacts environnementaux	91
2.4.4.3	Analyse financière	92
2.5	Leviers indispensables à l'atteinte des enjeux	93
2.5.1	Levier n°1 : développer la gouvernance, le portage partagé des projets du SAGE	93
2.5.2	Levier n°2 : améliorer et capitaliser la connaissance sur l'état des masses d'eau et des pressions.....	94
2.5.3	Levier n°3 : informer, sensibiliser et former aux enjeux de l'eau.....	94
2.6	Synthèse et conclusions	95
2.6.1	Nombre de dispositions et typologies d'actions par scénario	96

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AAC	Aire d'alimentation de captage
AAPPMA	Association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques
AC	Assainissement Collectif
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
ADES	Accès aux données des eaux souterraines
AEAP / AESN	Agence de l'eau Artois Picardie / Agence de l'eau Seine-Normandie
AF(I)R	Association foncière (intercommunale) de remembrement
ANC	Assainissement non collectif
AREAS	Association régionale pour l'étude et l'amélioration des sols
ARS	Agence régionale de santé (ex-DDASS)
ASA	Association syndicale autorisée
BAC	Bassin d'alimentation de captage
Banque HYDRO	Base de données sur l'hydrométrie et l'hydrologie
BASIAS	Base de données sur les anciens sites industriels et activités de service
BASOL	Base de données sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
BSS	Banque du sous-sol
BV	Bassin versant
CACG	Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne
CC	Carte communale
ComCom	Communauté de communes
CCI	Chambre de commerce et de l'industrie
CCTP	Cahier des Clauses Techniques et Particulières
CETMEF	Centre d'études techniques maritimes et fluviales
CGCT	Code général des collectivités territoriales
CIPAN	Culture intermédiaire piège à nitrates
CLE	Commission locale de l'eau
CMA	Chambre de métiers et de l'artisanat
CNRM	Centre national de recherches météorologiques
COFIL	Comité de Pilotage
CORPEN	Comité d'orientation pour des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement
CR/DT	Comité régional/départemental du tourisme
CREN	Conservatoire régional d'espaces naturels
DCE	Directive cadre sur l'eau

DDT /	Direction départementale des territoires/
DDTM	Direction départementale des territoires et de la mer
DERU	Directive européenne sur l'assainissement des eaux résiduaires urbaines
DIREN	Direction régionale de l'environnement (devenue DREAL)
DISE /	Délégation interservices de l'eau /
DISEMA	Délégation interservices de l'eau et des milieux aquatiques
DOCOB	Document d'Objectifs
DPF	Domaine public fluvial
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DR/DASS	Direction régionale/départementale des affaires sanitaires et sociales (devenue ARS)
DR/DAF	Direction régionale/départementale de l'agriculture et de la forêt
DUP	Déclaration d'utilité publique
ECM / ECP	Eau claire météoritique / eau claire parasite
Eh	Équivalent-habitant
ENS (masculin)	Espace naturel sensible
EPF	Établissement Public Foncier
EPTB	Établissement public territorial de bassin
FDPPMA	Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques
GIP	Groupeement d'intérêt piscicole
GRAB HN	Groupeement Régional d'Agriculture Biologique (Haute-Normandie)
ICPE	Installation classée au titre de la protection de l'environnement
IFREMER	Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer
IFT	Indice de Fréquence de Traitement
IOTA	Installation, ouvrage, travaux ou activité
LEMA	Loi sur l'eau et les milieux aquatiques
MAE	Mesures agri-environnementales
MIRSPAA	Mission interdépartementale pour le recyclage des sous-produits de l'assainissement en agriculture
ONEMA	Office national pour l'eau et les milieux aquatiques
ONERC	Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique
OTSI	Office de tourisme - syndicat d'initiative
PAPI	Programme d'Action de Prévention des Inondations
PAOT	Programme d'actions opérationnel territorialisé
PAP	Passe à poisson
PDPG	Plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles
PLU	Plan local d'urbanisme
PLUi	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PMPOA	Plan de maîtrise des pollutions d'origine agricole
PNR	Parc naturel régional
POS	Plan d'occupation des sols

PPR / PPRI	Plan de prévention des risques / Plan de prévention du risque « inondation »
PPRE	Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien
PTAP	Plan territorial d'actions prioritaires
SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SATEGE	Service d'assistance technique à la gestion des épandages
SATESE	Service d'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration
SGEP	Schéma de gestion des eaux pluviales
SIAEP(A)	Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (et d'assainissement)
SIAHBVV	Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du bassin versant de la Vimeuse
SIARL	Syndicat intercommunal pour l'aménagement de la rivière du Liger
SMERABL	Syndicat mixte d'études et de réalisation de l'assainissement Bresle littoral
SPANC	Service public d'assainissement non collectif
STEP	Station d'épuration
ZEC	Zone d'expansion de crue
ZHIEP	Zone Humide d'Intérêt Environnemental Particulier
ZSGE	Zone Humide Stratégique pour la Gestion de l'Eau

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 :	Processus de construction des variantes	14
Figure 2 :	Analyse par typologie d’actions – Enjeu 1	44
Figure 3 :	Analyse par typologie d’actions – Enjeu 2	63
Figure 4 :	Analyse par typologie d’actions – Enjeu 3	80
Figure 5 :	Analyse par typologie d’actions – Enjeu 4	90
Figure 6 :	Schéma d’interaction entre enjeux	95
Figure 7 :	Nombres d’actions proposées par enjeu	96

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	Analyse sommaire des impacts environnementaux – Enjeu 1	45
Tableau 2 :	Analyse financière des scénarios – Enjeu 1	47
Tableau 3 :	Analyse sommaire des impacts environnementaux – Enjeu 2	64
Tableau 4 :	Analyse financière des scénarios – Enjeu 2	66
Tableau 5 :	Analyse sommaire des impacts environnementaux – Enjeu 3	81
Tableau 6 :	Analyse financière des scénarios – Enjeu 4	82
Tableau 7 :	Analyse sommaire des impacts environnementaux – Enjeu 4	91
Tableau 8 :	Analyse financière des scénarios – Enjeu 4	92
Tableau 9 :	Évaluation des coûts totaux sur 10 ans par scénario	97
Tableau 10 :	Coûts des scénarios par habitant et m ³ prélevé	97

1

Préambule

1.1 Contexte

Ce rapport présente les variantes, ou scénarios alternatifs, envisagées pour le territoire du SAGE de la vallée de la Bresle.

Il s'inscrit dans la troisième phase d'élaboration du SAGE après l'établissement :

- ✓ de l'état initial des milieux et des usages de l'eau, (adopté en séance plénière le 25 juin 2010),
- ✓ du diagnostic des milieux aquatiques, de l'eau et de ses usages (adopté en séance plénière le 9 avril 2013).

Il propose des scénarios alternatifs au scénario tendanciel, adopté en séance plénière le 9 avril 2013.

1.2 Objectif de la démarche et méthodologie mise en œuvre

1.2.1 Objectif de la phase « variantes »

Les problématiques suivantes ont été traitées lors des phases précédentes :

- ✓ **État initial** : quels sont les problèmes ?
- ✓ **Diagnostic** : quelles sont les causes ?
- ✓ **Scénario tendanciel** : comment la situation risque-t-elle d'évoluer sans SAGE ?

L'objectif de la phase variantes est de proposer des scénarios alternatifs en rupture avec le scénario tendanciel afin d'atteindre le bon état des masses d'eau. Ces scénarios sont des combinaisons d'actions à mettre en œuvre afin de garantir a minima l'atteinte du bon état des masses d'eau fixé par la DCE.

Trois types de scénarios alternatifs ou variantes sont proposés dans ce rapport, correspondant à une gradation dans l'effort et l'investissement consenti : on passe ainsi d'un scénario « socle »¹ à un scénario ambitieux.

Ces scénarios sont déclinés par objectif et se distinguent :

- ✓ par la **nature des actions** qui les composent (moyens d'atteindre un objectif donné) : une action peut ainsi figurer dans un scénario et pas dans un autre ;
- ✓ par le **niveau d'ambition des différentes actions qui les composent** : une action peut figurer dans plusieurs scénarios mais l'intensité de sa mise en œuvre y est différente.

Il appartiendra ensuite à la CLE de choisir sa stratégie, c'est-à-dire à la fois le niveau d'ambition du SAGE et le chemin pour atteindre le bon état.

Le scénario socle (scénario 1) et le scénario volontariste (scénario 3) donnent un bon intervalle de positionnement de la stratégie. Ils ont été bâtis dans ce sens : donner à la CLE un cadre dans lequel développer sa réflexion. **En effet**, de multiples scénarios sont envisageables par combinaisons des différentes mesures dans chacun des enjeux. La CLE n'a donc **aucunement obligation de choisir l'un ou l'autre de ces scénarios**, mais elle est au contraire invitée à **construire son propre scénario** à partir de cette base de travail.

1.2.2 Méthodologie mise en œuvre

Le rapport des variantes doit constituer une base pour le choix de la stratégie du SAGE (par la CLE). La stratégie du SAGE est l'expression du positionnement des membres de la CLE vis-à-vis des problématiques du bassin versant et des actions à mettre en œuvre.

Le présent rapport est donc le fruit d'un travail de concertation, d'analyse et de synthèse associant un très grand nombre d'acteurs locaux. Les étapes de travail ont été les suivantes :

- ✓ **Appel à idées en commissions thématiques les 15 et 25 mars 2013 : au regard des conclusions du diagnostic et du scénario tendanciel**, les acteurs du territoire ont pu proposer des pistes d'action dans le cadre des principales thématiques du territoire :
 - Fonctionnement, habitats et usages des milieux aquatiques ;
 - Ruissellement, érosion et inondation ;
 - Eaux souterraines ;
 - Eaux superficielles et littorales
- ✓ **Synthèse des propositions sous forme de tableau par SAFEGE permettant de :**
 - Faire ressortir les grands objectifs liés aux actions proposées ;

¹ Le scénario « socle » n'est pas un scénario minimaliste : il traduit l'intervention de base pour assurer le bon état des masses d'eau. C'est un scénario en dessous duquel il n'est pas possible de descendre si l'on veut respecter la finalité du SAGE.

- Reformuler et/ou préciser certaines actions ;
 - Préciser certains éléments : maîtrise d'ouvrage, secteur visé...
 - Intégrer des actions complémentaires formulées par les acteurs n'ayant pu être présents lors de ces commissions thématiques.
- ✓ **Passage en revue de l'ensemble des propositions et validation des actions à intégrer dans le rapport des variantes, au cours d'une réunion de travail des membres de la CLE, le 19 avril 2013.**
- ✓ **Constitution par SAFEGE de scénarios alternatifs à partir de l'ensemble de ces éléments.** Ces scénarios font l'objet de ce rapport et ont été débattus lors de la réunion de travail du 3 juin 2013.

La Figure 1 récapitule le processus suivi :

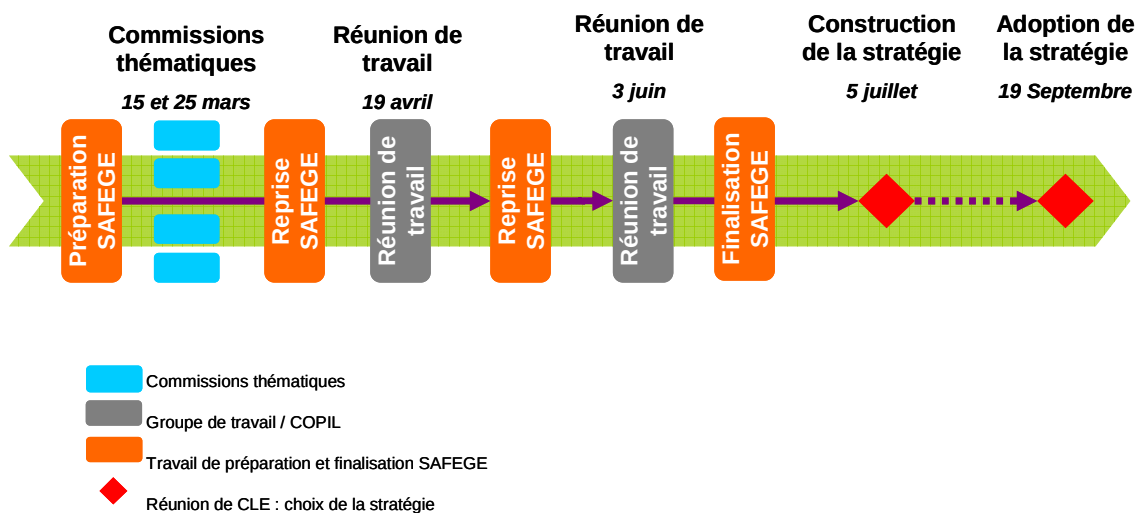


Figure 1 : Processus de construction des variantes

1.3 Guide de lecture

Ce rapport est structuré selon les quatre enjeux définis dans le diagnostic, à savoir :

- ✓ Préserver et améliorer l'état qualitatif et quantitatif de la ressource en eau,
- ✓ Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques,
- ✓ Maîtriser le ruissellement et améliorer la prévention et la gestion des inondations²,
- ✓ Garantir la distribution d'une eau de qualité potable.

² La formulation de cet enjeu a été légèrement modifiée au cours de la réunion du 19 avril pour une mise en cohérence avec les objectifs et les actions envisagées. Elle intègre la notion de prévention qui n'apparaissait pas auparavant.

Pour chacun de ces enjeux, la structure suivante a été adoptée pour présenter les scénarios alternatifs envisageables :

- ✓ **Introduction générale** de l'enjeu
- ✓ **Présentation de toutes les mesures envisageables et de leur répartition par scénario alternatif**, par objectif sous forme de tableau :

N°	Mesure	Secteur géographique ciblé	Maître d'ouvrage pressenti	Niveau d'ambition	Coût d'investissement (€ HT)	Coût d'exploitation (€ HT)	Financements possibles

Les champs correspondent aux éléments suivants :

Champs descriptifs de la mesure

- **N°** : il s'agit du numéro de la mesure. Ce champ a été ajouté pour faciliter les débats en CLE ;
- **Mesure** : intitulé de la mesure. Pour certaines actions, des précisions sont apportées en italique. Celles-ci sont données dans un but pédagogique et n'ont pas vocation à apparaître dans l'intitulé final de la mesure. Le symbole  accompagnant certaines mesures signifie que ces mesures vont bénéficier directement ou indirectement au littoral.
- **Secteur géographique ciblé** : il s'agit du secteur géographique ciblé par la mesure.
- **Maître d'ouvrage pressenti** : il s'agit de l'acteur compétent qui pourrait être porteur de l'action³. Si des partenaires techniques et de l'animation sont prévus, l'information est précisée.

³ Cette identification n'exclut pas, au cours de la mise en œuvre du SAGE, le portage de l'action par un autre Maître d'Ouvrage (qui se proposerait ou aurait acquis les compétences pour le faire).

Aspects techniques

- **Niveau d'ambition** : il s'agit de l'appartenance de la mesure à un des trois scénarios envisagés.

Signet	Signification
1	La solution proposée ne relève pas de contraintes fortes pour sa réalisation et pour les acteurs locaux et/ou est jugée comme devant constituer une intervention à minima (scénario 1)
2	Le niveau de contraintes est ici plus fort, en restant modéré en investissement, et implique un engagement plus fort de la CLE et des acteurs locaux. (scénario 2)
3	Le niveau de contraintes est fort et implique un engagement plus fort de la CLE et des acteurs locaux. La solution peut nécessiter des investissements importants et un développement sur plusieurs années. (scénario 3)

N.B : une mesure notée 1, est également automatiquement intégrée dans le scénario 2 et le scénario 3. Une mesure notée 2 est également automatiquement dans le scénario 3.

Aspects financiers

- **Coût d'investissement** : il s'agit du coût d'investissement initial de la mesure.
- **Coût d'exploitation** : il s'agit du coût de fonctionnement de la mesure calculé sur une période de 10 ans.

Ces coûts correspondent à des ordres de grandeur qui dépendent d'hypothèses prises (réalisation en interne, en externe, périmètre de l'action, importance de l'action...).

- **Financements possibles** : il s'agit des financeurs qui disposent de possibilités de soutien pour la mesure proposée au moment de la rédaction de ce rapport.

Cette information n'est pas réputée exhaustive mais identifie les principales subventions susceptibles de favoriser la réalisation des actions. Ceci ne présage pas toutefois de l'obtention de financements (chaque projet étant soumis à une évaluation avant octroi de la subvention) ni de l'implication future des financeurs.

Les financements sont accordés selon les modalités définies dans les documents suivants :

AESN	Conseil généraux	Conseil régional
10 ^e programme (2013-2018)	Politique de subvention de chaque département	Charte espaces publics de Picardie, politiques agricoles régionales

- ✓ **Description synthétique de chaque scénario** et mise en lumière des **apports de chacun** et de la gradation dans l'ambition (par objectif).

- ✓ Présentation des premières idées de **règles** pouvant se rapporter à l'enjeu⁴,
- ✓ **Analyse des scénarios alternatifs** : analyse par typologie d'action, analyse des impacts environnementaux, analyse financière. Dans cette synthèse, une estimation du nombre d'équivalent temps plein nécessaire à la structure porteuse pour la mise en œuvre des scénarios est calculé à partir d'une estimation du temps à passer en régie sur chaque action et d'un coût annuel de 45 000€ brut employeur.

⁴ Le choix des règles et leur formulation revêt une portée juridique très forte. Il s'agit ici de conserver en mémoire les propositions se rapportant à des idées de règle mais en aucun cas d'acter leur intégration dans le futur règlement. La rédaction des règles fera l'objet d'un travail poussé suite à l'adoption de la stratégie avec un regard juridique accru.

2

Scénarios alternatifs envisageables par enjeu du SAGE

2.1 Enjeu n°1 : Préserver et améliorer l'état qualitatif et quantitatif de la ressource en eau

2.1.1 Introduction de l'enjeu

✓ Thématique connaissance

La connaissance de l'état des masses d'eau superficielle est perfectible : l'état écologique est mal connu avec un suivi irrégulier et incomplet des paramètres le définissant. Par ailleurs, l'hydromorphologie n'est pas prise en compte dans l'évaluation de l'état écologique.

L'état chimique est inconnu sur la Bresle en amont de Monchaux-Soreng. Il est incomplet sur la Vimeuse et le Liger (28 paramètres sur 41) et inconnu sur les autres affluents.

Le **lien nappe-rivière** n'a pas été étudié à ce jour. On ne peut donc pas évaluer fermement l'impact des projets actuels et futurs de prélèvements sur les milieux associés.

✓ Thématique érosion / ruissellement

L'érosion des sols est une problématique importante du territoire et pourrait perdurer sur les sous bassins versants prioritaires si rien n'est mis en œuvre. Il apparaît ainsi nécessaire de maintenir et mettre en place des ouvrages d'hydraulique douce et de sensibiliser le monde agricole à la thématique.

Par ailleurs, l'inventaire des **bétoires** est partiel : il ne couvre que la partie située en Seine Maritime.

✓ Thématique nitrates

Des dépassements du seuil de 37.5 mg/L concernant le paramètre **nitrates** sont observés sur de nombreux captages du bassin versant situés sur l'amont de la Bresle, du Liger et de la Vimeuse. Le territoire est scindé en deux entre la partie située en Seine Maritime et Oise, classée en zone vulnérable aux nitrates, et la partie Somme qui ne l'est pas.

✓ Thématique pesticides

Les normes de potabilité concernant le paramètre **pesticide** ont été dépassées ponctuellement sur les captages de Lignières Châtelain, Hornoy le Bourg, Ramburelles, Vismes au Val, Saint Martin au Bosc, Vieux Rouen sur Bresle, Criquiers et Blargies.

- ◆ **Concernant l'usage agricole**, l'engagement du monde agricole est plutôt positif et va dans le sens d'une **diminution des pesticides par unité de surface**. Cependant, il n'est pas envisagé en tendancier une amélioration significative des pratiques qui permettrait de contrebalancer l'augmentation envisagée des surfaces cultivées. Par ailleurs, l'**agriculture biologique** est très peu représentée sur le territoire par manque d'animation locale, de débouchés sur le bassin versant et car la conversion en agriculture biologique n'est jamais aisée en raison de la technicité à acquérir et des changements de pratiques à réaliser.
- ◆ **Concernant les autres usages**, les **départements** ont récemment arrêté d'utiliser des produits phytosanitaires sur les voies départementales. Certaines **communes** continuent cependant à utiliser ces produits. Par ailleurs, l'usage de la **SNCF** devrait rester constant et important.

✓ Thématique assainissement

Des efforts en **assainissement collectif** ont d'ores et déjà été réalisés avec la réhabilitation de plusieurs systèmes d'assainissement. Cependant, on déplore encore ponctuellement des dysfonctionnements, notamment des surcharges hydrauliques par temps de pluie.

Concernant le raccordement d'activités artisanales aux réseaux d'assainissement, un travail est mené en partenariat AESN / Chambre des métiers de l'artisanat / ADEME depuis 2007 sur les **métiers artisanaux à enjeu eau** pour diagnostiquer les établissements artisanaux et les mettre aux normes. Concernant ces activités, peu de stations d'épuration ont mis ou projettent de mettre en place des **autorisations de déversements**. Or, des dysfonctionnements observés sont liés à ces déversements.

Les diagnostics et les réhabilitations des dispositifs **d'assainissement non collectif** avancent à rythme insuffisant (la LEMA imposait de réaliser l'ensemble des contrôles d'ici le 31 décembre 2012). Le taux de conformité des dispositifs de traitement, quand il est connu, est très faible (compris entre 9 et 63%). Les SPANC sont en place sur tout le territoire à l'exception de la communauté de communes de Blangy sur Bresle.

✓ Thématique sites et sols pollués

L'inventaire exhaustif des **friches** et de leur impact sur environnement fait défaut à ce jour, mais un inventaire des friches industrielles et de leur état est en cours par l'Établissement Public Foncier de Normandie en lien avec la CCI Littoral Normand-Picard.

Pour ce premier enjeu, es **objectifs visés** seront les suivants:

- Objectif 1.1** - Améliorer la connaissance sur l'état qualitatif des masses d'eau
- Objectif 1.2** - Connaître et diminuer les pressions d'origine agricole
- Objectif 1.3** - Limiter le transfert de polluants et matière vers les masses d'eau par ruissellement
- Objectif 1.4** - Connaître et diminuer les rejets issus des zones urbanisées
- Objectif 1.5** - Connaître et diminuer les pressions issues des activités industrielles et artisanales
- Objectif 1.6** - Améliorer la connaissance sur l'état et le fonctionnement quantitatif des masses d'eau
- Objectif 1.7** - Améliorer la qualité de la masse d'eau côtière
- Objectif 1.8** - Réduire la pression quantitative sur la ressource

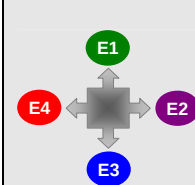
2.1.2 Mesures envisageables classées par objectif

Les mesures envisageables sont répertoriées dans les tableaux suivants par objectif.

2.1.2.1 Objectif 1.1 - Améliorer la connaissance sur l'état qualitatif des masses d'eau

N°	Mesure	Typologie d'action	Secteur géographique ciblé	Maître d'ouvrage pressenti	Niveau d'ambition	Coût d'investissement (€ HT)	Coût d'exploitation (€ HT)	Financements possibles	Contribution/lien à d'autres enjeux
1	Réaliser un suivi régulier et plus complet des paramètres définissant l'état des masses d'eau superficielles, y compris sur la Bresle amont et sur ses affluents principaux	Connaissance	Amélioration sur le réseau actuel, notamment: Amont: Lannoy Cuillère, Aval : Ponts et Marais, Liger: Sénarpont, Vimeuse: Gamaches	MOA : EPTB de la Bresle, syndicats de rivière, fédérations de pêche Partenaire : AESN	1	Pas de coût d'investissement	30 000€ par an pour 5 stations de suivi, chiffré pour 5 stations	AESN	Une connaissance plus poussée permettra une meilleure interprétation des facteurs aggravants pour les milieux et les espèces. Au cours de la mise en œuvre du SAGE on vérifiera d'autant mieux l'efficacité des actions et, le cas échéant, on intensifiera ou corrigera les mesures
2	Mettre en place de nouveaux points de mesure de l'état des masses d'eau superficielle	Connaissance	Amont du Liger et de la Vimeuse, Ménillet, Fontaine Saint Pierre	MOA : EPTB de la Bresle, Partenaire : AESN	2	Mise en place d'une station: 5000€	En ratio, 6 000€ par an par station de suivi, chiffré pour 4 stations	AESN	Ces actions peuvent ouvrir de nouvelles perspectives d'interventions pour l'enjeu n°4. On vérifiera mieux l'efficacité des mesures mais on sera également capable de pointer d'autres facteurs aggravants ou de nouvelles problématiques à traiter
3	Améliorer le réseau de suivi de la masse d'eau souterraine en vérifiant également que les points de mesure sont représentatifs de la totalité de la masse d'eau, et mettre en place un suivi plus fin au droit des captages	Connaissance	Ensemble du bassin versant	DDT, DREAL, ARS, syndicats d'eau potable Partenaire : AESN	1	Pas de coût d'investissement	Coût par analyse: 700€, fréquence de 30 analyses par an	AESN	Cette mesure contribue également à l'enjeu 4 par la possibilité qu'elle donne de travailler aux bonnes échelles pour tous les captages du territoire
4	Délimiter l'ensemble des aires d'alimentation de captage du bassin versant	Connaissance	Ensemble du bassin versant	EPTB Bresle ou syndicats d'eau concernés	1	Coût de l'étude de délimitation: 5000€ / captage pour 30 captages	Pas de coût de fonctionnement	AESN	-
5	Compléter le réseau de surveillance des eaux côtières en augmentant le nombre de substances testées et le nombre de points de contrôle 	Connaissance	Masse d'eau côtière	IFREMER / ARS Partenaire : Parc Marin	2	Pas de coût d'investissement	Ajout d'un point de suivi: 6000€ par an, ajout d'un point	AESN	-
6	Réaliser le bilan des rejets reçus par chaque cours d'eau du bassin	Connaissance	Ensemble du bassin versant	EPTB Bresle Partenaires: DDT, DREAL	3	Coût de l'étude: 20 000€	Pas de coût de fonctionnement	-	-

Contribution globale de l'objectif aux autres enjeux / Liens pour une démarche intégrée



- E2 : Une meilleure connaissance de la qualité des eaux superficielles permettra de mieux cibler, suivre et évaluer l'efficacité des actions engagées sur les milieux. Il sera possible au cours de la mise en œuvre de corriger, étendre ou intensifier certaines actions. On préparera d'autant mieux les objectifs du SAGE révisé.
- E3 : RAS
- E4 : Une meilleure connaissance de la qualité des eaux souterraines permettra de mieux cibler, suivre et évaluer l'efficacité des actions de protection engagées au niveau des captages d'eau potable. Il sera possible au cours de la mise en œuvre de corriger, étendre ou intensifier certaines actions. On préparera d'autant mieux les objectifs du SAGE suivant.

Le scénario socle (scénario 1) en bref dans cet objectif :

Ce scénario se focalise sur l'amélioration du suivi de la qualité des masses d'eau de surface et souterraine au niveau du réseau existant. Il implique un suivi plus régulier des paramètres et cherche à éviter « des manques » dans l'analyse pour le futur. L'effet attendu est de pouvoir mieux suivre l'évolution de la qualité, de mettre en évidence l'effet des actions engagées dans tous les autres enjeux et objectifs contribuant au bon état. Il cherche en dernier lieu à asseoir définitivement la délimitation des aires d'alimentation de captages.

La valeur ajoutée du scénario 2 par rapport au scénario socle :

Le scénario 2 implique un positionnement plus volontariste de la CLE qui cherche à travers celui-ci à étendre son réseau de suivi : ceci afin notamment de mieux appréhender les valeurs de tous les paramètres sur toutes ses masses d'eau de surface (on complète ici le réseau à différents points stratégiques ou aujourd'hui l'absence de connaissances est préjudiciable à l'identification d'actions et de causes à traiter). Le scénario 2 implique également un positionnement plus marqué sur la masse d'eau côtière (absent du scénario socle).

La valeur ajoutée du scénario 3 par rapport au scénario 2 :

Enfin, le scénario 3 vise à fournir aux acteurs locaux une vision globale de la pollution, cumulée au fil des cours d'eau. Ceci afin de réfléchir à l'avenir sur le positionnement possible de nouveaux rejets.

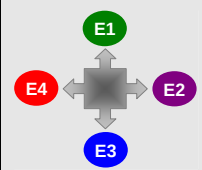
2.1.2.2 Objectif 1.2 - Connaître et diminuer les pressions d'origine agricole

N°	Mesure	Typologie d'action	Secteur géographique ciblé	Maître d'ouvrage pressenti	Niveau d'ambition	Coût d'investissement (€ HT)	Coût d'exploitation (€ HT)	Financements possibles	Participation à l'atteinte d'autres objectifs
7	Encourager la poursuite des efforts engagés par le monde agricole pour limiter les pollutions ponctuelles et assurer la mise aux normes des corps de ferme <i>Stockage des produits phytosanitaires, des effluents d'élevage, de l'azote liquide, des hydrocarbures (carburants, huiles usagés). Aire de lavage / remplissage et dispositifs de traitements des effluents</i>	Communication / Animation	Ensemble du bassin versant	Animation: EPTB de la Bresle Partenaire : Chambres d'agriculture, GRAB et AB Picardie	1	Pas de coût d'investissement	Coût d'animation compris dans les coûts de fonctionnement des chambres d'agriculture	AESN (stockage des effluents d'élevage, aire de lavage/remplissage et dispositifs de traitements des effluents dans le cadre d'étude BAC hors zone vulnérable)	Contribution sur les aires de captages à la qualité de l'eau et la sécurisation de sa distribution (objectif 2 et 3 de l'enjeu 4) Effet corolaire diffus sur l'enjeu 2 et la préservation des espèces
8	Encourager la mise en place de CIPAN sur les aires d'alimentation des captages <i>Délimitation préalable nécessaire</i>	Communication / Animation	Aires d'alimentation des captages de la partie Somme	Animation: EPTB de la Bresle / animateurs BAC Partenaires: structures à compétence eau potable, chambres d'agriculture	1	Pas de coût d'investissement	Coût d'animation compris dans les coûts de fonctionnement des chambres d'agriculture	-	Contribution sur les aires d'alimentation de captages à l'amélioration la qualité de l'eau et la sécurisation de sa distribution (objectif 2 et 3 de l'enjeu 4)
9	Encourager la mise en place de CIPAN sur la partie Somme du bassin versant	Communication / Animation	Partie Somme du bassin versant	Animation: EPTB de la Bresle Partenaires: structures à compétence eau potable, chambres d'agriculture	2	Pas de coût d'investissement	Coût d'animation compris dans les coûts de fonctionnement des chambres d'agriculture	-	Contribution sur les aires de captages à la qualité de l'eau et la sécurisation de sa distribution (objectif 2 et 3 de l'enjeu 4)
10	Collecter les indices de fréquence de traitement sur l'ensemble du bassin versant, mutualiser l'analyse afin d'obtenir un indice de l'évolution des pratiques agricoles et partager l'information <i>Suivi et vision globale sur le bassin versant Les IFT sont collectés dans le cadre des études BAC</i>	Connaissance	Ensemble du bassin versant	EPTB Bresle Partenaires : Chambres d'Agriculture	3	Pas de coût d'investissement	Poste existant d'animateur agricole de l'EPTB	-	-
11	Encourager la réduction de l'utilisation agricole de produits phytosanitaires sur les aires d'alimentation des captages	Opérationnelle	Aires d'alimentation des captages	Animation : EPTB de la Bresle, animateur BAC Partenaire : chambres d'agriculture, Défis Ruraux, AB Picardie et GRAB Haute Normandie, DRAAF	1	Pas de coût d'investissement	Temps partiel (poste existant d'animateur agricole de l'EPTB ou animateur BAC)	-	Contribution sur les aires de captages à la qualité de l'eau et la sécurisation de sa distribution (objectif 2 et 3 de l'enjeu 4) Effet corolaire sur l'enjeu 2 et la préservation des espèces

N°	Mesure	Typologie d'action	Secteur géographique ciblé	Maître d'ouvrage pressenti	Niveau d'ambition	Coût d'investissement (€ HT)	Coût d'exploitation (€ HT)	Financements possibles	Participation à l'atteinte d'autres objectifs
12	Encourager la réduction de l'utilisation agricole de produits phytosanitaires sur l'ensemble du bassin versant	Communication / Animation	Ensemble du bassin versant	Animation : EPTB de la Bresle Partenaires : chambres d'agriculture, Défis Ruraux, AB Picardie et GRAB Haute Normandie, DRAAF	2	Pas de coût d'investissement	Temps partiel (poste existant d'animateur agricole de l'EPTB, cf. 2.1.4.3)	-	Effet corolaire sur l'enjeu 2 et la préservation des espèces
13	Inciter à la mise en œuvre de bilans phosphorés dans le cadre d'analyses de sol <i>NB : problématique phosphore sur le Liger et la Vimeuse</i>	Communication / Animation	Ensemble du bassin versant	Animation : EPTB de la Bresle Partenaires : Chambres d'agriculture	3	Pas de coût d'investissement	100€/ analyse et 1000 exploitations en hypothèse (RGA)	AESN	Effet corolaire sur l'enjeu 2 et la préservation des habitats et des milieux
14	Encourager le développement de l'agriculture biologique sur le territoire	Communication / Animation	Ensemble du bassin versant	MOA : EPTB de la Bresle, GRAB Haute Normandie et AB Picardie, Terres de Liens Partenaires : chambres d'Agriculture	1	Pas de coût d'investissement	Temps partiel (cf. 2.1.4.3)	AESN	Effet corolaire à plus long terme à la fois pour l'enjeu 2 (proximité des cours d'eau) et à la fois pour l'enjeu 4
15	Développer les débouchés locaux pour l'agriculture biologique en mettant en réseau les différents acteurs <i>Restauration collective, marchés fermiers...</i>	Opérationnelle	Communes à proximité des cours d'eau, d'une bétairie ou d'un captage AEP.	MOA : AB Picardie, fédération régionale des AMPA, Collectivités locales, Défis Ruraux, Inter Bio Normandie, coopérative BioCér Partenaires : chambres d'Agriculture	1	Pas de coût d'investissement	Coût interne aux structures	AESN	-
16	Encourager le maintien de l'élevage herbager sur le territoire <i>Moyens: développement de filières locales par exemple</i>	Communication / Animation	Secteurs à proximité des captages AEP et des cours d'eau	EPTB de la Bresle, Défis Ruraux Partenaires : chambres d'Agriculture	1	Pas de coût d'investissement	Temps partiel (cf. 2.1.4.3)	Conseil Régional de Picardie	Contribution dans les secteurs à proximité des cours d'eau aux objectifs d'entretien / de préservation et maintien des zones humides / de contribution aux trames vertes et bleues (enjeu 2) Contribution à l'enjeu 3 également par la préservation de zones potentielles d'expansion des crues. Toute la réflexion doit cibler en priorité les prairies cumulant ces avantages.
17	Définir un opérateur MAE sur les territoires orphelins du bassin versant et ouvrir le territoire à de nouvelles MAET (érosion, zones humides, bio conversion et maintien notamment) 	Opérationnelle	Territoires orphelins	MOA potentiels : EPTB Bresle, syndicats d'AEP, collectivités locales, AB Picardie, GRAB Haute Normandie Partenaires : chambres d'Agriculture	1	Pas de coût d'investissement	Temps partiel (cf. 2.1.4.3)	AESN	Suivant les secteurs, la contribution se fera donc pour l'enjeu 3 (la maîtrise des ruissellements, des transferts de particules aux cours d'eau) et l'enjeu 2 (participation à la préservation des milieux et des zones humides notamment)

N°	Mesure	Typologie d'action	Secteur géographique ciblé	Maître d'ouvrage pressenti	Niveau d'ambition	Coût d'investissement (€ HT)	Coût d'exploitation (€ HT)	Financements possibles	Participation à l'atteinte d'autres objectifs
18	Définir un opérateur MAE unique sur l'ensemble du bassin versant et ouvrir le territoire à de nouvelles MAET (érosion, zones humides, bio conversion et maintien notamment) 	Opérationnelle	Ensemble du bassin versant	MOA potentiels : EPTB Bresle, syndicats d'AEP, AB Picardie, GRAB Haute Normandie Partenaires : chambres d'Agriculture	2	Pas de coût d'investissement	Temps partiel (cf. 2.1.4.3)	AESN	

Contribution globale de l'objectif aux autres enjeux / Liens pour une démarche intégrée



- **E2** : Plusieurs mesures ont des effets corolaires très importants sur : la diminution des substances impactantes pour les espèces présentes, la préservation d'habitats et de zones humides, assurant ainsi une bonne qualité des cours d'eau.
- **E3** : L'objectif peut contribuer à la fois à la maîtrise de l'érosion et des ruissellements et à la fois à la protection des populations face au risque inondation (par la préservation de zones tampon dans la vallée).
- **E4** : La diminution des pressions polluantes, au moins sur les aires d'alimentation de tous les captages, sécurisera grandement l'état de la ressource principale et par conséquent la distribution possible d'une eau de qualité potable.

Le scénario socle (scénario 1) en bref dans cet objectif :

Le scénario socle insiste sur la poursuite des efforts engagés par la profession agricole pour limiter, diminuer les intrants et par conséquent les sources de pollution (azote, phytosanitaires notamment). Il se positionne de manière privilégiée sur les aires d'alimentation des captages pour la mise en œuvre de ces actions.

Ce scénario affirme par ailleurs l'importance du développement de l'agriculture biologique qui reste encore modérée sur le territoire principalement par manque d'animation, par manque de débouchés sur le bassin versant et par l'exigence de la conversion due à technicité à acquérir et des changements de pratiques à réaliser. Enfin il positionne également la CLE par rapport au rôle central de l'élevage herbagé sur le bassin versant : il affirme une volonté de maintenir l'activité dans une logique de conservation de pression faible dans le bassin versant et d'intérêt pour la préservation de milieux humides aux fonctionnalités diverse (contribution à l'enjeu 2 et l'enjeu 3).

La valeur ajoutée du scénario 2 par rapport au scénario socle :

Le scénario 2 est une gradation géographique du scénario 1. Il transcrirait un positionnement de la CLE sur le déploiement des mesures à l'échelle de l'ensemble du bassin versant. Dans cette logique les aires d'alimentation des captages resteraient prioritaires, mais la CLE pousserait également à une généralisation de l'objectif et des actions.

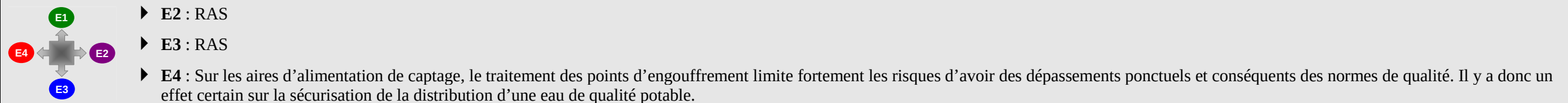
La valeur ajoutée du scénario 3 par rapport au scénario 2 :

Le scénario 3 apporte une plus value en termes de suivi des pratiques (traitement et apports en phosphore) à l'échelle du bassin versant. Il cherche à structurer l'information sur tout le territoire, mais également et surtout à la partager et à la suivre en commun. Il permet ainsi un bilan progressif au cours de la mise en œuvre du SAGE et une communication sur les progrès effectués en lien avec l'état des masses d'eau (également mieux suivies grâce à l'objectif 1).

2.1.2.3 Objectif 1.3 - Limiter le transfert de polluants et matière vers les masses d'eau

N°	Mesure	Typologie d'action	Secteur géographique ciblé	Maître d'ouvrage pressenti	Niveau d'ambition	Coût d'investissement (€ HT)	Coût d'exploitation (€ HT)	Financements possibles	Participation à l'atteinte d'autres objectifs
19	Identifier et cartographier les bétouilles dans la partie Somme et Oise du bassin versant <i>Mise à jour de la base de données BRGM</i>	Connaissance	Communes de Somme et de l'Oise appartenant au bassin versant	BRGM, AREAS, EPTB Bresle	1	Coût de l'étude: 10 000€	Pas de coût de fonctionnement	AESN	-
20	Harmoniser les bases de données existantes sur les bétouilles et points d'infiltration rapide du territoire	Opérationnelle	Ensemble du bassin versant	AREAS, EPTB Bresle avec appui technique du BRGM	2	Pas de coût d'investissement	Temps partiel (cf. 2.1.4.3)	AESN	-
21	Identifier les bétouilles participant à la pollution des eaux souterraines par la mise en place de traçages	Opérationnelle	Ensemble du bassin versant	AREAS, EPTB Bresle avec appui technique du BRGM	3	Coût par bétouille: 10 000€, sur une bétouille	Pas de coût de fonctionnement	AESN	-
22	Mettre en œuvre un programme de protection autour des bétouilles contribuant à la pollution de la nappe afin de réduire l'infiltration	Opérationnelle	Ensemble du bassin versant	Syndicats AEP	3	Dépend des actions préconisées	Dépend des actions préconisées	AESN (assistance technique)	Contribution sur les aires de captages à la qualité de l'eau et la sécurisation de sa distribution (objectif 2 et 3 de l'enjeu 4)
23	Rappeler l'interdiction de rejets d'eaux usées non traitées dans les puits, puisards et bétouilles	Opérationnelle	Ensemble du bassin versant	Structures à compétences eaux et assainissement, services de l'État	1	Pas de coût d'investissement	Coût compris dans les coûts de fonctionnement des services de l'État	-	Contribution sur les aires de captages à la qualité de l'eau et la sécurisation de sa distribution (objectif 2 et 3 de l'enjeu 4)
24	Harmoniser la largeur d'interdiction de traitement autour des bétouilles à 1 m sur l'ensemble du bassin versant <i>Arrêté fossé en Seine maritime ARTICLE 2 : « [...]Sont interdits l'application ou le déversement de tout produit phytosanitaire sur et à moins d'un mètre de reste du réseau hydrographique, à savoir fossés, mares, bétouilles, marnières, cours d'eau, collecteurs et bassins d'eaux pluviales, points d'eau, puits, forages, même à sec, n'apparaissant pas sur les cartes IGN au 25 000ème ou non recensés par arrêté préfectoral »</i>	Opérationnelle	Ensemble du bassin versant	Autorité administrative	3	Pas de coût d'investissement	Pas de coût de fonctionnement	-	Contribution sur les aires de captages à la qualité de l'eau et la sécurisation de sa distribution (objectif 2 et 3 de l'enjeu 4)

Contribution globale de l'objectif aux autres enjeux / Liens pour une démarche intégrée



Le scénario socle (scénario 1) en bref dans cet objectif :

Le scénario socle ici contribue à une meilleure connaissance des points à risque de transfert rapide des polluants vers les eaux souterraines. Il cherche par ailleurs à ré-insister sur les obligations légales pour limiter ces transferts.

Le positionnement est ici plutôt « facilitateur et pédagogique »

La valeur ajoutée du scénario 2 par rapport au scénario socle :

Ce scénario reste « facilitateur et pédagogique » et apporte une harmonisation de la connaissance pour un traitement équivalent sur tout le territoire.

La valeur ajoutée du scénario 3 par rapport au scénario 2 :

Le scénario 3 permet de franchir véritablement un cran, puisque le positionnement y est cette fois-ci plus « prescripteur et opérationnelle ». La CLE y demanderait une identification complète des bétouilles, également la mise en œuvre de programme de protection et une contrainte plus forte relative au traitement à proximité de ces dernières.

2.1.2.4 Objectif 1.4 - Connaître et diminuer les rejets issus des zones urbanisées

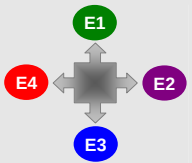
N°	Mesure	Typologie d'action	Secteur géographique ciblé	Maître d'ouvrage pressenti	Niveau d'ambition	Coût d'investissement (€ HT)	Coût d'exploitation (€ HT)	Financements possibles	Participation à l'atteinte d'autres objectifs
25	Sensibiliser les communes, les collectivités et les particuliers pour qu'ils réduisent leur utilisation de produits phytosanitaires	Communication / Animation	Ensemble du bassin versant	EPTB Bresle / ComCom / communes	1	Formation CNFPT : 1200 €	Temps partiel (cf. 2.1.4.3)	AESN (formation, l'animation)	Contribution sur les aires de captages à la qualité de l'eau et la sécurisation de sa distribution (objectif 2 et 3 de l'enjeu 4)
26	Réduire l'usage de produits phytosanitaires par le recours à des techniques alternatives au désherbage chimique ⁵ pour les collectivités et communes <i>Adhésion à la Charte Zéro Phyto picarde / établissement de plans de désherbage communaux, mutualisation</i>	Opérationnelle	Communes à proximité des cours d'eau, d'une bétairie ou d'un captage AEP	MOA : ComCom / communes Animation: EPTB Bresle Appui technique: FREDON ou tout autre bureau d'étude spécialisé	1	Plan de désherbage communal 4 000 € / commune chiffré pour 114 communes Coût d'investissement du matériel alternatif (de 400€ pour un matériel manuel à 40 000€ pour un matériel véhicule)	Retour d'expérience des départements : pas d'augmentation de budget	AESN, Conseil Régional de Picardie	Effet corolaire diffus sur l'enjeu 2 et la préservation des espèces
27	Proposer d'étendre les dispositions de l'arrêté fossé de la Seine-Maritime à l'ensemble du bassin versant <i>Notamment ARTICLE 2 : « Dispositions particulières Sont strictement interdits l'application ou le déversement de tout produit phytosanitaire sur avaloirs, caniveaux et bouches d'égout ; Sont interdits l'application ou le déversement de tout produit phytosanitaire sur et à moins d'un mètre de reste du réseau hydrographique, à savoir fossés, mares, bétairies, marnières, cours d'eau, collecteurs et bassins d'eaux pluviales, points d'eau, puits, forages, même à sec, n'apparaissant pas sur les cartes IGN au 25 000ème ou non recensés par arrêté préfectoral »</i>	Opérationnelle	Secteur picard	Autorité administrative	2	Pas de coût d'investissement	Temps partiel (cf. 2.1.4.3)	Aucun.	-
28	Rappeler l'obligation de réalisation de Schéma d'assainissement aux structures compétentes	Communication / Animation	Ensemble du bassin versant	Animation: EPTB Bresle, structures compétentes Appui technique: SATESE	1	Pas de coût d'investissement	Temps partiel (cf. 2.1.4.3)	Aucun.	-

⁵ Les techniques alternatives de désherbage chimique sont :
- le désherbage thermique (à flamme directe, à infrarouge, à air chaud, à vapeur, à eau chaude ou à mousse)
- le désherbage mécanique
- le paillage
- les plantes couvre-sol

N°	Mesure	Typologie d'action	Secteur géographique ciblé	Maître d'ouvrage pressenti	Niveau d'ambition	Coût d'investissement (€ HT)	Coût d'exploitation (€ HT)	Financements possibles	Participation à l'atteinte d'autres objectifs
29	Réhabiliter les réseaux de collecte des eaux usées des stations posant problème 	Opérationnelle	Aumale, Bouttencourt, Blangy sur Bresle en priorité	S.I.A.E.P de Blangy-Bouttencourt, SIAEP de Nesle-Pierrecourt, SAEPA de Vieux-Rouen-Sur-Bresle Appui technique : SATESE	1	Étude diagnostic des réseaux : 1000 €/km Réduction des eaux parasites d'infiltration: 80 € HT / EH Non chiffré à ce stade	Pas de coût de fonctionnement	AESN CG 76	Contribution à la diminution des rejets ponctuels d'eaux usées directement au milieu. Effet corolaire sur la qualité des habitats et la préservation des espèces (enjeu 2)
30	Réhabiliter les réseaux de collecte des eaux usées des stations et les zones de collecte de Monthières, Nesle Normandeuse, hameau de l'Epinoy, Campneuseville 	Opérationnelle	Zones de collecte de Monthières, Nesle Normandeuse, hameau de l'Epinoy, Campneuseville	SAEPA Rieux Monchaux, SIEAEPA de la région de Saint Léger au Bois avec appui technique du SATESE	2	Étude diagnostic des réseaux : 1000 €/km Réduction des EPI : 80 € HT / EH Non chiffré à ce stade	Pas de coût de fonctionnement	AESN CG 76	
31	Définir les solutions de réhabilitation des stations d'épuration non conformes 	Opérationnelle	Stations de Monthières, de Nesle Normandeuse, Le Quesne, Gamaches, Incheville, Sénarpont	SIAEP de Blangy-Bouttencourt, SIAEP de Nesle-Pierrecourt, SIA du Haut-Liger Appui technique : SATESE	1	Coût par station (campagne de mesure et analyse): 25 000€ chiffré pour 6 stations	Pas de coût de fonctionnement	AESN, CG 76	Suppression des derniers points noirs, amélioration de la qualité physico-chimique sous tendant la biologie (contribution à l'enjeu 2 indirectement)
32	Réaliser les travaux préconisés sur les stations d'épurations non conformes 	Opérationnelle	Stations de Monthières, de Nesle Normandeuse, Le Quesne, Gamaches, Incheville, Sénarpont	SIAEP de Blangy-Bouttencourt, SIAEP de Nesle-Pierrecourt, SIA du Haut-Liger Appui technique : SATESE	1	Dépend des résultats de l'étude : environ 600 € / EH chiffré pour 14 700 EH	Pas de coût de fonctionnement	AESN	
33	Trouver une solution pour le lagunage de l'Epinoy <i>Relancer la commune de Monchaux-Soreng pour le raccordement de lagunage de l'Epinoy à la future station d'épuration du SIVOM de Gamaches ou autres solutions</i>	Opérationnelle	Station de l'Epinoy	MOA : SIVOM de Gamaches, SAEPA Rieux-Monchaux Animation et suivi: EPTB Bresle	3	Études d'ores et déjà réalisées, décision politique à prendre	Pas de coût de fonctionnement	AESN	
34	Dans le cadre de nouvelles stations d'épuration ou de mises aux normes, encourager la mise en place d'un traitement du phosphore	Communication / Animation	Ensemble du bassin versant	MOA : Syndicats d'assainissement concernés, Appui technique: SATESE Animation: EPTB	3	Pas de coût d'investissement	Pas de coût de fonctionnement	AESN	Diminution de la pression cumulée sur l'ensemble du bassin versant (contribution à l'enjeu 2 indirectement)
35	Augmenter la fréquence de surveillance des systèmes d'assainissement collectif	Opérationnelle	Stations qui dysfonctionnent	MOA : Syndicats d'assainissement Animation: EPTB de la Bresle Appui technique: SATESE	2	Pas de coût d'investissement	Coût par analyse complémentaire: 100€ par STEP, chiffré pour toutes les STEP deux fois par mois	-	-

N°	Mesure	Typologie d'action	Secteur géographique ciblé	Maître d'ouvrage pressenti	Niveau d'ambition	Coût d'investissement (€ HT)	Coût d'exploitation (€ HT)	Financements possibles	Participation à l'atteinte d'autres objectifs
36	Travailler avec les structures compétentes sur la limitation des épandages de boues de stations d'épuration provenant de l'extérieur du bassin versant	Communication / Animation	Ensemble du bassin versant	Animation: EPTB de la Bresle	2	Pas de coût d'investissement	Temps partiel (cf. 2.1.4.3)	-	-
37	Déterminer et cartographier les dispositifs d'assainissement non collectif représentant un risque avéré de pollution de l'environnement ou pour la santé publique tel que défini dans l'arrêté du 27 avril 2012 	Opérationnelle	Ensemble du bassin versant	EPTB de la Bresle, SPANC	1	Coût de l'étude: 20 000€, chiffré pour une étude	Pas de coût de fonctionnement	AESN (travaux et animation)	Contribution sur les aires de captages à la qualité de l'eau et la sécurisation de sa distribution (objectif 2 et 3 de l'enjeu 4)
38	Inciter à réhabiliter en priorité les installations d'assainissement non collectif situées en zone prioritaire conformément à la réglementation <i>Efforts ciblés sur les installations en zone prioritaire</i>	Opérationnelle	Zone prioritaire définie dans le SDAGE	MOA : Collectivité locale, SPANC Animation : EPTB Bresle	1	Pas de coût d'investissement	Temps partiel (cf. 2.1.4.3)	AESN (travaux et animation), CG 80, CG 76	
39	Inciter à la réhabilitation de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif conformément à la réglementation <i>Efforts généralisés sur l'ensemble du parc ANC</i>	Opérationnelle	Bresle et ses affluents	MOA : Collectivité locale, SPANC Animation : EPTB Bresle	1	Pas de coût d'investissement	Temps partiel (cf. 2.1.4.3)	AESN (travaux et animation), CG 80, CG 76	-
40	S'appuyer sur le retour d'expérience du SMEA Caux Nord Est pour accélérer la réalisation des diagnostics et des réhabilitations des dispositifs de traitement 	Opérationnelle	Bresle et ses affluents	MOA : SMEA Caux Nord Est	1	Pas de coût d'investissement	2 réunions annuelles des SPANC autour du SMEA	AESN (travaux et animation)	Contribution sur les aires de captages à la qualité de l'eau et la sécurisation de sa distribution (objectif 2 et 3 de l'enjeu 4)
41	Développer les relais d'informations sur les possibilités d'aides financières à la rénovation des installations d'assainissement non collectif 	Communication / Animation	Masse d'eau côtière	MOA : SPANC, Collectivités locales Animation: EPTB de la Bresle	1	Pas de coût d'investissement	Coût d'animation compris dans les coûts de fonctionnement des structures compétentes	AESN	-
42	Accompagner et suivre l'étude de dépollution des sols de l'ancien stockage de boue de la STEP de Blangy	Opérationnelle	Ensemble du bassin versant	MOA de l'étude: Syndicat d'assainissement de Blangy Suivi : EPTB	2	Coût de l'étude: 15 000€, chiffré pour une étude	Pas de coût de fonctionnement	AESN	S'assurer également de la non dégradation en un secteur particulier de la qualité des habitats et des milieux environnant (enjeu 2)

Contribution globale de l'objectif aux autres enjeux / Liens pour une démarche intégrée



- ▶ **E2** : Plusieurs mesures ont des effets corolaires très importants sur la diminution des rejets vers les cours d'eau (diffus ou ponctuels), en conséquence on contribue localement et globalement à des conditions plus viables pour les espèces.
- ▶ **E3** : RAS
- ▶ **E4** : La diminution des pressions polluantes, au moins sur les aires d'alimentation de tous les captages, sécurisera grandement l'état de la ressource principale et par conséquent la distribution possible d'une eau de qualité potable.

Le scénario socle (scénario 1) en bref dans cet objectif :

Le scénario socle regroupe différentes mesures à destination de chaque source de rejets en zones urbanisées. Il vise à travers celle-ci à réduire les consommations de phytosanitaires, à traiter les principaux points noirs restant sur les systèmes d'assainissement du bassin versant de la Bresle (collectifs et non collectifs).

Il s'agit donc d'un scénario équilibré qui permet dans un premier temps et rapidement le traitement des principales sources résiduelles de pollution.

La valeur ajoutée du scénario 2 par rapport au scénario socle :

Le scénario 2 amplifie le scénario 1 pour l'intervention sur les systèmes d'assainissement (progression au delà du PTAP), incite à augmenter les dispositifs de surveillance sur ces derniers (dans une logique à plus long terme d'identifier les dernières problématiques), traite le cas particulier de l'ancien stockage de boues de Blangy et devient prescripteur par la demande d'une généralisation de l'arrêté fossé à l'ensemble du bassin versant (mise en cohérence).

La valeur ajoutée du scénario 3 par rapport au scénario 2 :

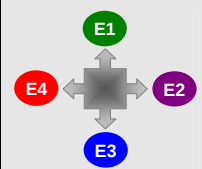
Le scénario 3 positionne lui la CLE plus fermement sur la problématique du phosphore, et du cas particulier du lagunage de l'Epinoy. C'est l'aboutissement de la réflexion sur l'ensemble des sources de pollution en zones urbanisées.

2.1.2.5 Objectif 1.5 - Connaître et diminuer les pressions issues des activités industrielles et artisanales

N°	Mesure	Typologie d'action	Secteur géographique ciblé	Maître d'ouvrage pressenti	Niveau d'ambition	Coût d'investissement (€ HT)	Coût d'exploitation (€ HT)	Financements possibles	Participation à l'atteinte d'autres objectifs
44	Fournir à la SNCF, à RFF, aux gestionnaires de voiries et aux collectivités les données SIG afin qu'ils adaptent leur traitement en produits phytosanitaires	Communication / Animation	Ensemble du bassin versant	EPTB de la Bresle	1	Pas de coût d'investissement	Temps partiel (cf. 2.1.4.3)	Aucun.	Contribution sur les aires de captages à la qualité de l'eau et la sécurisation de sa distribution (objectif 2 et 3 de l'enjeu 4) Effet corolaire sur l'enjeu 2 et la préservation des espèces
45	Sensibiliser les communes à la signature de conventions avec les CRMA pour dynamiser et accélérer les diagnostics et les réhabilitations des établissements artisanaux	Connaissance	Ensemble du bassin versant	EPTB de la Bresle, CRMA, collectivités, artisans	1	Pas de coût d'investissement	Temps partiel (cf. 2.1.4.3)	-	Contribution à la diminution des rejets vers les réseaux et au milieu. Effet corolaire sur la qualité des habitats et la préservation des espèces (enjeu 2)
46	Inciter à mettre aux normes les établissements artisanaux diagnostiqués comme problématiques 	Opérationnelle	Établissements à mettre aux normes (disposition précédente)	EPTB de la Bresle, CRMA	1	Achat séparateur de graisse : 3500 à 10 800 E HT + 650 à 2000 E pour l'installation	Coût de fonctionnement du séparateur de graisse + entretien : 375€ / an à 1000€ / tonne, selon les systèmes 270€HT / tonne collectée par une entreprise spécialisée	AESN, ADEME	
47	Suivre puis diffuser l'inventaire des friches industrielles <i>L'étude en cours par l'EPF consiste en une localisation et un diagnostic sommaire</i>	Connaissance	Ensemble du bassin versant	EPTB de la Bresle	1	Coût de l'étude porté par l'EPFN	Temps partiel (cf. 2.1.4.3)	-	-
48	Réhabiliter les friches industrielles polluées prioritaires au vu de la menace vis à vis des masses d'eau <i>Acquisition de ces friches</i>	Opérationnelle	Friches prioritaires au vu de la menace vis à vis des masses d'eau ou au vu d'un projet d'aménagement.	Collectivités, investisseurs privés Partenariat: DREAL	3	Très variable en fonction du projet de réhabilitation, mais investissement important	Très variable en fonction du projet de réhabilitation	ADEME, AESN si enjeu eau	Supprimer en des secteurs particuliers des menaces à plus ou moins long termes et donc des risques ponctuels pour les milieux et les espèces (enjeu 2) Pour certains cas, et dans le cadre d'une ambition élevée et de moyens importants, la contribution à l'objectif 4 de l'enjeu 2 est forte.

N°	Mesure	Typologie d'action	Secteur géographique ciblé	Maître d'ouvrage pressenti	Niveau d'ambition	Coût d'investissement (€ HT)	Coût d'exploitation (€ HT)	Financements possibles	Participation à l'atteinte d'autres objectifs
49	Inciter à la mise en place d'autorisation de déversement pour les activités industrielles et artisanales et suivi de ces conventions 	Opérationnelle	Aumale, Bouttencourt, Blangy sur Bresle en priorité d'après le SATESE	Syndicats assainissement, CCI Appui technique : SATESE, CRMA	1	Variable	Temps partiel (cf. 2.1.4.3)	AESN	Contribution à la diminution des rejets vers les réseaux et au milieu. Effet corolaire sur la qualité des habitats et la préservation des espèces (enjeu 2)
50	Inciter à la mise aux normes les rejets industriels sur les communes du Tréport, Gamaches, Blangy sur Bresle 	Opérationnelle	Le Tréport, Gamaches, Blangy sur Bresle	CCI et industries avec l'appui technique de l'Agence de l'Eau	1	Pas de coût d'investissement	Coût d'animation compris dans les coûts de fonctionnement des services de l'État	-	Contribution à la diminution des rejets vers les réseaux et au milieu. Effet corolaire sur la qualité des habitats et la préservation des espèces (enjeu 2)
51	Maitriser les rejets polluants notamment toxiques des activités portuaires 	Opérationnelle	Port du Tréport	CCI et industries Animation : EPTB Bresle Appui technique: Agence de l'Eau	1	Coût d'une étude globale : 50 000€ chiffré pour une étude	Pas de cout d'exploitation	AESN	Contribution à la diminution des rejets vers les réseaux et au milieu. Effet corolaire sur la qualité des habitats et la préservation des espèces (enjeu 2 et sur la masse d'eau côtière ici)
52	Maitriser la gestion des eaux usées et des eaux pluviales dans le port 	Opérationnelle	Port du Tréport	MOA : collectivités Animation : EPTB Bresle Appui technique: Agence de l'Eau	1		Pas de cout d'exploitation	AESN	
53	Mener une étude diagnostique des rejets et pour identifier les sources des pollutions relevées dans le port et proposer un programme d'actions adapté 	Connaissance	Port du Tréport	CCI et industries Animation : EPTB Bresle Appui technique: Agence de l'Eau	1		Pas de cout d'exploitation	AESN	

Contribution globale de l'objectif aux autres enjeux / Liens pour une démarché intégrée



- **E2** : Plusieurs mesures ont des effets corolaires très importants sur la diminution des rejets vers les cours d'eau (les substances chimiques sont dans ce cas également plus visées). En conséquence on contribue localement et globalement à des conditions plus viables pour les espèces. Par ailleurs, la contribution pour la masse d'eau côtière est ici plus marquée. Or la masse d'eau côtière est un milieu jouant un rôle dans le cycle biologique des espèces migratrices de la Bresle. Son bon état ne peut que favoriser l'état des populations avant ou après leur accès au fleuve.
- **E3** : RAS
- **E4** : Ponctuellement, le traitement des friches peut avoir un effet bénéfique dans les aires d'alimentation de captages et sécurisé une non-dégradation à long terme (la contribution reste toutefois limitée à quelques cas potentiels).

Le scénario socle (scénario 1) en bref dans cet objectif :

Le scénario socle se base sur la sensibilisation, l'animation auprès des principales sources de pollution industrielles et artisanales. Il s'agit d'accélérer le recours aux actions existantes pour soit limiter l'usage de produits à impacts forts sur la qualité des eaux (phytosanitaires par exemple) soit permettre leur gestion avant déversement dans les réseaux.

Par ailleurs, ce scénario socle contient toutes les mesures relatives aux rejets directs vers la masse d'eau côtière. Bien que tous les scénarios contribuent à l'amélioration de la qualité de la masse d'eau par traitement de la Bresle et de ses apports dans cette dernière, il semble important d'affirmer une position de base relative à la prise en compte de la zone littorale.

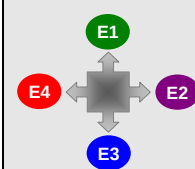
La valeur ajoutée du scénario 3 par rapport au scénario socle :

Le scénario 3 est particulièrement plus ambitieux en raison d'un positionnement sur le traitement des friches industrielles. Il considère une action forte de traitement, réhabilitation, qui peut dans certain cas avoir un intérêt particulier en termes de récréation de milieux « naturels ».

2.1.2.6 Objectif 1.6 - Améliorer la connaissance sur l'état et le fonctionnement quantitatif des masses d'eau

N°	Mesure	Typologie d'action	Secteur géographique ciblé	Maître d'ouvrage pressenti	Niveau d'ambition	Coût d'investissement (€ HT)	Coût d'exploitation (€ HT)	Financements possibles	Participation à l'atteinte d'autres objectifs
54	Réaliser un bilan hydrologique sur l'amont du bassin versant pour identifier les positions envisageables de suivi des débits et hauteurs d'eau	Connaissance	Amont du bassin : Bresle amont et/ou Ménillet et/ou Méline et/ou Ruisseau d'Haudricourt	DREAL, EPTB de la Bresle, structures ayant la compétence rivière	1	Pas de coût d'investissement	Pas de coût de fonctionnement	AESN	La connaissance contribue également à l'enjeu 3 (pour la connaissance du risque inondation par débordement de cours d'eau)
55	Après le bilan hydrologique préalable, réaliser un suivi des débits et des hauteurs d'eau sur l'amont du bassin en période d'étiage	Connaissance	Amont du bassin : Bresle amont et/ou Ménillet et/ou Méline et/ou Ruisseau d'Haudricourt	DREAL, EPTB de la Bresle, structures ayant la compétence rivière	1	Coût par point de suivi: 20 000€	Coût par point de suivi: 2000€/an, chiffré pour un point de suivi	AESN	
56	Réaliser un suivi des débits et des hauteurs d'eau sur l'amont du bassin et l'amont des affluents principaux en période d'étiage	Connaissance	Amont du bassin : Bresle amont et/ou Ménillet et/ou Méline et/ou Ruisseau d'Haudricourt et Vimeuse et Liger	DREAL, EPTB de la Bresle, structures ayant la compétence rivière	2	Coût par point de suivi: 20 000€	Coût par point de suivi: 2000€/an chiffré pour deux points complémentaires de suivi	AESN	
57	Créer et partager une base de données des débits et des hauteurs d'eau observées en y intégrant l'ensemble des données passées et futures	Opérationnelle	Ensemble du bassin versant	DREAL, EPTB de la Bresle	3	Coût de la création de la base de données: 5000€	Pas de coût de fonctionnement	AESN	
58	Réaliser une étude hydrogéologique sur les liens nappe-rivières	Connaissance	L'enjeu est centré sur l'amont du bassin versant. L'étude peut cependant être déployée sur l'ensemble du bassin versant pour correspondre à niveau d'ambition plus fort.	EPTB Bresle	2	Coût de l'étude: 50 000€ chiffré pour une étude	Pas de coût de fonctionnement	AESN	Une connaissance plus poussée permettra à plus long terme de mieux comprendre les besoins des milieux. On pourra ajuster ainsi les actions ou règles futures relatives à la préservation de leur alimentation (enjeu 2)
59	Caractériser les débits minimums biologiques	Connaissance	Secteur amont prioritairement, mais peut être généralisé au bassin versant entier.	EPTB Bresle, services de l'état	3	Coût de l'étude: 30 000€ chiffré pour une étude	Pas de coût de fonctionnement	AESN	
60	Recenser les prélèvements privés	Opérationnelle	Ensemble du bassin versant	EPTB, DDT, DREAL, Agence de l'eau, communes	2	Coût du recensement 1000€ par commune chiffré pour 114 communes	Pas de coût de fonctionnement	-	-

Contribution globale de l'objectif aux autres enjeux / Liens pour une démarche intégrée



- **E2** : Une meilleure connaissance du fonctionnement hydraulique nappe-rivière permettra de mieux cibler les milieux menacés, de comprendre leurs besoins en eau minimums et de prendre les mesures pour la préservation de leur alimentation.
- **E3** : RAS
- **E4** : Une meilleure connaissance du fonctionnement hydraulique nappe-rivière permettra de quantifier les effets des captages actuels et futurs et de mieux répartir les volumes prélevés en conséquence.

Le scénario socle (scénario 1) en bref dans cet objectif :

Le scénario socle ici complète la connaissance de l'état quantitatif des masses d'eau de surface sur l'amont du bassin versant (zone principale à enjeu identifiée dans le diagnostic) via un bilan hydrologique et la mise en place d'un suivi des hauteurs et des débits. Il reste donc très modéré.

La valeur ajoutée du scénario 2 par rapport au scénario socle :

Le scénario 2 élargit géographiquement le suivi quantitatif des masses d'eau de surface et vise à fournir une meilleure connaissance de l'alimentation des cours d'eau par la nappe.

La valeur ajoutée du scénario 3 par rapport au scénario 2 :

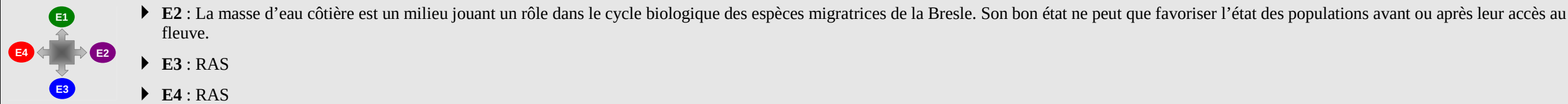
La valeur ajoutée du scénario 3 réside principalement dans l'étude des débits minimum biologiques, qui apparaît comme une action nécessaire dans le cadre de la responsabilité particulière que possède la vallée de la Bresle dans la sauvegarde des migrateurs truites et saumons, très sensibles au réchauffement et donc à la diminution des niveaux d'eau. Il s'agit d'un véritable progrès pour les années futures. Elle ouvre les réflexions sur les besoins minimaux des milieux en eau et leur préservation (notamment si des cas de sécheresse plus sévère apparaissaient à l'avenir).

2.1.2.7 Objectif 1.7 - Améliorer la qualité de la masse d'eau côtière

N°	Mesure	Typologie d'action	Secteur géographique ciblé	Maître d'ouvrage pressenti	Niveau d'ambition	Coût d'investissement (€ HT)	Coût d'exploitation (€ HT)	Financements possibles	Participation à l'atteinte d'autres objectifs
61	Mettre en place un syndicat mixte du littoral haut Normand 	Organisationnelle	Partie littorale du bassin versant	Services de l'État	1	Coût des locaux et du matériel	Temps partiel des membres	AESN	-
62	Créer un comité de suivi garant de la mise en œuvre opérationnelle des profils de vulnérabilité des plages du Tréport et de Mers les Bains 	Organisationnelle	Le Tréport, Mers les Bains, Eu	SMERALB et ensemble des MOA visés par la mise en œuvre des profils. Partenaire: ARS, AESN, DISE	1	Pas de coût d'investissement	Temps partiel des membres	-	
63	Réaliser une mise à jour du profil de vulnérabilité des plages du Tréport et de Mers les Bains visant à rendre opérationnel son programme de mesures et à le mettre en œuvre 	Opérationnelle	Le Tréport, Mers les Bains, Eu	SMERALB et ensemble des MOA visés par la mise en œuvre des profils. Partenaire: ARS, AESN, DISE	1	Coût de l'étude : 10 000€ chiffré pour une étude	Temps partiel (cf. 2.1.4.3)	AESN	
64	Réaliser une mise à jour du profil de vulnérabilité des plages du Tréport et de Mers les Bains intégrant l'identification de l'ensemble des sources de pollution (bactériologique et chimique), la réalisation d'un programme de mesures opérationnel 	Opérationnelle	Le Tréport, Mers les Bains, Eu	SMERALB et ensemble des MOA visés par la mise en œuvre des profils. Partenaire: ARS, AESN, DISE	2	Coût de l'étude : 25 000€ chiffré pour une étude	Temps partiel (cf. 2.1.4.3)	AESN	
65	Assurer la mise en œuvre des actions découlant des profils de vulnérabilité Plages du Tréport et de Mers les Bains et moulières du Tréport 	Opérationnelle	Le Tréport, Mers les Bains, Eu	MOA divers selon les actions préconisées Animation : EPTB Bresle	1	Coût compris dans les coûts de fonctionnement des maîtres d'ouvrage	Temps partiel (cf. 2.1.4.3)	Dépend des mesures	-
66	Proposer une communication et une animation adaptée autour des profils de vulnérabilité en vue de leur mise en œuvre 	Communication / Animation	Communes concernées par la mise en œuvre des profils	SMERALB. et ensemble des MOA visés par la mise en œuvre des profils Partenaires : ARS, AESN, EPTB Bresle, Agence des Aires Marines Protégées	1	Pas de coût d'investissement	Temps partiel (cf. 2.1.4.3)	AESN	
67	Renforcer la comparaison des différents résultats d'analyses eaux superficielles / eaux littorales (en particulier sur biote) 	Connaissance	Ensemble du bassin versant	MOA : EPTB Bresle	1	Pas de coût d'investissement	Temps partiel (cf. 2.1.4.3)	-	

N°	Mesure	Typologie d'action	Secteur géographique ciblé	Maître d'ouvrage pressenti	Niveau d'ambition	Coût d'investissement (€ HT)	Coût d'exploitation (€ HT)	Financements possibles	Participation à l'atteinte d'autres objectifs
68	Étudier la possibilité de restaurer les flux biologiques, hydrauliques et sédimentaires au niveau de l'interface mer / rivière (étude coût-bénéfice)	Connaissance	Ensemble du bassin versant	MOA : CCI, EPTB Bresle, CG 76 ? Partenaires : services de l'État	1	Coût de l'étude : 70 000€ chiffré pour une étude	Temps partiel (cf. 2.1.4.3)	-	
69	Délimiter le front de salinité actuel dans les eaux souterraines 	Connaissance	Zone littorale	MOA : EPTB Bresle, gestionnaire AEP	2	Coût de l'étude : 15 000€ chiffré pour une étude	Temps partiel (cf. 2.1.4.3)	AESN	
70	Réaliser une étude prospective permettant de délimiter le front de salinité futur dans les eaux souterraines 	Connaissance	Zone littorale	MOA : EPTB Bresle, gestionnaire AEP	3	Coût de l'étude : 15 000€ chiffré pour une étude	Temps partiel (cf. 2.1.4.3)	AESN	
71	Informier et sensibiliser sur les liens terre/mer 	Communication / Animation	Ensemble du bassin versant	Parc des Aires Marines Protégées, EPTB de la Bresle	1	Création d'une plaquette: 3000€	Coût compris dans les coûts de fonctionnement du Parc des Aires Marines Protégées	AESN	-

Contribution globale de l'objectif aux autres enjeux / Liens pour une démarche intégrée



Le scénario socle (scénario 1) en bref dans cet objectif :

Le scénario socle ici prévoit de mettre en place les structures nécessaires à la mise en œuvre et au suivi d'actions sur la masse d'eau littorale, ainsi qu'à des actions de communication sur cette thématique .

La valeur ajoutée du scénario 2 par rapport au scénario socle :

Le scénario 2 prévoit en plus des actions socle de mettre à jour le profil de vulnérabilité des plages du bassin versant, d'avancer sur la thématique du port du Tréport jouant un rôle d'interface terre / mer, et de délimiter le front salin actuel.

La valeur ajoutée du scénario 3 par rapport au scénario 2 :

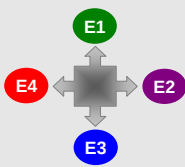
La valeur ajoutée du scénario 3 réside à la détermination prospective du front salin intégrant la notion de changement climatique.

2.1.2.8 Objectif 1.8 - Réduire la pression quantitative sur la ressource

N°	Mesure	Typologie d'action	Secteur géographique ciblé	Maître d'ouvrage pressenti	Niveau d'ambition	Coût d'investissement (€ HT)	Coût d'exploitation (€ HT)	Financements possibles	Participation à l'atteinte d'autres objectifs
72	Réaliser systématiquement une étude d'incidence de tout projet de nouveau prélèvement	Opérationnelle	Ensemble du bassin versant	Syndicats AEP	1	Coût de l'étude: 4000 € chiffré pour 2 captages	Pas de coût de fonctionnement	AESN	La vérification opérée permettra d'éviter la fragilisation de milieux aquatiques à proximité (couplé à l'objectif 6 de l'enjeu 1 cette mesure contribue à l'enjeu 2)
73	Évaluer l'incidence des prélèvements actuels sur les milieux	Opérationnelle	Ensemble du bassin versant	Syndicats AEP	2	Coût de l'étude: 4000 € chiffré pour 40 captages	Pas de coût de fonctionnement	AESN	
74	Évaluer l'incidence d'une augmentation des débits prélevés sur les milieux à hauteur du débit maximum défini par la DUP	Opérationnelle	Ensemble du bassin versant	Syndicats AEP	3	Surcoût de 20% par rapport aux variantes précédentes	Pas de coût de fonctionnement	AESN	
75	Établir un diagnostic des réseaux d'eau potable afin d'identifier les fuites	Connaissance	Réseaux dont le rendement est inférieur au taux imposé par la réglementation ⁶	MOA: Structures AEP concernés Partenariat : Communauté de communes, Communes	1	Coût approximatif de l'étude: 50 000€ par étude	Pas de coût de fonctionnement	CG 76	Cf. Contribution globale
76	Rénover les réseaux identifiés comme en mauvais état	Opérationnelle	Ensemble du bassin versant	MOA : Syndicats AEP concernés Partenariat : Communauté de communes, Communes	1	Dépend des travaux à réaliser.	Pas de coût de fonctionnement	CG 76	
77	Inciter aux économies d'eau par les collectivités	Communication / Animation	Bresle et ses affluents	MOA : syndicats AEP, EPTB de la Bresle Appui technique: DREAL	1	Pas de d'investissement.	Animation comprise dans les s de fonctionnement des maîtres d'ouvrage	AESN	
78	Mettre en place un plan de communication auprès des particuliers et des professionnels sur les réductions de consommations en eau potable <i>Ex de moyens: communication via les factures d'eau aux bonnes pratiques et à la vérification régulière des compteurs</i>	Communication / Animation	Ensemble du bassin versant	Syndicats AEP, collectivités locales, Services de l'état, Agence de l'eau, EPTB de la Bresle	1	Création d'outil de communication: 5000€	Pas de coût de fonctionnement (communication via des moyens existants)	AESN	

⁶ Décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable

Contribution globale de l’objectif aux autres enjeux / Liens pour une démarche intégrée



- ▶ **E2** : Le maintien d’une pression faible sur les eaux de surface et équilibrée sur l’ensemble du bassin versant, la non dégradation sur l’amont préserveront les milieux aquatiques d’un facteur fortement fragilisant. L’étude d’incidence des prélèvements actuels et futurs devrait permettre de limiter ces prélèvements là où ils impactent les milieux.
- ▶ **E3** : RAS.
- ▶ **E4** : Les actions de réduction de la pression vont dans le sens d’une meilleure gestion de la ressource en eau.

Le scénario socle (scénario 1) en bref dans cet objectif :

Le scénario socle ici prévoit la réhabilitation des réseaux d’eau potable et la réalisation d’études d’incidence dans le cas d’un projet de prélèvement. Il prévoit par ailleurs une action de sensibilisation de tous les acteurs sur la thématique quantitative.

La valeur ajoutée du scénario 2 par rapport au scénario socle :

Le scénario 2 intègre l’évaluation de l’incidence des prélèvements actuels.

La valeur ajoutée du scénario 3 par rapport au scénario 2 :

Le scénario 3 amplifie un axe du scénario 2 : il prévoit l’évaluation de l’incidence des prélèvements maximums autorisés dans les DUP.

2.1.3 Premières idées de règles relatives à l'enjeu n°1 pouvant intégrer le Règlement du SAGE en fonction de la Stratégie qui sera choisie

Les règles suivantes pourront être envisagées pour appuyer les objectifs de l'enjeu n°1 :

- ✓ En lien avec la l'annexe 5 du SDAGE et sa disposition 24, la règle suivante a été proposée pour l'enjeu 1 :

Respecter les réductions de rejets, pertes ou émissions et les réductions d'usage fixées par l'annexe 5 du SDAGE pour les substances pertinentes de type pesticides pour les secteurs contaminés (captage niveau SDAGE 3 et 4). Ces réductions sont pour la masse d'eau 3204 :

Substance	Isoproturon	Trichloroéthylène	Tétrachloroéthylène
Objectif de réduction	Réduction d'usage de 50%	Réduction de rejets, pertes ou émissions de 30%	Réduction de rejets, pertes ou émissions de 30%

- ✓ Mettre en place un traitement du phosphore dans le cadre de nouvelles stations d'épuration et de réhabilitations.

2.1.4 Analyse des scénarios alternatifs

Les scénarios 1, 2 et 3 repris de manière synthétique sont les suivants (figurent les éléments nouveaux apportés par chaque scénario) :

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Objectif 1.1 <i>Améliorer la connaissance sur l'état qualitatif des masses d'eau</i>	Amélioration du suivi (paramètres et fréquence) en rivière Délimitation des AAC	Implantation de nouveaux points de suivi de la qualité des eaux superficielles et côtières	Outil d'évaluation des rejets cumulés
Objectif 1.2 <i>Connaître et diminuer les pressions d'origine agricole</i>	Poursuite des efforts d'ores et déjà engagés par le monde agricole en visant tout particulièrement les AAC Développement de l'agriculture biologique Maintien de l'élevage Mise en place d'un opérateur MAE sur les territoires orphelins	Généralisation à l'ensemble du bassin versant	Suivi des pratiques mutualisé à l'échelle du bassin versant (IFT et bilan phosphore)
Objectif 1.3 <i>Limiter le transfert de polluants et matière vers les masses d'eau par ruissellement</i>	Complément de la connaissance sur les bétaires Réaffirmation des obligations	Harmonisation des bases de données bétaires	Actions renforcées pour la limitation des pollutions au niveau des bétaires Harmonisation de la largeur d'interdiction de traitement à l'échelle du bassin versant
Objectif 1.4 <i>Connaître et diminuer les rejets issus des zones urbanisées</i>	Réhabilitation des systèmes d'assainissement collectif non conformes Détermination des dispositifs d'assainissement non collectif présentant un risque avéré, réhabilitation en zone prioritaire et communication	Réhabilitation de l'ensemble des RCE Augmentation de la fréquence de surveillance des systèmes d'assainissement collectif Harmonisation de l'arrêté fossé sur tout le bassin versant Traitement de l'ancien stockage de boues de la STEP de Blangy Travail sur la limitation des épandages de boues d'épuration urbaine provenant de l'extérieur du bassin versant	Achèvement de la question du lagunage de l'Epinoy Mise en place d'un traitement du phosphore dans le cas de nouvelles stations d'épuration

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Objectif 1.5 <i>Connaître et diminuer les pressions issues des activités industrielles et artisanales</i>	Animation et accélération du recours au programme actuel de maîtrise des rejets Traitement des pressions au niveau du port Diagnostic et mise aux normes de rejets artisanaux diagnostiqués comme problématiques		Traitement des friches industrielles
Objectif 1.6 <i>Améliorer la connaissance sur l'état et le fonctionnement quantitatif des masses d'eau</i>	Réalisation d'un bilan hydrologique et mise en place d'un suivi des débits et hauteurs d'eau sur l'amont du bassin versant	Extension du suivi aux principaux affluents Étude lien nappe-rivières Recensements des prélèvements privés	Détermination des débits minimum biologiques Création d'une base de données partagée sur les débits et hauteurs d'eau
Objectif 1.7 <i>Améliorer la qualité de la masse d'eau côtière</i>	Mise en place des structures compétentes Mise à jour des profils de vulnérabilité, mise en œuvre et communication Étudier la possibilité de restaurer les flux biologiques, hydrauliques et sédimentaires au niveau de l'interface mer / rivière	Communication étendue et détermination du front de salinité	Détermination prospective du front de salinité
Objectif 1.8 <i>Réduire la pression quantitative sur la ressource</i>	Réhabilitation des réseaux d'eau potable et la réalisation d'études d'incidence dans le cas d'un projet de prélèvement Sensibilisation de l'ensemble des acteurs aux économies d'eau	Évaluation de l'incidence des prélèvements actuels	Évaluation de l'incidence des prélèvements maximums autorisés dans les DUP

On a donc une montée en puissance du scénario 1 à 3, avec :

- ✓ un scénario 1 qui vise à acquérir de la connaissance complémentaire (tant sur l'aspect quantitatif que qualitatif), poursuivre les efforts engagés dans différents secteurs, résorber les points noirs principaux en assainissement, et intégrer de base toutes les actions relatives à la masse d'eau côtière
- ✓ un scénario 3 qui élargit les échelles d'action (par exemple sur le suivi), renforce les actions mises en œuvre (exemple pour les bétouilles), intègre des préconisations d'harmonisation de la réglementation (arrêté fossé) sur le bassin versant et ouvre des perspectives d'action pour le futur (débits minimums biologiques).

2.1.4.1 Analyse par typologie

Le graphique suivant récapitule la répartition des actions proposée par typologie pour chacun des trois scénarios :

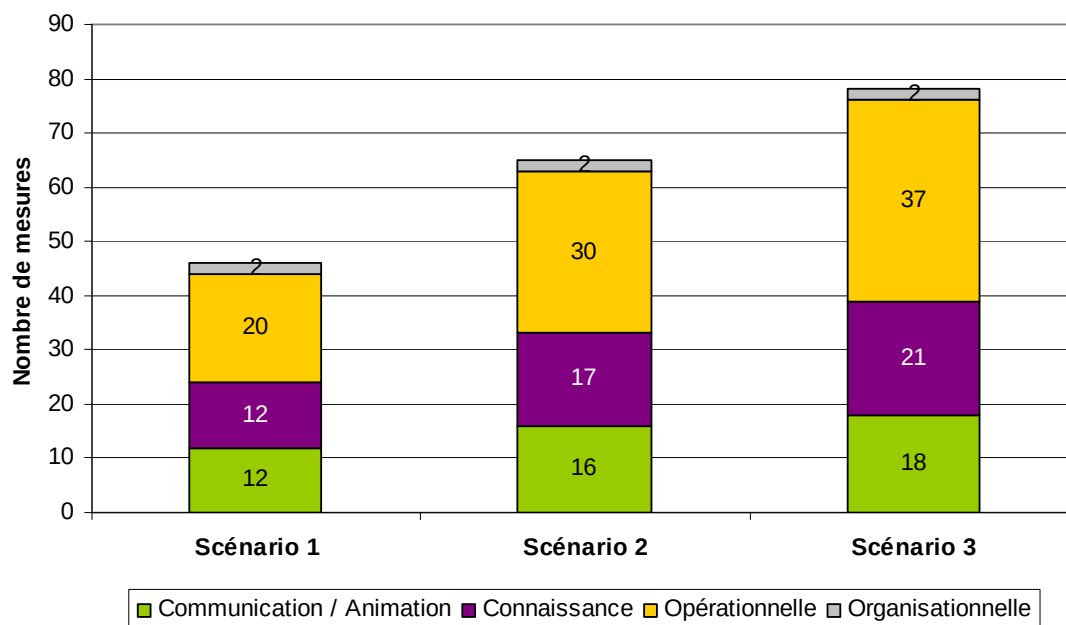


Figure 2 : Analyse par typologie d'actions – Enjeu 1

Les 3 scénarios intègrent un nombre quasi équivalent d'actions de communication et d'animation. Ils diffèrent plus sur le développement de mesures de connaissances (le scénario 2 et le scénario 3 visant à compléter certaines thématiques particulières). La gradation implique nécessairement un recours à des mesures de type « opérationnelle » plus important dans les deux derniers scénarios avec dans le scénario 3 des réalisations particulièrement ambitieuses.

2.1.4.2 Analyse sommaire des impacts environnementaux

L'évaluation sommaire des impacts environnementaux des actions préconisées dans les différents scénarii est présentée dans le Tableau 1. Les impacts environnementaux seront plus finement étudiés dans le cadre de l'évaluation environnementale.

Tableau 1 : Analyse sommaire des impacts environnementaux – Enjeu 1

		Santé humaine	Population	Diversité biologique	Faune et flore	Sols	Eau	Air	Bruit	Climat	Patrimoine culturel architectural et archéologique	Paysages	Energie et gaz à effet de serre
Objectif 1.1	Améliorer la connaissance sur l'état qualitatif des masses d'eau	RAS	Sensibilisation pouvant changer les pratiques	RAS	RAS	RAS	Meilleure connaissance pour mieux agir	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS
Objectif 1.2	Connaître et diminuer les pressions d'origine agricole	Réduction des pollutions des captages et des zones littorales fréquentées	RAS	RAS	Meilleur état écologique	RAS	Amélioration de l'état des masses d'eau	Emission de GES directe par les méthodes de désherbage thermique (la production de pesticides en produit indirectement)	RAS	RAS	RAS	Maintien de la qualité paysagère des cours d'eau	Méthode de désherbage thermique consommateur d'énergie (la production de pesticides en consomme indirectement)
Objectif 1.3	Limiter le transfert de polluants et matière vers les masses d'eau par ruissellement	Réduction des pollutions des captages et des zones littorales fréquentées	RAS	RAS	Meilleur état écologique	Maintien des sols	Amélioration de l'état des masses d'eau	RAS	RAS	RAS	RAS	Maintien de la qualité paysagère des cours d'eau	Draguage du port moins important
Objectif 1.4	Connaître et diminuer les rejets urbains	Réduction des pollutions des captages et des zones littorales fréquentées	RAS	RAS	Meilleur état écologique	RAS	Amélioration de l'état des masses d'eau	RAS	RAS	RAS	RAS	Maintien de la qualité paysagère des cours d'eau	Draguage du port moins important
Objectif 1.5	Connaître et diminuer les pressions issues des activités industrielles et artisanales	Réduction des pollutions des captages et des zones littorales fréquentées	Contraintes pour ces activités	RAS	Meilleur état écologique	RAS	Amélioration de l'état des masses d'eau	RAS	RAS	RAS	RAS	Maintien de la qualité paysagère des cours d'eau	Draguage du port moins important
Objectif 1.6	Améliorer la connaissance sur l'état et le fonctionnement quantitatif des masses d'eau	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	Meilleure connaissance du fonctionnement hydraulique du bassin versant	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS

		Santé humaine	Population	Diversité biologique	Faune et flore	Sois	Eau	Air	Bruit	Climat	Patrimoine culturel et archéologique	Paysages	Energie et gaz à effet de serre
Objectif 1.7	Améliorer la qualité de la masse d'eau côtière	Réduction de la pollution sur les zones littorales fréquentées	Accès à la mer	RAS	RAS	RAS	Amélioration de l'état des masses d'eau	RAS	RAS	RAS	RAS	Maintien de la qualité paysagère du littoral	Draguage du port moins important
Objectif 1.8	Réduire les pressions sur l'état quantitatif des masses d'eau	Réduction des concentrations en polluants par dilution	Maintien des milieux humides tampons, cout de l'AEP diminué	Conservation des milieux humides et donc des espèces associées	Conservation des milieux humides et donc des espèces associées	RAS	Réduction des concentrations en polluants par dilution	RAS	RAS	Maintien de milieux humides tampons	RAS	RAS	RAS

Il ressort de ce tableau que les mesures proposées dans les différentes variantes ont généralement aucun impact ou un impact positif sur les différents compartiments de l'environnement.

Un point d'attention ressort sur les méthodes alternatives à l'emploi de phytosanitaires. Suivant les cas, elles peuvent être plus consommatrices d'énergie, donc émettrices directes de gaz à effet de serre et par conséquent avoir un impact sur le climat. Cet impact est cependant à nuancer :

- ✓ Toutes ces techniques alternatives ne sont pas concernées (paillage par exemple) ;
- ✓ La production de produits phytosanitaires produit indirectement des gaz à effet de serre ;
- ✓ D'autres usages comme la circulation automobile sont bien plus impactants.

L'objectif 5 peut générer des contraintes pour les activités, le temps des diagnostics et des travaux, toutefois les mesures s'axent sur l'accompagnement (technique et financier) pour limiter notamment ces désagréments.

2.1.4.3 Analyse financière

L'évaluation des coûts globaux par objectif et par scénario sont répertoriés dans le Tableau 2. Comme précisé en introduction, il s'agit d'ordres de grandeur. :

Tableau 2 : Analyse financière des scénarios – Enjeu 1

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Objectif 1.1	681 000.00 €	1 001 000.00 €	1 021 000.00 €
Objectif 1.2	- €	- €	1 000 000.00 €
Objectif 1.3	10 000.00 €	12 000.00 €	22 000.00 €
Objectif 1.4	9 602 800.00 €	10 261 800.00 €	10 261 800.00 €
Objectif 1.5	50 000.00 €	50 000.00 €	50 000.00 €
Objectif 1.6	40 000.00 €	284 000.00 €	319 000.00 €
Objectif 1.7	997 000.00 €	1 037 000.00 €	1 052 000.00 €
Objectif 1.8	276 000.00 €	596 000.00 €	660 000.00 €
	11 656 800.00 €	13 241 800.00 €	14 385 800.00 €

Remarque :

Les actions suivantes n'ont pas pu être chiffrées à ce stade puisqu'elles nécessitent une définition plus fine de l'action :

- *Inciter à la mise en œuvre de bilan phosphorées (La surface totale sur laquelle on peut la déployer n'étant pas connue), pour le scénario 3.*
- *Réhabiliter les réseaux de collecte des eaux usées des stations citées dans le PTAP pour le scénario 1 et pour le scénario 2 également (Le linéaire total n'étant pas connu à ce stade).*
- *Mettre aux normes les établissements artisanaux diagnostiqués comme problématiques (le cas de chaque structure étant particulier les coûts peuvent fortement varier, par ailleurs le nombre total n'est pas connu), pour le scénario 2 et 3.*

Par ailleurs, la mise en œuvre des actions d'animation de l'enjeu 2 représente **entre 1 et 3 équivalents temps plein** au sein de la structure porteuse du SAGE.

2.2 Enjeu n°2 : Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques

2.2.1 Introduction de l'enjeu

✓ Thématique rétablissement des continuités écologiques

La Bresle compte **247 ouvrages**, dont 35 identifiés comme prioritaires dans le cadre de la RCE et 50 ouvrages prioritaires pour l'anguille. Une grande partie de ces ouvrages est vétuste et n'ont pas d'usage associé. Le traitement de ces ouvrages imposé par la réglementation demande un temps important pour trouver des solutions satisfaisant toutes les parties prenantes.

Par ailleurs, on déplore de nombreuses **altérations hydromorphologiques** : plans d'eau liés à l'extraction de matériaux, merlons de curage, urbanisation, ripisylve inadaptée... Or une mauvaise qualité hydromorphologique est pénalisante pour l'atteinte du bon état écologique. Ce constat appelle une préservation des secteurs épargnés, et une restauration des secteurs altérés.

✓ Thématique maîtrise d'ouvrage des cours d'eau

5 acteurs détiennent la **compétence de gestion des cours d'eau** sur le bassin versant. Cependant, le syndicat du Liger est dans l'impasse et certains petits affluents sont orphelins de gestionnaires (Ru de Bouafles et Rieuse).

✓ Thématique gestion des cours d'eau

En matière de gestion, l'avancement PPRE est le suivant :

- ◆ Un PPRE a été rédigé sur le **Liger** mais n'est pas appliqué faute de gouvernance, mais aussi de moyens humains et financiers adéquats ;
- ◆ Un PPRE comprenant la rivière **Bresle** sur le linéaire géré par l'ASA et la Vimeuse a démarré en 2013 ;
- ◆ Les cours d'eau **amont** et les **cours d'eau orphelins** n'ont pas de PPRE.

✓ Thématique zones humides

Le rôle et les fonctionnalités des zones humides apparaissent **méconnus du grand public, des acteurs économiques, des collectivités**.

Les zones humides du territoire ont été inventoriées sur le bassin versant, mais leur **caractérisation** n'a pas été réalisée pour hiérarchiser ces zones.

Concernant les zones humides, on prévoit en tendanciel une possible baisse limitée de leur surface et potentiellement une modification de leur fonctionnalité et de leur répartition sur le territoire, d'où un besoin de les **protéger**. Cette protection peut passer par des démarches volontaires, l'établissement de servitudes, le classement dans les documents d'urbanisme (54% des communes en disposent) ou un classement de certaines zones en ZHIEP et ZSGE.

✓ **Thématique trame verte et bleue**

Le **SRCE** est en cours d'élaboration dans les régions de Picardie et de Haute Normandie. Il permettra une déclinaison au niveau local des trames.

Les **objectifs visés** par l'enjeu « Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques » seront les suivants au travers des scénarios avec un degré d'investissement différent :

Objectif 2.1 - Structurer la maîtrise d'ouvrage des milieux aquatiques sur le bassin versant

Objectif 2.2 - Améliorer la gestion des cours d'eau sur le bassin versant

Objectif 2.3 - Restaurer les continuités écologiques transversales et longitudinales sur la Bresle et ses affluents

Objectif 2.4 - Connaître, préserver et reconquérir les zones humides

Objectif 2.5 - Développer les initiatives trames vertes et bleues

2.2.2 Actions et recommandations envisageables classées par objectif

Les mesures envisageables sont répertoriées dans les tableaux suivants par objectif.

Chaque de ces mesures individuellement ne saurait à elle seule garantir l'atteinte du bon état des masses d'eau. Des actions relatives aux autres enjeux seront à réaliser préalablement ou conjointement à ces actions rattachées à l'enjeu 2, notamment :

Enjeu 1 :

- ✓ diminution des substances impactantes pour les espèces présentes (objectifs 1.2, 1.3, 1.4, 1.5)
- ✓ préservation de la masse d'eau côtière (objectif 1.7)
- ✓ connaissance des besoins minimums en eau des milieux pour prendre les mesures pour la préservation de leur alimentation (objectif 1.6)

Enjeu 3 :

- ✓ limitation du transfert de polluants vers les masses d'eau via le maintien d'éléments du paysage jouant un rôle hydraulique
- ✓ maîtrise des eaux pluviales limitant les impacts négatifs en termes de perturbation des réseaux d'assainissement ou de transit de certains polluants vers les eaux de surface
- ✓ la connaissance des zones inondables et des zones d'expansion des crues viendra renforcer la réflexion sur les zones humides et les fonctions qu'elles assurent

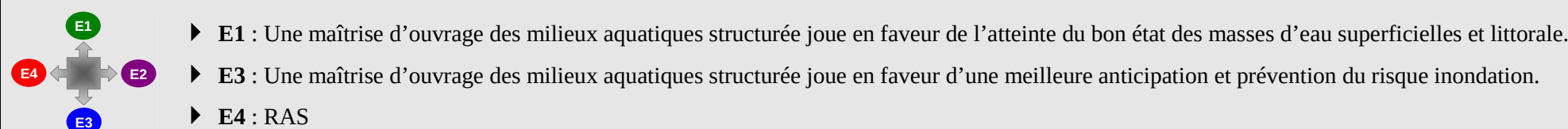
Enjeu 4 : Mesures BAC de nature à limiter les transferts de polluants vers les milieux aquatiques à proximité des points de captage

⇒ **Conditions viables pour les espèces.**

2.2.2.1 Objectif 2.1 - Structurer la maîtrise d'ouvrage des milieux aquatiques sur le bassin versant

N°	Mesure	Typologie d'action	Secteur géographique ciblé	Maître d'ouvrage pressenti	Niveau d'ambition	Coût d'investissement (€ HT)	Coût d'exploitation (€ HT)	Financements possibles	Participation à l'atteinte d'autres objectifs
79	Restaurer une maîtrise d'ouvrage efficace sur le bassin versant du Liger	Organisationnelle	Bassin versant du Liger	Syndicat de rivière du Liger / services de l'État	1	Pas de d'investissement	Pas de coût de fonctionnement	-	Cf. Contribution globale ci-dessous.
80	Mettre en place une maîtrise d'ouvrage sur les secteurs orphelins	Organisationnelle	Ru de Bouafles et Rieuse	A déterminer	2	Pas de d'investissement	-	-	
81	Établir une réflexion sur la maîtrise d'ouvrage et la gestion des cours d'eau non pérennes, et du réseau hydrographique n'ayant pas le statut de cours d'eau (fossés agricoles, petits rus, bras morts...)	Organisationnelle	Amont du bassin versant	Structures ayant la compétence rivière, Collectivité locales Animation : EPTB de la Bresle	3	Pas de d'investissement	Compris dans les coûts de fonctionnement de l'EPTB de la Bresle	-	
82	Mettre en cohérence les actions des différentes structures compétentes pour garantir une maîtrise d'ouvrage efficace sur l'ensemble du bassin versant	Organisationnelle	Ensemble du bassin versant	Structures à compétence rivière	1	Pas de d'investissement	Coûts d'animation: 30 000€	-	
83	Chercher les solutions optimales pour optimiser la maitrise d'ouvrage rivière sur l'ensemble du bassin versant	Organisationnelle	Ensemble du bassin versant	Structures à compétence rivière	3	Étude de gouvernance: 10 000€ chiffré pour une étude	Optimisation des coûts de fonctionnement attendue	AESN	

Contribution globale de l'objectif aux autres enjeux / Liens pour une démarche intégrée



Le scénario socle (scénario 1) en bref dans cet objectif :

Le scénario socle demande une harmonisation de la gestion des cours d'eau et fixe comme priorité la restauration de la maîtrise d'ouvrage sur le Liger. Ceci dans l'optique d'une reprise des actions sur ce sous-bassin versant qui dispose déjà d'un programme de travail.

La valeur ajoutée du scénario 2 par rapport au scénario socle :

Le scénario 2 propose d'aller au-delà du Liger et d'étendre les moyens d'actions sur les cours d'eau aujourd'hui « orphelins ».

La valeur ajoutée du scénario 3 par rapport au scénario 2 :

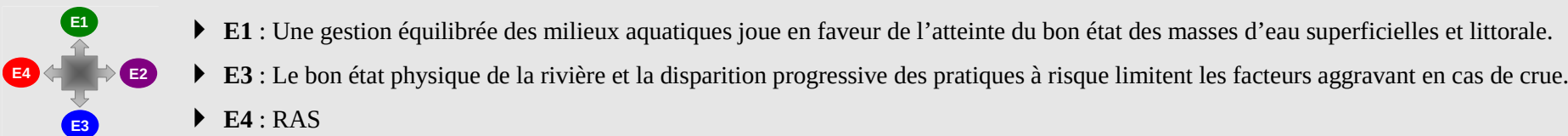
Le scénario 3 pousse la réflexion plus loin : il affirmerait une volonté de la CLE de passer d'une gestion fragmentée entre plusieurs acteurs à une gestion unique à l'échelle du bassin versant afin de mutualiser les moyens mais également mettre en cohérence l'ensemble des interventions.

2.2.2.2 Objectif 2.2 - Améliorer la gestion des cours d'eau sur le bassin versant

N°	Mesure	Typologie d'action	Secteur géographique ciblé	Maître d'ouvrage pressenti	Niveau d'ambition	Coût d'investissement (€ HT)	Coût d'exploitation (€ HT)	Financements possibles	Participation à l'atteinte d'autres objectifs
84	Réaliser un PPRE sur les secteurs orphelins	Opérationnelle	Ru de Bouafles, Rieuse, secteurs gérés par la CCPV (amont) et la CCI (aval)	A déterminer	3	Coût de l'étude: 50 000€	Pas de coût de fonctionnement	AESN, CG 80, CG 76	
85	Assurer la mise à disposition, l'harmonisation et le transfert de connaissance lors de l'état des lieux des PPRE	Opérationnelle	Ensemble du bassin versant	MOA : EPTB de la Bresle Partenariat : ASA de la Bresle et syndicat de la Vimeuse	1	Pas de coût d'investissement	Compris dans les coûts de fonctionnement de l'EPTB et de l'observatoire de l'eau à mettre en place	-	-
86	Mettre en œuvre les programmes d'actions des PPRE <i>Ex: gestion des berges, lutte contre les espèces invasives, le piétinement bovin...</i>	Opérationnelle	Ensemble du bassin versant	Structures à compétence rivière	1	Pas de coût d'investissement	PPRE du Liger: 200 000 € (SCE) Coût évalué pour la Bresle : 2 000 000 € si même ratio linéaire que le Liger	AESN, CG 80, CG 76	Le bon état de la rivière contribue à la limitation des facteurs aggravants en cas de crue (contribution à l'enjeu 3 pour l'objectif 4 notamment)
87	Communiquer auprès des maîtres d'ouvrage et des riverains des cours d'eau sur les bonnes pratiques de restauration et d'entretien	Communication / Animation	Secteurs à problèmes sur les parcelles privées le long de la Bresle et affluents	MOA : structures compétentes sur leurs secteurs d'intervention : ASA Bresle, CCPV, Syndicat intercommunaux du Liger de la Vimeuse Soutien éventuel de l'EPTB de la Bresle	1	Plaquette : 3000€	Réalisation d'une réunion annuelle: 1000€ / an	AESN	-
88	Étudier et suivre le concrétionnement calcaire afin de déterminer et de mettre en œuvre les moyens pour gérer ce phénomène	Connaissance	La Bresle et ses affluents	MOA : EPTB Bresle Appui technique: INSA Rennes, AESN, ONEMA, Fédérations de pêche	2	Pas de coût d'investissement	Suivi complémentaire au suivi de l'INSA Rennes : 7500€ / an, chiffré pour un point	-	-
89	Éviter la plantation de peupliers à proximité immédiate du cours d'eau (6m)	Communication / Animation	Ensemble du bassin versant	MOA : Communauté de communes / communes Animation: EPTB Bresle / Syndicat de rivière / Services de l'État	1	Pas de coût d'investissement	Coût d'animation comprise dans les coûts de fonctionnement de l'EPTB (animateur de bassin)	Aucun.	-
90	Lors de la révision des documents d'urbanisme, veiller à supprimer la protection des peupliers de haut jet quand ils sont à proximité d'un cours d'eau ou d'une zone humide	Communication / Animation	Ensemble du bassin versant	MOA : Communauté de communes / communes Animation: EPTB Bresle	2	Pas de coût d'investissement	Coût d'animation comprise dans les coûts de fonctionnement de l'EPTB (animateur de bassin)	Aucun.	-

N°	Mesure	Typologie d'action	Secteur géographique ciblé	Maître d'ouvrage pressenti	Niveau d'ambition	Coût d'investissement (€ HT)	Coût d'exploitation (€ HT)	Financements possibles	Participation à l'atteinte d'autres objectifs
91	Mettre en place les indicateurs biologiques et en particulier piscicoles pour suivre les effets de la mise en œuvre <i>Suivi à la station d'Eu, réservoirs biologiques, pêches électriques</i>	Connaissance	Ensemble du bassin versant	MOA : Fédérations de pêche, ONEMA	1	Pas de coût d'investissement	Augmentation du suivi des espèces (pêches électriques et terrain) et synthèse: 5000€ / an, chiffré pour un point	AESN	-

Contribution globale de l'objectif aux autres enjeux / Liens pour une démarche intégrée



Le scénario socle (scénario 1) en bref dans cet objectif :

Le scénario socle affirme toute l'importance accordée au PPRE existant ou en cours d'élaboration. Il demande leur réalisation pleine et entière en considérant qu'il s'agit d'un des principaux outils pour la restauration des cours d'eau. Il complète l'intervention par des actions de sensibilisation.

La valeur ajoutée du scénario 2 par rapport au scénario socle :

Le scénario 2 porte l'attention sur la problématique du concrétionnement calcaire et la volonté de la CLE de suivre ce sujet et de saisir les opportunités de tests, sur des sites pilotes, de méthodes de traitement.

La valeur ajoutée du scénario 3 par rapport au scénario 2 :

Le scénario 3 traduit un positionnement plus ambitieux avec la réalisation également sur les secteurs orphelins de PPRE pour la mise en œuvre d'une gestion adaptée et la restauration de ces cours d'eau. Il est donc réalisable uniquement avec un positionnement sur les scénarios 2 ou 3 dans l'objectif précédent.

2.2.2.3 Objectif 2.3 - Restaurer les continuités écologiques transversales et longitudinales sur la Bresle et ses affluents

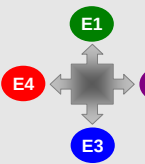
N°	Mesure	Typologie d'action	Secteur géographique ciblé	Maître d'ouvrage pressenti	Niveau d'ambition	Coût d'investissement (€ HT)	Coût d'exploitation (€ HT)	Financements possibles	Participation à l'atteinte d'autres objectifs
92	Accompagner et suivre le travail en cours sur l'ouvrage du Tréport	Opérationnelle	Le Tréport	MOA: ONEMA, EPTB Bresle, CCI	1	Accès limité à la passe à poisson (travaux à définir)	Temps partiel (cf. 2.2.4.3)	-	-
93	Garantir le traitement de l'ensemble des ouvrages hydrauliques en lit mineur dans le cadre de la restauration de la continuité écologique	Opérationnelle	La Bresle et ses affluents	MOA: EPTB Bresle Appui technique: ONEMA, l'Agence de l'Eau, services de l'État Collaboration: propriétaires	1	Coût dans l'étude STUCKY: PAP : 30 000 € / ouvrage Renaturation : 70 000 € / ouvrage Arasement: 8000 € / ouvrage	Coût dans l'étude STUCKY: PAP : 1800 € /an Renaturation : 0 € /an Arasement: 0 € /an Chiffré en moyenne pour 100 ouvrages	AESN	-
94	Mise en synergie des acteurs institutionnels et locaux pour accélérer le traitement de l'ensemble des ouvrages hydrauliques en lit mineur dans le cadre de la restauration de la continuité écologique	Opérationnelle	La Bresle et ses affluents	MOA: EPTB Bresle, ONEMA, l'Agence de l'Eau, services de l'État Collaboration: propriétaires	2	Pas de coût d'investissement	Temps partiel (cf. 2.2.4.3)	AESN	-
95	Rappeler aux propriétaires d'ouvrages leurs règlements d'eau	Communication / Animation	La Bresle et ses affluents	MOA: EPTB Bresle Appui technique: ONEMA, l'Agence de l'Eau, services de l'État Collaboration: propriétaires	1	Pas de coût d'investissement	Temps partiel (cf. 2.2.4.3)	AESN	Dans certains cas la reprise d'ouverture pourra avoir un effet local sur la qualité de l'eau en amont (zone d'influence de l'ouvrage) par réoxygénation, chasse... (contribution à l'enjeu 1)
96	Délimiter les espaces de mobilité de la Bresle avec identification des secteurs épargnés par les pressions définitives <i>Il s'agit des secteurs les plus fonctionnels</i>	Connaissance	La Bresle et ses affluents	MOA: EPTB Bresle Appui technique: ONEMA, l'Agence de l'Eau	1	Coût de l'étude sur la base des données existantes: 10 000€	Pas de coût de fonctionnement	AESN	Contribution potentielle à la préservation de zones d'expansion de crues (effets corolaires pour l'objectif 4 de l'enjeu 3)
97	Après délimitation, restaurer et protéger les cours d'eau et leurs espaces de mobilité dans ces secteurs épargnés par les pressions définitives	Opérationnelle	Secteurs épargnés par les pressions définitives (=secteurs les plus fonctionnels et donc susceptibles de fournir les meilleurs résultats)	MOA: EPTB Bresle Appui technique: ONEMA, l'Agence de l'Eau	1	Restauration dépendante du projet	Temps partiel (cf. 2.2.4.3)	-	Amélioration de l'état écologique des masses d'eau (enjeu 1)
98	Après délimitation, restaurer et protéger les fonctionnalités des espaces de mobilité <i>Annexes hydrauliques, zones d'expansion de crue</i>	Opérationnelle	La Bresle et ses affluents	MOA: EPTB Bresle Appui technique: ONEMA, l'Agence de l'Eau, fédérations de pêche	1	Restauration dépendante du projet	Temps partiel (cf. 2.2.4.3)	-	

N°	Mesure	Typologie d'action	Secteur géographique ciblé	Maître d'ouvrage pressenti	Niveau d'ambition	Coût d'investissement (€ HT)	Coût d'exploitation (€ HT)	Financements possibles	Participation à l'atteinte d'autres objectifs
99	Rétablir les connexions biologiques des cours d'eau pouvant jouer le rôle de réservoir biologique	Opérationnelle	Bresle amont, ru d'Haudricourt, fontaine Saint Pierre, Ménillet, Méline	MOA: EPTB Bresle Appui technique: ONEMA, l'Agence de l'Eau, fédérations de pêche	1	Restauration dépendante du projet	Temps partiel (cf. 2.2.4.3)	AESN, CG 76, CG 80	
100	Reconnecter, restaurer et protéger les cours d'eau amont et affluents de la vallée de la Bresle pouvant jouer le rôle de réservoir biologique (frayères à truite fario)	Opérationnelle	Bresle amont, ru d'Haudricourt, fontaine Saint Pierre, Ménillet, Méline	MOA: EPTB Bresle Appui technique: ONEMA, l'Agence de l'Eau, fédérations de pêche	1	Restauration dépendante du projet	Temps partiel (cf. 2.2.4.3)	AESN, CG 76, CG 80	
101	Rétablir le libre écoulement des eaux sur les ouvrages abandonnés ou ne faisant plus l'objet d'un entretien régulier	Opérationnelle	La Bresle et ses affluents	MOA: EPTB Bresle Appui technique: ONEMA, l'Agence de l'Eau, fédérations de pêche	1	Renaturation : 70 000 € / ouvrage Arasement: 8000 € / ouvrage Chiffré en moyenne pour 99 ouvrages	Temps partiel (cf. 2.2.4.3)	AESN	
102	Supprimer les merlons de curage	Opérationnelle	La Bresle et ses affluents	MOA: Structures avec la compétence de gestion des cours d'eau Partenaire: ONEMA, EPTB de la Bresle	1	Travaux: 365€ / m3 de merlon, chiffré pour 500m ³ de merlon	Temps partiel (cf. 2.2.4.3)	AESN, CG 80	
103	Restaurer les zones de frayères potentielles devenues accessibles par l'ouverture d'ouvrages	Opérationnelle	La Bresle et ses affluents	MOA : Fédérations de pêche, ONEMA Animation: EPTB de la Bresle	3	Coût de récréation de frayère : 25€ / m ² , chiffré pour 10 frayères de 100m ² par an	Temps partiel (cf. 2.2.4.3)	AESN	Amélioration de l'état écologique des masses d'eau (enjeu 1)
104	Mettre en place un groupe de travail sur les ballastières, leurs impacts et leur gestion ⁷	Opérationnelle	Ensemble du bassin versant	MOA : EPTB de la Bresle Partenaires : ONEMA, AESN, CCI, UNICEM	1	Pas de coût d'investissement	12 journées de travail par participant	-	
105	Gérer dans le temps les carrières réaménagées	Opérationnelle	Ensemble du bassin versant	MOA : gestionnaires des carrières Partenaires : EPTB de la Bresle, ONEMA, AESN, CCI, UNICEM	1	Pas de coût d'investissement	Coût de fonctionnement dépendant des mesures de gestion	-	
106	Définir les impacts actuels des carrières <i>Vieillessement des ballastières depuis les études réalisées</i>	Connaissance	Ensemble du bassin versant	MOA : EPTB de la Bresle Partenaires : ONEMA, AESN, CCI, UNICEM	1	Étude par ballastière : 5000€ chiffré pour 166 ballastières	Temps partiel (cf. 2.2.4.3)	AESN	

⁷ D'autres pistes d'actions pourront être proposées sur la thématique des ballastières :

- Zoner les contraintes liées à l'exploitation des granulats comme préconisé par le SDAGE, dispositions 92 et 94
- Établir un plan de gestion pour chacun des 228 plans d'eau en lit majeur de la Bresle comme préconisé par le SDAGE, disposition 107
- Réaménager les anciennes carrières en créant des espaces à fort potentiel écologique comme préconisé par le SDAGE, disposition 108

Contribution globale de l’objectif aux autres enjeux / Liens pour une démarche intégrée



- ▶ **E1** : La restauration des continuités écologiques joue en faveur de l’atteinte du bon état des masses d’eau superficielles et littorale.
- ▶ **E2** : La restauration des connexions permet de rétablir le fonctionnement hydraulique des zones humides et des zones d’expansion des crues qui permettent de limiter le risque inondation.
- ▶ **E3** : La restauration des connexions permet de rétablir le fonctionnement hydraulique des zones humides et des zones d’expansion des crues qui permettent de limiter le risque inondation.
- ▶ **E4** : RAS

Le scénario socle (scénario 1) en bref dans cet objectif :

Ce scénario socle affiche déjà une ambition forte et marquée sur la restauration des continuités écologiques transversales et longitudinales. Il réaffirme la nécessité réglementaire de traitement des ouvrages en lit mineur, obstacle à la libre circulation des espèces et des sédiments. Il mise sur la préservation des connexions avec le lit majeur et des espaces aujourd’hui épargnés (dans lequel le cours d’eau peut s’exprimer) ou à leur rétablissement (dans une logique également de reconquête de zones d’expansion de crues). Par ailleurs, il prévoit un travail en concertation sur la détermination des impacts des ballastières et sur leur gestion.

La valeur ajoutée du scénario 2 par rapport au scénario socle :

Le scénario 2 demande à intensifier l’intervention sur les ouvrages par la mise en synergie des acteurs institutionnels compétents.

La valeur ajoutée du scénario 3 par rapport au scénario 2 :

Considérant le rétablissement de la continuité écologique, le scénario 3 prévoit également des mesures pour l’accueil des populations piscicoles pouvant accéder à de nouveaux tronçons (par la restauration ou l’aménagement de frayères).

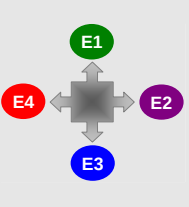
2.2.2.4 Objectif 2.4 - Connaître, préserver et reconquérir les zones humides

N°	Mesure	Typologie d'action	Secteur géographique ciblé	Maître d'ouvrage pressenti	Niveau d'ambition	Coût d'investissement (€ HT)	Coût d'exploitation (€ HT)	Financements possibles	Participation à l'atteinte d'autres objectifs
107	Créer et s'appuyer sur un comité de pilotage élargi en vu de connaître, préserver et reconquérir les zones humides	Gouvernance	Ensemble du bassin versant	MOA: EPTB Bresle Appui technique : DREAL Haute Normandie et Picardie	1	Pas de cout d'investissement	Temps partiel (cf. 2.2.4.3)	-	-
108	Communiquer sur la définition, les typologies, les fonctionnalités des zones humides auprès des collectivités et du grand public 	Communication / Animation	Ensemble du bassin versant	MOA: EPTB Bresle Appui technique : DREAL Haute Normandie et Picardie	1	Plaquette (base de départ: plaquette réalisée par l'EPTB) : 1000€ chiffré pour une plaquette	Temps partiel (cf. 2.2.4.3)	AESN	-
109	Compléter la caractérisation des zones humides en cohérence avec le travail réalisé sur la partie picarde du territoire pour aboutir à une hiérarchisation de ces zones	Connaissance	Partie haute normande du territoire	EPTB Bresle et DREAL Haute Normandie et Picardie en concertation large (chambres d'agriculture, CCI, ONEMA, fédérations de pêches et de chasse, communes...)	1	Étude de caractérisation des zones humides et analyse multicritère : 100 000€ chiffré pour une étude	Temps partiel (cf. 2.2.4.3)	AESN	-
110	Protéger les zones humides du territoire par des démarches volontaires 	Opérationnelle	Ensemble du bassin versant	Communes du SAGE	1	Pas de coût d'investissement	Temps partiel (cf. 2.2.4.3)	AESN	Contribution potentielle à la préservation de zones d'expansion de crues (effets corolaires pour l'objectif 4 de l'enjeu 3)
111	Protéger les zones humides du territoire par leur classement dans les documents d'urbanisme ou l'établissement de servitudes 	Opérationnelle	Ensemble du bassin versant	Communes du SAGE	2	Pas de coût d'investissement	Temps partiel (cf. 2.2.4.3)	AESN	
112	Identifier les zones humides non fonctionnelles qui ne font pas l'objet de contraintes urbaines pouvant être restaurées	Opérationnelle	Ensemble du bassin versant	EPTB Bresle et DREAL Haute Normandie et Picardie en concertation large (chambres d'agriculture, CCI, ONEMA, fédérations de pêches et de chasse, communes...)	3	Identification de ces zones humides avec un pré-ciblage à partir de l'étude existante: 50 000€ chiffré pour une étude	Temps partiel (cf. 2.2.4.3)	AESN	

N°	Mesure	Typologie d'action	Secteur géographique ciblé	Maître d'ouvrage pressenti	Niveau d'ambition	Coût d'investissement (€ HT)	Coût d'exploitation (€ HT)	Financements possibles	Participation à l'atteinte d'autres objectifs
113	Identifier les potentielles Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier du territoire et inciter l'autorité administrative à leur délimitation par arrêté préfectoral	Connaissance	Ensemble du bassin versant	EPTB Bresle et DREAL Haute Normandie et Picardie en concertation large (chambres d'agriculture, CCI, ONEMA, fédérations de pêches et de chasse, communes...)	1	Pas de coût d'investissement	Temps partiel (cf. 2.2.4.3)	AESN	-
114	Identifier et cartographier les Zones Stratégiques pour la Gestion de l'Eau du territoire <i>En vue de leur classement lors de la révision du SAGE</i>	Connaissance	Ensemble du bassin versant	EPTB Bresle et DREAL Haute Normandie et Picardie en concertation large (chambres d'agriculture, CCI, ONEMA, fédérations de pêches et de chasse, communes...)	1	Étude multicritère en interne à partir des données existantes: 5000 € chiffré pour une étude	Pas de coût de fonctionnement	AESN	-
115	Étendre le zonage NATURA 2000 aux zones humides répondant aux critères Natura 2000 en concertation avec les acteurs du territoire	Opérationnelle	Ensemble du bassin versant	EPTB de la Bresle	3	Pas de coût d'investissement	Coût d'animation (mise en place du dossier et suivi Natura 2000) compris dans le coût de fonctionnement de l'EPTB	-	-
116	Élaborer un plan de gestion des zones humides avec les départements puis intégrer les zones humides du territoire aux Espaces Naturels Sensibles	Opérationnelle	Ensemble du bassin versant	Départements	2	Pas de coût d'investissement	Pas de coût de fonctionnement	-	Contribution potentielle à la préservation de zones d'expansion de crues (effets corolaires pour l'objectif 4 de l'enjeu 3)
117	Mettre en place une politique d'acquisition et de préemption	Opérationnelle	Ensemble du bassin versant	Départements	2	Pas de coût d'investissement	Pas de coût de fonctionnement	Aucun.	
118	Mettre en œuvre une opération pilote de restauration de zone humide pouvant servir d'exemple pour des restaurations ultérieures	Opérationnelle	Une zone humide du territoire	MOA : EPTB de la Bresle Appui technique: DREAL, ONEMA	1	Dépend de la zone humide et du projet	Pas de coût de fonctionnement	AESN	-
119	Établir plan de gestion différencié sur les zones humides pour les maintenir voire les restaurer 	Opérationnelle	Ensemble du bassin versant	EPTB Bresle et DREAL Haute Normandie et Picardie Concertation large (chambres d'agriculture, CCI, ONEMA, fédérations de pêches et de chasse, communes...)	1	Programme d'actions (concertation et rédaction): 10 000€	Dépend des actions prévues dans le programme	AESN	Contribution potentielle à la réhabilitation de zones d'expansion de crues (effets corolaires pour l'objectif 4 de l'enjeu 3)

N°	Mesure	Typologie d'action	Secteur géographique ciblé	Maître d'ouvrage pressenti	Niveau d'ambition	Coût d'investissement (€ HT)	Coût d'exploitation (€ HT)	Financements possibles	Participation à l'atteinte d'autres objectifs
120	Mettre en œuvre un programme d'actions spécifiques à chaque typologie de zone humide pour les maintenir voire les restaurer les sur le territoire	Opérationnelle	Ensemble du bassin versant	EPTB Bresle et DREAL Haute Normandie et Picardie Concertation large (chambres d'agriculture, CCI, ONEMA, fédérations de pêches et de chasse, communes...)	1	Programme d'actions (concertation et rédaction): 10 000€	Dépend des actions prévues dans le programme	AESN	Contribution potentielle à la réhabilitation de zones d'expansion de crues (effets corolaires pour l'objectif 4 de l'enjeu 3)

Contribution globale de l'objectif aux autres enjeux / Liens pour une démarche intégrée



- **E1** : La caractérisation, la protection, la gestion et la restauration des zones humides vont dans le sens d'une restauration des milieux aquatiques et donc d'une amélioration de l'état écologique des masses d'eau superficielles.
- **E3** : Les zones humides jouant souvent le rôle de zones d'expansion des crues, leur préservation et leur gestion permet de ne pas augmenter le risque inondation sur le bassin versant, leur restauration peut permettre de le réduire.
- **E4** : La préservation des zones humides permet de préserver la ressource en eau et donc de garantir la distribution d'une eau de qualité potable.

Le scénario socle (scénario 1) en bref dans cet objectif :

Le scénario socle consiste tout d'abord à s'appuyer sur un comité de pilotage dédié aux zones humides, et rassemblant toutes les parties prenantes du territoire. Les actions proposées sont censées s'appuyer sur ce comité de pilotage pour caractériser les fonctionnalités des zones humides, pour l'ensemble du bassin versant, et les hiérarchiser. Sur cette base, le scénario prône à la fois la protection volontaire des zones et la mise en œuvre de programme de restauration différencié. Pour faciliter le lancement de tels programmes, le scénario insiste à la fois sur une communication élargie sur l'intérêt des zones humides et les services rendus, et à la fois sur la diffusion d'exemple de sites pilotes.

La valeur ajoutée du scénario 2 par rapport au scénario socle :

Le scénario 2 franchit un cran par rapport au scénario 1 avec la volonté d'utiliser des outils de protection plus puissant tels que le classement ou l'établissement de servitudes.

Le scénario 2 propose également de renforcer les moyens de protection et de préservation par l'intégration des zones humides, de manière prioritaire, dans la politique d'acquisition et de préemption des Espaces Naturels Sensibles.

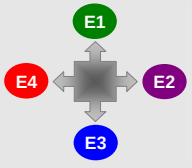
La valeur ajoutée du scénario 3 par rapport au scénario 2 :

Le scénario 3 ajoute des outils complémentaires à la stratégie de préservation et protection, par l'intermédiaire : de la proposition d'extension du zonage Natura 2000 actuel aux zones humides répondant aux critères Natura 2000 en concertation avec les acteurs du territoire, et par la reconquête zones humides non fonctionnelles qui ne font pas l'objet de contraintes urbaines.

2.2.2.5 Objectif 2.5 - Développer les initiatives trames vertes et bleues

N°	Mesure	Typologie d'action	Secteur géographique ciblé	Maître d'ouvrage pressenti	Niveau d'ambition	Coût d'investissement (€ HT)	Coût d'exploitation (€ HT)	Financements possibles	Participation à l'atteinte d'autres objectifs
121	Inciter les communes et les collectivités à décliner localement des projets liés à la trame verte et bleue en cohérence avec les schémas régionaux.	Communication / Animation	La Bresle	MOA : DREAL Animation locale: EPTB de la Bresle	1	Pas de d'investissement	Temps partiel (cf. 2.2.4.3)	-	Cf. Contribution générale

Contribution globale de l'objectif aux autres enjeux / Liens pour une démarche intégrée



- **E1** : La déclinaison de la trame verte et bleue contribue à l'amélioration de la continuité donc à l'amélioration de l'état écologique des masses d'eau superficielles et à la préservation des milieux aquatiques associés.
- **E3** : L'impact dépendra des modalités de la déclinaison mais sera positif (préservation, reconquête de milieux naturels en lien avec les cours d'eau pouvant jouer un rôle hydraulique, écologique, épuratoire).
- **E4** : L'impact dépendra des modalités de la déclinaison mais sera positif (préservation, reconquête de milieux naturels en lien avec les cours d'eau pouvant jouer un rôle hydraulique, écologique, épuratoire).

Un seul scénario est proposé ici.

2.2.3 Premières idées de règles relatives à l'enjeu n°2 pouvant intégrer le Règlement du SAGE en fonction de la Stratégie qui sera choisie

Les règles suivantes pourront être envisagées pour appuyer les objectifs de l'enjeu n°2 :

- ✓ En lien avec l'objectif 2.3 :
 - Fixer des obligations d'ouverture périodique de certains ouvrages hydrauliques fonctionnels et n'ayant plus d'usage ;
 - Rappeler la réglementation actuelle relative à l'abrogation des droits d'eau pour les ouvrages en ruine et n'étant plus fonctionnels ;
- ✓ En lien avec l'objectif 2.4 :
 - Éviter d'aménager en zone humide ;
 - Définir les modalités de compensation des zones humides en incitant notamment à compenser sur la même masse d'eau et en priorisant les secteurs permettant de rétablir un couloir écologique.

2.2.4 Analyse des scénarios alternatifs

Les scénarios 1, 2 et 3 repris de manière synthétique sont les suivants (figurent les éléments nouveaux apportés par chaque scénario) :

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Objectif 2.1 <i>Structurer la gouvernance des milieux aquatiques sur le bassin versant</i>	Restaurer une maîtrise d'ouvrage efficace sur le Liger et rendre cohérent la gestion de la Bresle et de ses affluents	Mise en place d'une maîtrise d'ouvrage sur les secteurs orphelins	Réflexion sur la maîtrise d'ouvrage des cours d'eau non pérennes et recherche d'optimisation de la maîtrise d'ouvrage sur le bassin versant
Objectif 2.2 <i>Améliorer la gestion des cours d'eau sur le bassin versant</i>	Communication et mise en œuvre des PPRE du Liger et de la Bresle Éviter la plantation de peupliers à proximité immédiate des cours d'eau	Étude et suivi du concrétionnement calcaire afin de déterminer et mettre en œuvre les moyens d'endiguer le phénomène Suppression de la protection des peupliers de haut jet dans les documents d'urbanisme	Réaliser un PPRE sur les secteurs orphelins
Objectif 2.3 <i>Restaurer les continuités écologiques transversales et longitudinales sur la Bresle et ses affluents</i>	Traitement des ouvrages en lit mineur et communication Délimitation des espaces de mobilité et gestion de ces espaces (restauration, reconnexion, protection) Suppression des merlons de curage Groupe de travail sur les ballastières, évaluation de leurs impacts et de leur gestion dans le temps	Accélération du traitement des ouvrages par la mise en synergie des acteurs locaux	Restaurer les zones de frayères potentielles devenues accessibles par l'ouverture d'ouvrages
Objectif 2.4 <i>Connaître, préserver et reconquérir les zones humides</i>	Création d'un comité de pilotage dédié Communication, caractérisation des zones humides, priorisation et classement Plan de gestion différencié Protection sur la base du volontariat Restauration pilote	Protection des zones humides par classement ou établissement de servitudes Intégration à la politique ENS Plan de gestion par typologie	Inventaire des zones humides non fonctionnelles qui ne font pas l'objet de contraintes urbaines à restaurer et extension du site Natura 2000 aux zones humides répondant aux critères Natura 2000 en concertation avec les acteurs du territoire

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Objectif 2.5 <i>Développer les initiatives trames vertes et bleues</i>	Déclinaison de la trame verte et bleue régionale		

On a donc une montée en puissance du scénario 1 à 3, avec :

- ✓ un scénario 1 qui vise à acquérir de la connaissance sur les milieux, communiquer sur ceux-ci, les protéger et mettre en œuvre les actions opérationnelles les plus urgentes ;
- ✓ un scénario 3 qui vise une gestion globalisée des milieux et incite à la mise en œuvre de protection via des classements et d'actions opérationnelles de restauration.

2.2.4.1 Analyse par typologie d'action

Le graphique suivant récapitule la répartition des actions proposées par typologie pour chacun des trois scénarios :

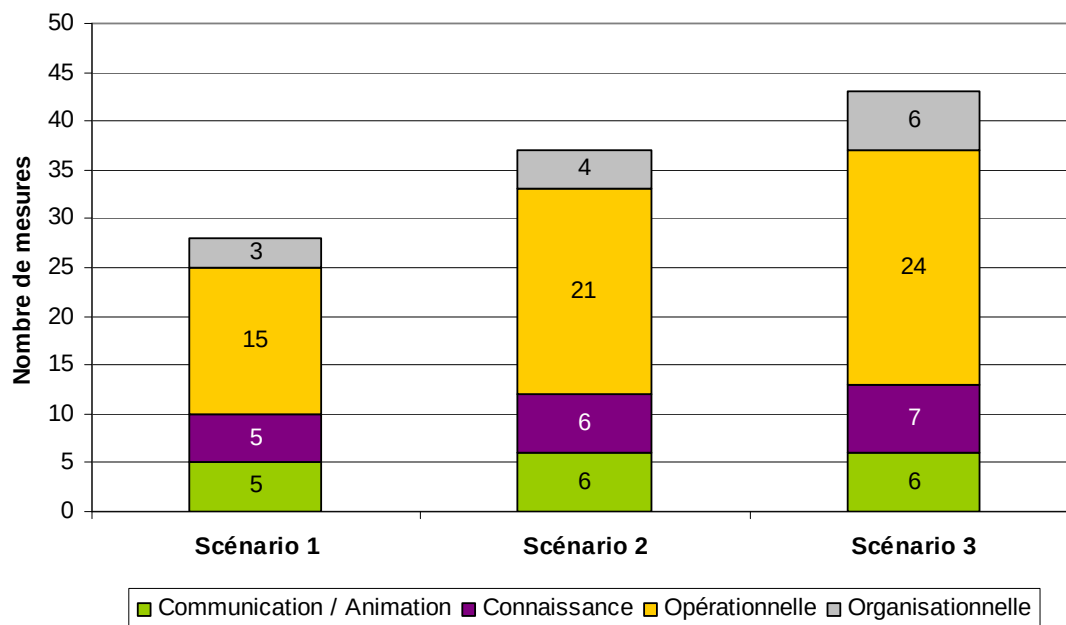


Figure 3 : Analyse par typologie d'actions – Enjeu 2

La montée en puissance des scénarios s'observe assez nettement sur ce graphique en nombre d'actions. On voit par ailleurs, comme mentionné en introduction, que les actions opérationnelles sont nettement plus nombreuses en scénario 3.

2.2.4.2 Analyse sommaire des impacts environnementaux

L'évaluation sommaire des impacts environnementaux des actions préconisées dans les différents scénarii est présentée dans le tableau suivant :

Tableau 3 : Analyse sommaire des impacts environnementaux – Enjeu 2

		Santé humaine	Population	Diversité biologique	Faune et flore	Sols	Eau	Air	Bruit	Climat	Patrimoine culturel architectural et archéologique	Paysages	Energie et gaz à effet de serre
Objectif 2.1	Structurer la gouvernance des milieux aquatiques sur le bassin versant	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	Gestion plus adaptée et coordonnée des milieux aquatiques	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS
Objectif 2.2	Améliorer la gestion des cours d'eau sur le bassin versant	Réduction de la pollution sur les zones littorales fréquentées	Accès aux berges perturbé pendant les travaux	Amélioration des habitats et de la biodiversité	Restauration d'habitats	RAS	Amélioration de l'état des masses d'eau	RAS	Travaux ponctuellement bruyants	RAS	RAS	Amélioration des paysages liés aux cours d'eau	RAS
Objectif 2.3	Restaurer la continuité écologique sur la Bresle et ses affluents	RAS	RAS	Diversification et connexions des milieux	Préservation et accueil des espèces en présence	RAS	Amélioration de l'état des masses d'eau	RAS	Travaux ponctuellement bruyants	RAS	Possibilité de perte de patrimoine	Restauration de paysages naturels	RAS
Objectif 2.4	Connaître, préserver et reconquérir les zones humides	Zones tampons préservant la ressource en eau souterraine	Possibilité d'évolution d'activités de loisirs	Biodiversité très importante	Préservation et accueil des espèces en présence (50% de l'avifaune et 30% des espèces végétales)	Maintien des sols	Amélioration de l'état des masses d'eau	RAS	RAS	Rôle tampon limitant les changements climatiques globaux	RAS	RAS	RAS
Objectif 2.5	Développer les initiatives trames vertes et bleues	RAS	Possibilité d'évolution des loisirs liée à ces TVB	Préservation voire développement de la biodiversité	Préservation et accueil des espèces en présence	RAS	Amélioration de l'état des masses d'eau	RAS	Développement de voies de circulation douces?	RAS	RAS	Mise en valeur du paysage	Développement de voies de circulation douces?

Il ressort de ce tableau que les mesures proposées dans les différentes variantes ont généralement aucun impact ou un impact positif sur les différents compartiments de l'environnement.

Un point d'attention ressort néanmoins concernant les travaux qui seront réalisés dans le cadre de la restauration des continuités écologiques. Ceux ci pourront en effet générer :

- ✓ du **bruit** lors de la phase travaux. Cet impact restant ponctuel il ne sera pas de nature à remettre en cause l'action, mais des mesures de limitation de cet impact (chantier vert⁸ par exemple) pourront être proposées.
- ✓ une **détérioration voire une perte de patrimoine architectural** lié aux ouvrages hydrauliques qui devront être traités. Cette altération du patrimoine devrait être minime et ne concerner qu'une infime partie des ouvrages, puisque 80% d'entre eux sont en état de ruine. Ces points d'attention seront cependant retraités dans l'évaluation environnementale du SAGE.

⁸ Les Chantiers Verts ont pour but principal de gérer les nuisances environnementales engendrées par les différentes activités liées au chantier, leur objectif est de mieux identifier les enjeux liés aux questionnements environnementaux sur les chantiers et de mettre en évidence des solutions tant techniques qu'organisationnelles pour y répondre. Compléments d'informations sur : www.chantiervert.fr

2.2.4.3 Analyse financière

L'évaluation des coûts globaux par objectif et par scénario sont répertoriés dans le tableau suivant :

Tableau 4 : Analyse financière des scénarios – Enjeu 2

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Objectif 2.1	30 000.00 €	30 000.00 €	40 000.00 €
Objectif 2.2	2 213 000.00 €	2 288 000.00 €	2 388 000.00 €
Objectif 2.3	9 411 000.00 €	9 651 000.00 €	9 651 000.00 €
Objectif 2.4	126 000.00 €	136 000.00 €	236 000.00 €
Objectif 2.5	- €	- €	- €
	11 780 000.00 €	12 105 000.00 €	12 315 000.00 €

Remarque :

Les actions suivantes n'ont pas pu être chiffrées à ce stade puisqu'elles nécessitent une définition plus fine de l'action :

- actions opérationnelles de restauration des continuités dépendant fortement du projet (scénarios 1, 2 et 3)
- action liée à la déclinaison de la trame verte et bleue (scénarios 2 et 3)
- restauration pilote d'une zone humide (scénario 3)

Le coût de ces actions s'ajoutera au chiffrage des scénarios correspondants.

Par ailleurs, la mise en œuvre des actions d'animation de l'enjeu 2 représente **entre 1 et 2 équivalents temps plein** au sein de la structure porteuse du SAGE.

2.3 Enjeu n°3 : Maîtriser le ruissellement et améliorer la prévention et la gestion des inondations

2.3.1 Introduction de l'enjeu

Les actions proposées dans cette partie dédiée à l'enjeu 3 doivent répondre aux problématiques suivantes issues des étapes précédentes :

✓ Thématique érosion

L'aléa érosion a été étudié sur la partie haute-normande par le BRGM, mais la partie Somme n'est pas traitée de manière aussi fine et homogène. Toutefois, une dynamique est d'ores et déjà engagée sur le territoire au regard des données existantes et de la priorisation d'action par sous bassin versant réalisée par l'Institution interdépartementale de la Bresle constituant la feuille de route pour des études et des travaux.

Le ruissellement risque d'augmenter du fait de la **modification de l'occupation des sols**, liée à la transition de prairies vers des cultures mais aussi à l'artificialisation des sols.

Concernant les **ouvrages d'hydraulique douce** (haie, mare, prairie...), les bases de données existantes ne sont pas harmonisées. Par ailleurs, les éléments du paysage jouant un rôle hydraulique sont peu protégés.

✓ Thématique ruissellement urbain

Seule une douzaine de communes sont concernées des **Schémas de Gestion des Eaux Pluviales** à ce jour. Il apparaît un besoin de mise en cohérence des échelles de réalisation des schémas de gestion des eaux pluviales et des études de bassin versant. Par ailleurs, on rencontre des difficultés pour financer les ouvrages d'hydraulique structurante préconisés dans ces études de bassins versants et un manque d'entretien des ouvrages existants.

La doctrine de Seine-Maritime préconise le respect de **débits de fuite par hectare aménagé** (seuils différents selon le type d'aménagement) mais ne s'applique pas sur l'ensemble du territoire.

✓ Thématique inondation

La **connaissance** du risque inondation est partielle car l'atlas de 2005 ne représente que les zones inondées sur la base d'événements passés (1995 et 2001).

Par ailleurs, il n'y a à ce jour aucun plan de **prévention du risque inondation** spécifique au bassin versant. Le seul plan de prévention est le PPRm sur les communes d'Eu, Le Tréport et Mers les Bains. On constate aujourd'hui des difficultés de financement ouvrages d'hydraulique structurante.

A fortiori, aucun **plan de lutte contre les inondations** n'est en place. Les acteurs du bassin versant connaissent peu leur vulnérabilité vis-à-vis du risque inondation.

Les **objectifs visés** seront les suivants au travers des scénarios avec un degré d'investissement différent :

- Objectif 3.1 -** Connaître le risque érosion et le risque d'inondation par ruissellement
- Objectif 3.2 -** Lutter contre les phénomènes d'érosion des sols et de ruissellement
- Objectif 3.3 -** Limiter les apports par ruissellement issu des zones urbanisées
- Objectif 3.4 -** Connaître le risque inondation par débordement
- Objectif 3.5 -** Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens
- Objectif 3.6 -** Développer la culture du risque inondation

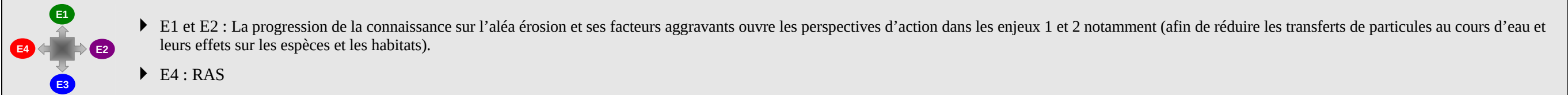
2.3.2 Mesures envisageables classées par objectif

Les mesures envisageables sont répertoriées dans les tableaux suivants par objectif.

2.3.2.1 Objectif 3.1 - Connaître le risque érosion et le risque d'inondation par ruissellement

N°	Mesure	Typologie d'action	Secteur géographique ciblé	Maître d'ouvrage pressenti	Niveau d'ambition	Coût d'investissement (€ HT)	Coût d'exploitation (€ HT)	Financements possibles	Participation à l'atteinte d'autres objectifs
122	Mettre à jour les bases de données recensant les ouvrages hydrauliques sur le bassin versant <i>Bases de données SOMEA et Castor</i>	Connaissance	Ensemble du bassin versant	Animateur agricole, EPTB Bresle, AREAS, BRGM, SOMEA Partenaire: chambres d'agriculture	1	Pas de coût d'investissement	Temps partiel (cf. 2.3.4.3)	Pas clair dans PTAP (banque de données mais uniquement création?)	Cf. Contribution générale
123	Harmoniser les bases de données sur les ouvrages hydrauliques hors lit mineur (structurantes et douces) <i>Bases de données SOMEA et Castor</i>	Connaissance	Ensemble du bassin versant	Animateur agricole, EPTB Bresle, AREAS, BRGM, SOMEA Partenaire: chambres d'agriculture	2	Pas de coût d'investissement	Temps partiel (cf. 2.3.4.3)	Pas clair dans PTAP (banque de données mais uniquement création?)	
124	Identifier les zones dans lesquelles l'érosion des sols agricoles peut créer des dommages importants en aval ou est de nature à compromettre l'atteinte du bon état pour délimiter des zones d'actions prioritaires <i>En lien avec l'article L211-3 du code de l'environnement et l'article L114-1 du code rural et de la pêche maritime</i>	Connaissance	Partie du bassin picarde du bassin versant	MOA : EPTB Bresle Appui technique : BRGM, AREAS, SOMEA	3	Coût de l'étude: 50 000€ chiffré pour une étude	Pas de coût de fonctionnement	AESN	

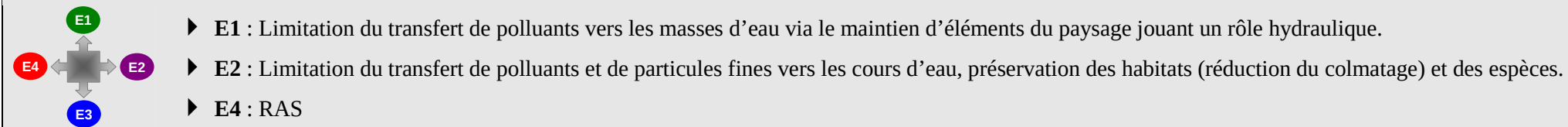
Contribution globale de l'objectif aux autres enjeux / Liens pour une démarche intégrée



La répartition des 3 mesures entre les 3 scénarios montrent de manière simple une gradation dans la production de connaissance sur la thématique érosion/ruissellement.

2.3.2.2 Objectif 3.2 - Lutter contre les phénomènes d'érosion des sols et de ruissellement

N°	Mesure	Typologie d'action	Secteur géographique ciblé	Maître d'ouvrage pressenti	Niveau d'ambition	Coût d'investissement (€ HT)	Coût d'exploitation (€ HT)	Financements possibles	Participation à l'atteinte d'autres objectifs
125	Développer les relais d'information sur l'hydraulique douce 	Communication / Animation	Ensemble du bassin versant	Chambres d'agriculture, DDT, EPTB de la Bresle, SOMEA	1	Pas de coût d'investissement	Temps partiel (cf. 2.3.4.3)	AESN	-
126	Réaliser des études ruissellement par sous bassins versants et les travaux préconisés sur les secteurs prioritaires 	Connaissance	Secteurs prioritaires ciblés par l'EPTB de la Bresle	MOA études : EPTB Bresle Travaux portés par les acteurs compétents localement	1	Coût de l'étude : 50 000€ chiffré pour une étude	Pas de coût de fonctionnement	AESN	Limitation du transfert de polluants vers les masses d'eau via le maintien d'éléments du paysage (contribution à l'enjeu 1 de manière générale) et préservation des sols (limitation des transferts de terre au cours d'eau et leurs effets néfastes sur les milieux et les espèces). Cet aspect est prioritaire sur le bassin versant du Liger avant la mise en œuvre d'actions de gestion du cours d'eau.
127	Favoriser le maintien des éléments du paysage jouant un rôle hydraulique 	Communication / Animation	Ensemble du bassin versant	DDT, EPTB de la Bresle, communes Partenaire: chambres d'agriculture	1	Pas de coût d'investissement	Temps partiel (cf. 2.3.4.3)	AESN	
128	Inciter le classement des éléments du paysage jouant un rôle hydraulique dans les documents d'urbanisme	Communication / Animation	Ensemble du bassin versant	DDT, EPTB de la Bresle, communes	1	Pas de coût d'investissement	Temps partiel (cf. 2.3.4.3)	AESN	
129	Inciter les collectivités à réaliser des plans bocagers et / ou des achats fonciers pour la préservation des éléments fixes jouant un rôle hydraulique	Communication / Animation	Ensemble du bassin versant	EPTB de la Bresle, collectivités locales, SAFER	3	Pas de coût d'investissement	Temps partiel (cf. 2.3.4.3)	AESN	
130	Inciter à la mise en place d'ouvrages d'hydraulique douce  <i>Ex: haies, mares, prairies...</i>	Communication / Animation	Dans les zones à enjeux érosions importants	EPTB de la Bresle, collectivités locales, SOMEA Partenaire: chambres d'agriculture	1	Pas de coût d'investissement	Temps partiel (cf. 2.3.4.3)	AESN	
131	Inciter à la mise en œuvre de schémas communaux d'hydraulique douce	Communication / Animation	Dans les zones à enjeux érosions importants	EPTB de la Bresle, collectivités locales	1	Pas de coût d'investissement	Temps partiel (cf. 2.3.4.3)	-	Par la sécurisation du fonctionnement des ouvrages, la mesure permet également d'éviter des rejets directs au cours d'eau en temps de pluie par dysfonctionnement (enjeu 1)
132	Rappeler le besoin de gestion et d'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales auprès des maîtres d'ouvrage compétents	Opérationnelle	Ensemble du bassin versant.	Syndicat de bassin versant, EPTB Bresle	1	Plan d'entretien par ouvrage: 1000€	Coût d'entretien par an et par ouvrage (37 dans la BDD castor) : 5000€, chiffré pour 37 ouvrages	AESN	
133	Communiquer sur les bonnes pratiques de gestion forestière limitant l'érosion et le ruissellement	Communication / Animation	Ensemble du bassin versant	EPTB de la Bresle, services de l'état, CRPF	2	Pas de coût d'investissement	Temps partiel (cf. 2.3.4.3)	AESN	Limitation du transfert de polluants vers les masses d'eau via le maintien d'éléments du paysage (contribution à l'enjeu 1 de manière générale)

Contribution globale de l'objectif aux autres enjeux / Liens pour une démarche intégrée**Le scénario socle (scénario 1) en bref dans cet objectif :**

La stratégie ici se base sur la poursuite de la feuille de route de l'EPTB en termes d'études et de travaux de lutte contre le ruissellement, sur le maintien de l'existant et la nécessité d'entretien des ouvrages hydrauliques. Il pousse également à la mise en œuvre d'ouvrages d'hydraulique douce en complément dans les zones à enjeu érosion important.

La valeur ajoutée du scénario 2 par rapport au scénario socle :

On renforce ici le scénario socle par une communication accrue sur les pratiques favorisant la rétention dans les sols et la limitation du ruissellement. Par ailleurs, on inclut une prescription de protection des éléments paysagers dans les documents d'urbanisme.

La valeur ajoutée du scénario 3 par rapport au scénario 3 :

Ce scénario fixe une politique plus ambitieuse (notamment financière) en visant la préservation des éléments paysagers par un rachat foncier.

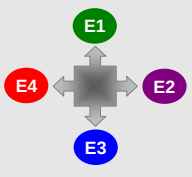
2.3.2.3 Objectif 3.3 - Limiter les apports par ruissellement issu des zones urbanisées

N°	Mesure	Typologie d'action	Secteur géographique ciblé	Maître d'ouvrage pressenti	Niveau d'ambition	Coût d'investissement (€ HT)	Coût d'exploitation (€ HT)	Financements possibles	Participation à l'atteinte d'autres objectifs
134	Harmoniser les procédures de réalisation des Schémas de Gestion des Eaux Pluviales sur tout le territoire <i>Établir un CCTP type en se basant sur celui de Seine Normandie</i>	Organisationnelle	Ensemble du bassin versant	EPTB de la Bresle, AREAS, SOMEA, Partenaire: chambres d'agriculture	2	Pas de coût d'investissement	Temps partiel (cf. 2.3.4.3)	-	-
135	Inciter à la réalisation de Schémas de Gestion des Eaux Pluviales ⁹ à une échelle hydrographique pertinente	Communication / Animation	Communes à enjeu (critères non exhaustifs : taille de la commune, taux d'urbanisation, défaillance des réseaux, vulnérabilité aux inondations ou à la pollution du milieu naturel...), notamment dans le cadre de la révision de leurs PLU	DDT, EPTB de la Bresle	1	Prix d'une étude à l'échelle communale : 20 000 à 25 000 € chiffré pour 20% des 114 communes	Temps partiel (cf. 2.3.4.3)	CG 76, AESN	-
136	Mettre en place les programmes d'action des Schémas de Gestion des Eaux Pluviales 	Opérationnelle	Communes où les Schémas de Gestion des Eaux Pluviales auront été réalisés	DDT, EPTB de la Bresle	1	Dépend des mesures préconisées	Temps partiel (cf. 2.3.4.3)		Effet corolaire possible par traitement des eaux pluviales avant rejet vers le milieu (enjeu 1)
137	En l'absence de Schéma de Gestion des Eaux Pluviales, harmoniser les préconisations de gestion des eaux pluviales à l'échelle du bassin versant <i>Doctrine de la DISE Seine Maritime¹⁰ : Celle-ci propose des préconisations techniques (notamment : débits de fuite) selon la superficie du projet, l'existence d'un exutoire et la perméabilité des sols</i>	Opérationnelle	Ensemble du bassin versant	DDT, EPTB de la Bresle	3	Pas de coût d'investissement	Temps partiel (cf. 2.3.4.3)		-
138	Amorcer une réflexion sur le financement des ouvrages d'hydraulique structurante de lutte contre les inondations	Opérationnelle	Ensemble du bassin versant	EPTB de la Bresle et collectivités, financeurs potentiels et DDTM	1	Pas de coût d'investissement	Temps partiel (cf. 2.3.4.3)	Aucune.	En lien avec l'objectif 2 (hydraulique structurante en zone agricole)

⁹ La réalisation d'un zonage d'assainissement pluvial est obligatoire (L.2224-10 du code général des collectivités territoriales) pour l'ensemble des communes, et la réalisation d'une carte de risques ruissellement l'est pour les communes disposant d'une carte communale ou d'un plan local d'urbanisme. Ces deux documents intégrés dans les SGEP, ce qui ne rend pas leur réalisation directement obligatoires.

¹⁰ Le document complet est disponible sur : http://dise.seine-maritime.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Guide_eaux_pluviales_et_PLU_cle0395ba-1.pdf

Contribution globale de l'objectif aux autres enjeux / Liens pour une démarche intégrée



► **E1** : Une bonne maîtrise des eaux pluviales sur l'ensemble du territoire limite les impacts négatifs en termes de perturbation des réseaux d'assainissement ou de transit de certains polluants vers les eaux de surface.

► **E2** : RAS

► **E4** : RAS

Le scénario socle (scénario 1) en bref dans cet objectif :

Le scénario socle s'axe sur les schémas de gestion des eaux pluviales et cherche à favoriser leur réalisation notamment par la réflexion sur les échelles les plus pertinentes pour leur mise en œuvre.

La question du financement des ouvrages restant un point clé de la politique de maîtrise des eaux de pluie, il est demandé qu'une réflexion soit menée sur les sources complémentaires mobilisables.

La valeur ajoutée du scénario 2 par rapport au scénario socle :

La gradation par rapport au scénario 1 se fait sur l'harmonisation des procédures de réalisation. Ceci permet d'assurer un traitement équivalent sur le territoire et de favoriser des échelles cohérentes de réalisation.

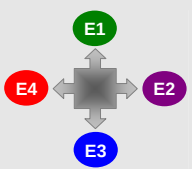
La valeur ajoutée du scénario 3 par rapport au scénario 2 :

Le scénario 3 affirme une position plus engagée de la CLE devant pallier à l'absence d'évaluation du débit de rejet à la parcelle.

2.3.2.4 Objectif 3.4 - Connaître le risque inondation par débordement

N°	Mesure	Typologie d'action	Secteur géographique ciblé	Maître d'ouvrage pressenti	Niveau d'ambition	Coût d'investissement (€ HT)	Coût d'exploitation (€ HT)	Financements possibles	Participation à l'atteinte d'autres objectifs
139	Réaliser une modélisation hydraulique du bassin versant afin de déterminer l'aléa inondation et les zones d'expansion des crues	Connaissance	Ensemble du bassin versant	DDT, EPTB de la Bresle	1	Coût de l'étude: 30 à 80 000 Euros chiffré pour une étude	Temps partiel (cf. 2.3.4.3)	AESN	Cf. Contribution globale
140	1- Réaliser une modélisation hydraulique du bassin versant afin de déterminer l'aléa inondation, 2- identifier les enjeux sur le territoire et les croiser avec l'aléa pour déterminer le risque associé	Connaissance	Ensemble du bassin versant	DDT, EPTB Bresle	2	Coût de l'étude: 100 à 150 000 Euros chiffré pour une étude	Temps partiel (cf. 2.3.4.3)	AESN	
141	1- Réaliser une modélisation hydraulique du bassin versant afin de déterminer l'aléa inondation, 2- Identifier les enjeux sur le territoire et les croiser avec l'aléa pour déterminer le risque associé, 3- définir une stratégie de lutte contre les inondations, identifier les champs d'expansion des crues potentiels et effectuer l'analyse coûts-bénéfices de cette stratégie	Connaissance	Ensemble du bassin versant	DDT, EPTB Bresle	3	Coût de l'étude: 150 à 200 000 Euros chiffré pour une étude	Temps partiel (cf. 2.3.4.3)	AESN	

Contribution globale de l'objectif aux autres enjeux / Liens pour une démarche intégrée



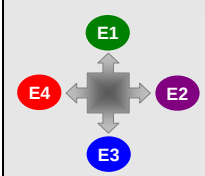
- E1 : RAS
- E2 : La connaissance des zones inondables et des zones d'expansion des crues viendra renforcer la réflexion sur les zones humides et les fonctions qu'elles assurent. On ciblera d'autant mieux les zones à protéger ou à restaurer.
- E4 : RAS

La répartition des 3 mesures entre les 3 scénarios montrent de manière simple une gradation dans la production de connaissance sur la thématique inondation par débordement.

2.3.2.5 Objectif 3.5 - Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens

N°	Mesure	Typologie d'action	Secteur géographique ciblé	Maître d'ouvrage pressenti	Niveau d'ambition	Coût d'investissement (€ HT)	Coût d'exploitation (€ HT)	Financements possibles	Participation à l'atteinte d'autres objectifs
142	Rétablir le fonctionnement des zones d'expansion de crues en se basant sur l'étude hydraulique du bassin versant <i>Cf. objectif 4</i>	Opérationnelle	Zone où l'aléa inondation par débordement est important, zones à proximité des zones fonctionnelles, suppression des merlons de curage	DDT, EPTB Bresle, communes	1	Dépend de l'étude hydraulique.	Pas de coût de fonctionnement		Contribution possible à la préservation, la reconquête de zones humides (enjeu 2)
143	Mettre en place un dispositif de surveillance et d'alerte des inondations <i>Système simplifié type alerte SMS</i>	Opérationnelle	Ensemble du bassin versant	DDT, EPTB Bresle, communes	2	Coût de l'étude et de la mise en place du système (sur la base du suivi existant) : 2000€	Coût de fonctionnement: 2000€ par an (temps partiel)		-
144	Mettre en place un dispositif de surveillance et d'alerte des inondations en temps réel	Opérationnelle	Ensemble du bassin versant	DDT, EPTB Bresle, communes	3	Coût de l'étude et de la mise en place du système: 20 000 € + 50 000€	Coût de fonctionnement: 10 000€ par an de maintenance		-
145	Inciter les riverains et les entreprises à évaluer la vulnérabilité de leurs établissements	Opérationnelle	Entreprises, bâtiments publics et habitations à proximité du cours d'eau	CCI, CRMA, EPTB Bresle	2	Coût d'une étude de vulnérabilité: 30 - 50 000€ Coût d'un diagnostic: 3000€	Pas de coût de fonctionnement		Suivant les cas, des aménagements simples dans les structures permettront d'éviter des pollutions ponctuelles mais potentiellement très impactantes lors de la crise (Enjeu 1 et indirectement enjeu 2)
146	Rappeler les mesures d'interdiction, les prescriptions et les recommandations l'obligation du PPRm 	Opérationnelle	Mers les Bains, Eu, Le Tréport	Communes	1	Dépend des préconisations du PPRm en cours.	Dépend des préconisations du PPRm en cours.		-

Contribution globale de l'objectif aux autres enjeux / Liens pour une démarche intégrée

- 
 - E1 : L'objectif peut contribuer à une limitation des conséquences en cas de crue majeure. On évite de cette manière l'entraînement, le déversement de produits polluants dans le cours d'eau lors de la catastrophe.
 - E2 : Il y a interdépendance complète entre protection des zones d'expansion de crues et préservation ou reconquête de zones humides. On ciblera prioritairement les zones qui combinent ces intérêts.
 - E4 : RAS

Le scénario socle (scénario 1) en bref dans cet objectif :

Le scénario socle s'axe sur l'action principale de rétablissement des zones d'expansion de crues (dépendant a minima du choix du scénario socle dans l'objectif précédent). Il est bâti ainsi en cohérence avec les objectifs de l'enjeu 2 et traduit une stratégie marquée de reconquête et préservation des zones humides à enjeux multiples.

La valeur ajoutée du scénario 2 par rapport au scénario socle :

Le scénario 2 permet d'améliorer la sécurité des personnes par l'alerte et le travail sur la vulnérabilité et la protection locale des enjeux. Il est également intéressant par la sécurisation qu'il induit pour les milieux et les espèces si des sources de pollution potentielles sont mises hors d'eau à travers ces mesures.

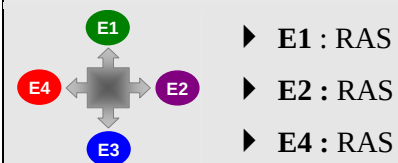
La valeur ajoutée du scénario 3 par rapport au scénario 2 :

Le scénario 3 traduit une ambition très forte sur l'alerte des populations par l'intermédiaire d'un outil plus élaboré.

2.3.2.6 Objectif 3.6 - Développer la culture du risque inondation

N°	Mesure	Typologie d'action	Secteur géographique ciblé	Maître d'ouvrage pressenti	Niveau d'ambition	Coût d'investissement (€ HT)	Coût d'exploitation (€ HT)	Financements possibles	Participation à l'atteinte d'autres objectifs
147	Sensibiliser les élus et la population au risque inondation <i>Ex: mise en place de repères de crue</i>	Communication / Animation	En zone inondable	DDT, EPTB Bresle, collectivités locales	1	Achat et mise en place de 5 repères de crue: 600 € chiffré pour un repère	Pas de coût de fonctionnement		-

Contribution globale de l'objectif aux autres enjeux / Liens pour une démarche intégrée



Un seul scénario est proposé ici.

2.3.3 Premières idées de règles relatives à l'enjeu n°3 pouvant intégrer le Règlement du SAGE en fonction de la Stratégie qui sera choisie

Les règles suivantes pourront être envisagées pour appuyer les objectifs de l'enjeu n°3 :

✓ En lien avec l'objectif 3 :

- Prescription d'un débit de rejet maximal à la parcelle pour la maîtrise des eaux pluviales

Règles nécessitant une étude préalable (modélisation hydraulique)

✓ En lien avec les objectifs 5 et 6 :

- Encadrement de l'urbanisation dans les zones à risques d'inondation et d'aléas coulées de boues définies (si les études d'identification de ces derniers sont rapidement mises en œuvre),
- Protection des zones d'expansion des crues pour leur maintien (si ces dernières sont identifiées).

2.3.4 Analyse des scénarios alternatifs

Les scénarios 1, 2 et 3 repris de manière synthétique sont les suivants (figurent les éléments nouveaux apportés par chaque scénario):

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Objectif 3.1 <i>Connaître le risque érosion et le risque d'inondation par ruissellement</i>	Mise à jour des bases de données sur les ouvrages hydrauliques	Harmonisation de ces bases de données	Cartographie de l'aléa érosion sur la partie picarde du bassin versant
Objectif 3.2 <i>Lutter contre les phénomènes d'érosion des sols et de ruissellement</i>	Communication, maintien et mise en place d'éléments du paysage jouant un rôle hydraulique douce et gestion et entretien des ouvrages d'hydraulique structurante	Actions de communication sur les bonnes pratiques de gestion forestière et classement des éléments du paysage jouant un rôle hydraulique dans les documents d'urbanisme	Plans bocagers et / ou achats fonciers par les collectivités pour préserver les éléments fixes jouant un rôle hydraulique
Objectif 3.3 <i>Limiter les apports par ruissellement issu des zones urbanisées</i>	Réaliser et mettre en œuvre les SGEP Réflexion sur le financement des ouvrages d'hydraulique structurante	Rédiger un CCTP type pour les SGEP, harmoniser les procédures de réalisation des SGEP à l'échelle du bassin versant	Harmoniser les préconisations de gestion des eaux pluviales à l'échelle du bassin versant
Objectif 3.4 <i>Connaître le risque inondation par débordement</i>	Modélisation hydraulique du bassin versant et détermination de l'aléa inondation	Identifier les enjeux sur le territoire et les croiser avec l'aléa pour déterminer le risque associé	Définir une stratégie de lutte contre les inondations et effectuer son analyse coût-bénéfice
Objectif 3.5 <i>Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens</i>	Rappeler les mesures d'interdiction, les prescriptions et les recommandations l'obligation du PPRm Rétablir le fonctionnement des ZEC	Inciter les riverains et les entreprises à évaluer la vulnérabilité de leurs établissements Mise en place un système d'alerte simplifié	Mise en place d'un système de surveillance et d'alerte en temps réel
Objectif 3.6 <i>Développer la culture du risque inondation</i>	Sensibiliser la population au risque inondation		

On a donc une montée en puissance du scénario 1 à 3, avec :

- ✓ un scénario 1 qui vise à combler les manques de connaissance majeurs, à communiquer auprès des acteurs locaux et à poursuivre la mise en œuvre de démarches en place ;
- ✓ un scénario 3 qui vise une connaissance fine du risque et la mise en œuvre une stratégie d'alerte et de lutte contre les inondations à l'échelle du bassin versant.

2.3.4.1 Analyse par typologie

Le graphique suivant récapitule la répartition des actions proposée par typologie pour chacun des trois scénarios :

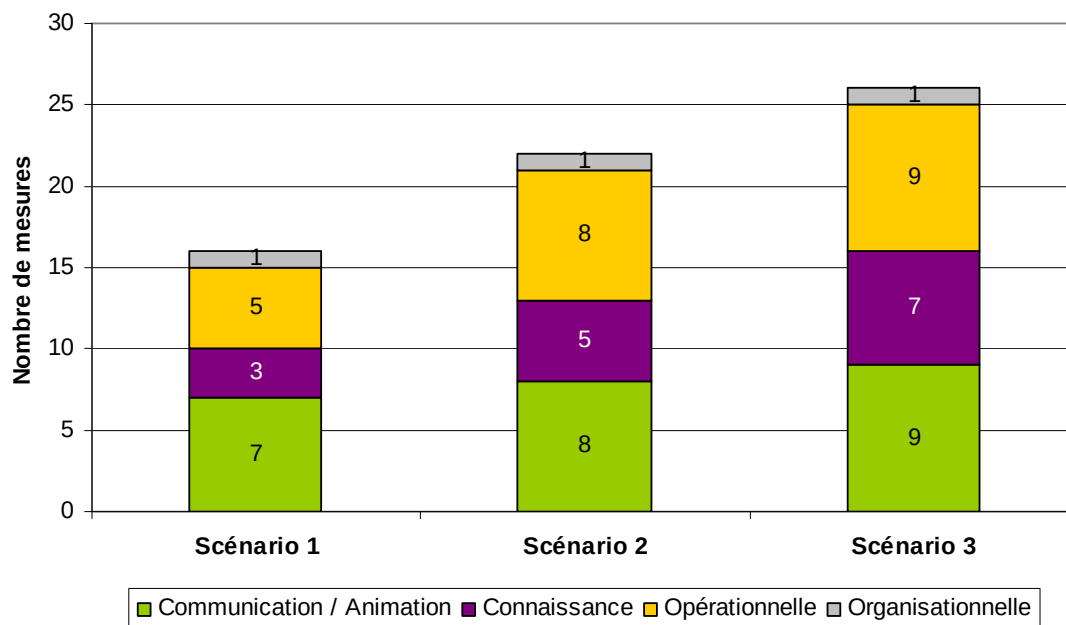


Figure 4 : Analyse par typologie d'actions – Enjeu 3

La gradation des scénarios est progressive pour cet enjeu et la répartition des actions par typologies est assez semblable. Il s'agit de scénarios qui diffèrent essentiellement par le niveau d'ambition de chaque action.

2.3.4.2 Analyse sommaire des impacts environnementaux

L'évaluation sommaire des impacts environnementaux des actions préconisées dans les différents scénarii est présentée dans le tableau suivant :

Tableau 5 : Analyse sommaire des impacts environnementaux – Enjeu 3

		Santé humaine	Population	Diversité biologique	Faune et flore	Sols	Eau	Air	Bruit	Climat	Patrimoine culturel architectural et archéologique	Paysages	Energie et gaz à effet de serre
Objectif 3.1	Connaître le risque érosion et le risque d'inondation par ruissellement	RAS	Identification des zones d'aléa fort : dévaluation possible des biens mais sensibilisation	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS
Objectif 3.2	Lutter contre les phénomènes d'érosion des sols et de ruissellement	Réduction des pollutions des captages et des zones littorales fréquentées	Réduction du risque inondation	RAS	RAS	Maintien des sols	Limitation des transferts de polluants	RAS	RAS	RAS	RAS	Préservation d'éléments du paysage naturel	RAS
Objectif 3.3	Limiter les apports par ruissellement issu des zones urbanisées	Réduction de la pollution sur les zones littorales fréquentées	Réduction du risque inondation	RAS	RAS	RAS	Réduction des pollutions des masses d'eau superficielle	RAS	RAS	RAS	RAS	Préservation de zones d'expansion des ruissellements	RAS
Objectif 3.4	Connaître le risque inondation par débordement	RAS	Identification des zones inondables : dévaluation possible des biens mais sensibilisation	RAS	RAS	RAS	Meilleure connaissance du fonctionnement hydraulique du bassin versant	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS
Objectif 3.5	Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens	Protection des populations	Protection des populations	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS
Objectif 3.6	Développer la culture du risque inondation	RAS	Implication des populations	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS

Il ressort de ce tableau que les mesures proposées dans les différentes variantes ont généralement aucun impact ou un impact positif sur les différents compartiments de l'environnement.

Les points d'attention concernent les deux objectifs de **connaissance du risque** (inondation par ruissellement et débordement), car ceux-ci permettent d'identifier des zones à risque, ce qui implique de mieux protéger ces zones, mais également de dévaluer les biens des parcelles concernées.

2.3.4.3 Analyse financière

L'évaluation des coûts globaux par objectif et par scénario sont répertoriés dans le tableau suivant :

Tableau 6 : Analyse financière des scénarios – Enjeu 4

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Objectif 3.1	- €	- €	50 000.00 €
Objectif 3.2	1 937 000.00 €	1 937 000.00 €	1 937 000.00 €
Objectif 3.3	485 000.00 €	485 000.00 €	485 000.00 €
Objectif 3.4	60 000.00 €	120 000.00 €	170 000.00 €
Objectif 3.5	- €	22 000.00 €	170 000.00 €
Objectif 3.6	600.00 €	600.00 €	600.00 €
	2 482 600.00 €	2 564 600.00 €	2 812 600.00 €

Remarque :

Certaines actions opérationnelles n'ont pas pu être chiffrées car elles dépendent d'études préalables visant à les dimensionner. Pour cet enjeu, ces actions sont communes aux trois scénarios et sont :

- mise en place des programmes d'action des SGEP
- mise en place des programmes d'action des études ruissellement
- restaurer les ZEC
- respecter les préconisations du PPRm

Par ailleurs, la mise en œuvre des actions d'animation de l'enjeu 3 représente **entre un quart de temps plein et un mi temps** au sein de la structure porteuse du SAGE.

2.4 Enjeu n°4 : Garantir la distribution d'une eau de qualité potable

2.4.1 Introduction sur l'enjeu

✓ Thématique gouvernance

La compétence eau potable est partagée par 25 structures de gestion sur le territoire. La plupart de ces structures ont des moyens techniques et financiers limités ne permettant pas une gestion optimisée de la production et de la distribution. Les SDCI préconisent un certain nombre de **regroupements**. Des incertitudes demeurent quant aux futurs regroupements.

✓ Thématique protection de la ressource

Des seuils opérationnels ont été définis sur le bassin Seine-Normandie à 75% des seuils fixés par la DCE. Des dépassements de ces seuils pour les paramètres pesticides et nitrates sont observés sur de nombreux captages du bassin versant, notamment à l'amont de la Bresle, du Liger et de la Vimeuse.

Le Grenelle de l'environnement a identifié deux captages prioritaires sur le bassin versant de la Bresle, et le SDAGE en a identifié cinq complémentaires selon la qualité des eaux brutes par rapport aux seuils de vigilance et l'évolution des concentrations relevées. Ces **captages prioritaires** devraient faire l'objet d'un programme d'action. Par ailleurs, des **initiatives BAC** sont en cours sur le bassin versant : BAC de Guibermesnil et du Tronchay (terminé), BAC de Monchaux-Soreng (terminé), BAC de Nesle Normandeuse (en émergence), BAC de Saint Martin au Bosc (en émergence).

✓ Thématique sécurisation

Au vu des problématiques qualitatives qui se posent localement et ponctuellement, un besoin de sécurisation de l'alimentation en eau potable ressort. En plus de solutions préventives (thématique protection), des **mesures curatives** sont à envisager pour garantir la distribution d'une eau de qualité potable : création d'interconnexions, station de traitement.

✓ Thématique réseau

Sur les territoires où ils ont pu être collectés, les **rendements** sont globalement bons et relativement stables ces dernières années, mais on déplore des valeurs en dessous des seuils réglementaires sur certains secteurs. Une amélioration des rendements des réseaux devrait être observée en tendanciel mais n'est pas garantie.

Les **objectifs visés** seront les suivants au travers des scénarios avec un degré d'investissement différent :

Objectif 4.1 - Optimisation de la maîtrise d'ouvrage de l'eau

Objectif 4.2 - Protéger les captages du bassin des pollutions diffuses, ponctuelles et accidentelles

Objectif 4.3 - Sécuriser l'alimentation en eau potable

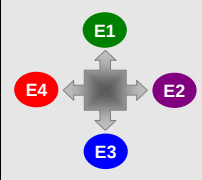
2.4.2 Mesures envisageables classées par objectif

Les mesures envisageables sont répertoriées dans les tableaux suivants par objectif.

2.4.2.1 Objectif 4.1 - Optimisation de la gouvernance de l'eau

N°	Mesure	Typologie d'action	Secteur géographique ciblé	Maître d'ouvrage pressenti	Niveau d'ambition	Coût d'investissement (€ HT)	Coût d'exploitation (€ HT)	Financements possibles	Participation à l'atteinte d'autres objectifs
148	Accompagner les regroupements préconisés dans les Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale	Organisationnelle	4 regroupements en Somme, 3 en Seine Maritime.	MOA : Services de l'État, syndicats AEP concernés Appui technique : EPTB Bresle	1	Pas de d'investissement	Temps partiel (cf. 2.4.4.3)	CG 76	Cf. Contribution globale
149	Évaluer les effets des regroupements d'ores et déjà proposés pour alimenter la réflexion des services de l'État	Organisationnelle	Ensemble du bassin versant	MOA : Services de l'État, syndicats AEP concernés Appui technique : EPTB Bresle	2	Coût d'une étude (externe) : 10 000€	Temps partiel (cf. 2.4.4.3)	CG 76	

Contribution globale de l'objectif aux autres enjeux / Liens pour une démarche intégrée



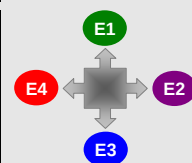
▶ **E1** : Une gouvernance optimisée permettra une augmentation des moyens humains et financiers des structures compétentes permettant la mise en œuvre d'études et de travaux dans le sens d'une préservation de la ressource.
 ▶ **E2** : RAS
 ▶ **E3** : RAS

Le scénario 2 vise à évaluer les effets des regroupements d'ores et déjà proposés pour alimenter la réflexion des services de l'Etat.

2.4.2.2 Objectif 4.2 - Protéger les captages du bassin des pollutions diffuses ponctuelles et accidentelles

N°	Mesure	Typologie d'action	Secteur géographique ciblé	Maître d'ouvrage pressenti	Niveau d'ambition	Coût d'investissement (€ HT)	Coût d'exploitation (€ HT)	Financements possibles	Participation à l'atteinte d'autres objectifs
150	Terminer la réalisation des DUP des captages AEP	Opérationnelle	Captages de Nesle-Normandeuse, Blangy sur Bresle, Marques "Fond de Cuignet"	MOA: Syndicats AEP Animation : EPTB de la Bresle	1	Coût de l'étude : 20 000€, chiffré pour 3 captages	Compris dans les coûts de fonctionnement des structures compétentes	AESN	Cf. Contribution globale pour les 3 autres enjeux
151	Mettre en œuvre les prescriptions des DUP des captages AEP	Opérationnelle	Captages du bassin versant	MOA: syndicats AEP, DDT Animation : EPTB de la Bresle	1	Aucun.	Variable.	Aucune.	
152	Réaliser des études BAC sur les captages prioritaires	Connaissance	Captages de Saint Martin au Bosc et de Nesle Normandeuse (étude en émergence) Captages prioritaires 3 et 4 SDAGE (4 captages)	Syndicat AEP concernés Animation : EPTB de la Bresle	1	40 000 € par étude chiffré pour 5 captages	Temps partiel (cf. 2.4.4.3)	AESN	
153	Réaliser des études BAC sur les captages prioritaires (SDAGE 3 et 4) et sur les captages classés 2 au SDAGE	Connaissance	Captages de classe 2 non abandonnés (14 captages)	Syndicat AEP concernés Animation : EPTB de la Bresle	2	40 000 € par étude chiffré pour 14 captages	Temps partiel (cf. 2.4.4.3)	AESN	
154	Réaliser des études BAC sur les captages de bonne qualité	Connaissance	Captages classés 1 au SDAGE (25 captages)	Syndicat AEP concernés Animation : EPTB de la Bresle	2	40 000 € par étude chiffré pour 25 captages	Temps partiel (cf. 2.4.4.3)	AESN	
155	Réaliser des études BAC sur l'ensemble des captages du bassin versant	Connaissance	Ensemble du bassin versant	Syndicat AEP concernés Animation : EPTB de la Bresle	3	40 000 € par étude	Temps partiel (cf. 2.4.4.3)	AESN	
156	Mettre en œuvre les programmes d'actions des études BAC	Opérationnelle	BAC de Guibermesnil et du Tronchoy (terminé), BAC de Monchaux-Soreng (terminé), BAC de Nesle Normandeuse (en émergence), BAC de Saint Martin au Bosc (en émergence)	MOA: Syndicats AEP Animation : EPTB de la Bresle	1	Ordre de grandeur : 150 000 et 500 000 € pour 1500 ha de Surface Agricole Utile, chiffré pour 11 captages (prioritaires et classés 2 au SDAGE et identifiés en scénario tendanciel comme pouvant se dégrader à l'avenir)		AESN	

Contribution globale de l'objectif aux autres enjeux / Liens pour une démarche intégrée



- E1 : Les actions de protection des captages (études et programmes d'actions BAC) vont dans le sens d'une amélioration de l'état de la masse d'eau souterraine.
- E2 : Certaines mesures BAC peuvent être de nature à limiter les transferts de polluants vers les milieux aquatiques à proximité des points de captage.
- E3 : Certaines mesures BAC peuvent être de nature à limiter le ruissellement rural.

Le scénario socle (scénario 1) en bref dans cet objectif :

Le scénario socle regroupe une grande partie des mesures. Il prévoit la réalisation d'études BAC sur les captages Grenelle et SDAGE 3 et 4 et la mise en œuvre des programmes d'actions.

La valeur ajoutée du scénario 2 par rapport au scénario socle :

Le scénario 2 prévoit également la réalisation d'études BAC sur les captages SDAGE niveau 2 présentant des tendances à la hausse des polluants ainsi que sur les captages de bonne qualité.

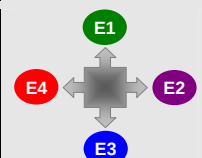
La valeur ajoutée du scénario 3 par rapport au scénario 2 :

Le scénario 3 la réalisation des études BAC sur tous les captages du bassin versant.

2.4.2.3 Objectif 4.3 - Sécuriser l'alimentation en eau potable

N°	Mesure	Typologie d'action	Secteur géographique ciblé	Maître d'ouvrage pressenti	Niveau d'ambition	Coût d'investissement (€ HT)	Coût d'exploitation (€ HT)	Financements possibles	Participation à l'atteinte d'autres objectifs
157	Réaliser les études de sécurisation de l'alimentation en eau potable nécessaires sur le bassin versant	Connaissance	Syndicats de Bray Bresle Picardie, Syndicat de la vallée d'Eaulne et Aumale PTAP: SI Urbain de la Basse Bresle	Syndicats AEP concernés	1	Coût de l'étude: 30 000€ chiffré pour deux études	Pas de coût de fonctionnement	CG 76	-
158	Réaliser les travaux de sécurisation de l'AEP	Opérationnelle	Syndicats de Bray Bresle Picardie, Syndicat de la vallée d'Eaulne et Aumale Région d'Eu, Saint Léger au Bois, SI Urbain de la Basse Bresle PTAP : SIAEP Blangy, Nesle Pierrecourt, Rieux Monchaux, Vieux Rouen sur Bresle	Syndicats AEP concernés	1	Étude de St Léger : 8 000 000€	Pas de coût de fonctionnement	CG 76	-
159	Sécuriser l'alimentation en eau potable sur l'ensemble du bassin versant	Opérationnelle	Formerie, Blargies, Eaux de Picardie, Aigneville, Vimeuse, Huppy, Translay, Tilloy Bouillancourt, Liger, Hornoy Thieulloy, Beaucamp le Vieux, Morvilliers Saint Saturnin	Syndicats AEP	3	5 fois les travaux préconisés à St Léger: 40 000 000€	Pas de coût de fonctionnement	CG 76	-
160	Inciter à systématiquement coupler des actions préventives aux actions curatives concernant l'alimentation en eau potable	Communication / Animation	Ensemble du bassin versant	EPTB de la Bresle auprès des syndicats AEP concernés	1	Pas de d'investissement	Compris dans le coût de fonctionnement de la cellule d'animation	AESN (conditionne le financement des actions curatives)	Contribution à l'enjeu 1

Contribution globale de l'objectif aux autres enjeux / Liens pour une démarche intégrée



- **E1** : Les actions préventives menées en complément des actions curatives vont dans le sens d'une amélioration de la qualité des eaux souterraines.
- **E2** : Les études d'incidences couplées à la connaissance des besoins des milieux aquatiques permettront la non dégradation d'écosystèmes fragiles.
- **E3** : RAS.

Le scénario 3 diffère du scénario socle par un élargissement de l'action à tout le bassin versant. Il n'y a pas de scénario intermédiaire ici.

2.4.3 Premières idées de règles relatives à l'enjeu n°4 pouvant intégrer le Règlement du SAGE en fonction de la Stratégie qui sera choisie

Aucune règle n'a été identifiée pour l'enjeu 4. Néanmoins, des règles relatives à cet enjeu pourront être proposées ultérieurement lors de la phase de rédaction du règlement.

2.4.4 Analyse des scénarios alternatifs

Les scénarios 1, 2 et 3 repris de manière synthétique sont les suivants (figurent les éléments nouveaux apportés par chaque scénario):

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Objectif 4.1 <i>Optimisation de la gouvernance de l'eau</i>	Accompagnement des regroupements des syndicats d'eau et d'assainissement	Évaluer les effets des regroupements d'ores et déjà proposés pour alimenter la réflexion des services de l'État	
Objectif 4.2 <i>Protéger les captages du bassin des pollutions diffuses ponctuelles et accidentelles</i>	Achever les études BAC en cours Réaliser les études BAC sur les captages Grenelle et SDAGE (3 et 4) Mettre en œuvre les programmes d'actions	Réaliser des études BAC sur les captages SDAGE 2 avec tendance à la hausse des polluants Réaliser des études BAC sur les captages de bonne qualité	Réaliser des études BAC sur l'ensemble des captages du bassin versant
Objectif 4.3 <i>Sécuriser l'alimentation en eau potable</i>	Dans ce cas l'ensemble des mesures constituent le scénario 1 et le scénario 3 porte l'ambition à tout le bassin versant		

Dans le cas de l'enjeu 4, il est considéré que la seule variable constitutive des scénarios est le secteur géographique de déploiement. Toutes les mesures proposées sont aisément développables à des échelles restreintes, il convient donc de toutes les envisager et ensuite de se fixer un objectif de réalisation sur tout le bassin versant.

2.4.4.1 Analyse par typologie d'action

Le graphique suivant récapitule la répartition des actions proposées par typologie pour chacun des trois scénarios :

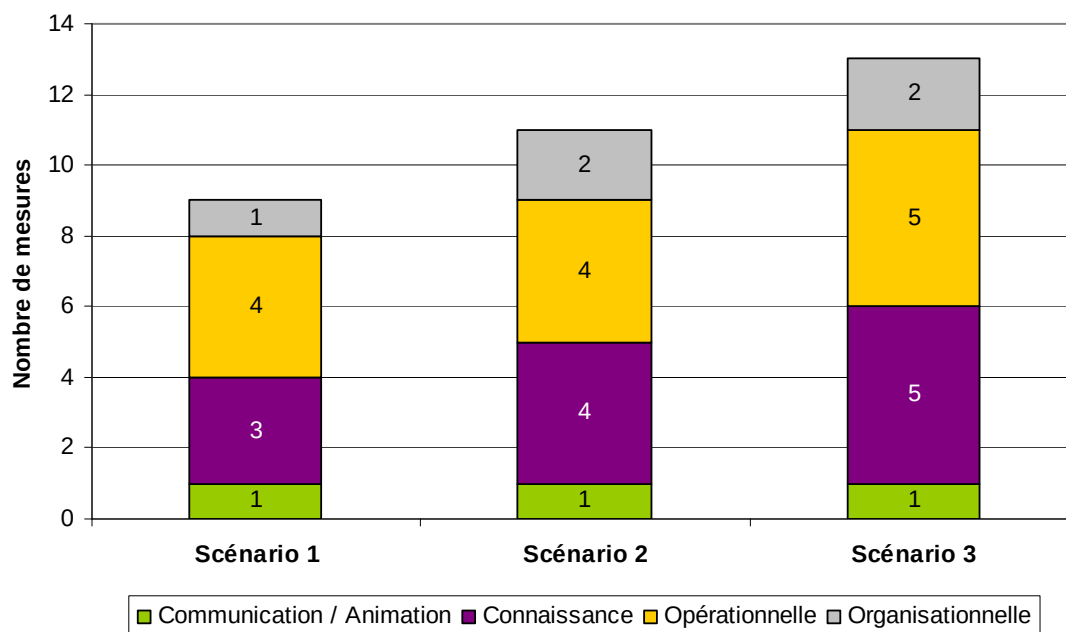


Figure 5 : Analyse par typologie d'actions – Enjeu 4

La gradation des scénarios est progressive pour cet enjeu et la répartition des actions par typologie est assez semblable.

2.4.4.2 Analyse sommaire des impacts environnementaux

L'évaluation sommaire des impacts environnementaux des actions préconisées dans les différents scénarii est présentée dans le tableau suivant :

Tableau 7 : Analyse sommaire des impacts environnementaux – Enjeu 4

		Santé humaine	Population	Diversité biologique	Faune et flore	Sols	Eau	Air	Bruit	Climat	Patrimoine culturel architectural et archéologique	Paysages	Energie et gaz à effet de serre
Objectif 4.1	Optimisation de la gouvernance de l'eau	RAS	Réduction du coût du service	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	Optimisation de la production
Objectif 4.2	Protéger les captages du bassin des pollutions diffuses et accidentelles	Réduction de risque sanitaire	Modifications des pratiques agricoles	Mesures de protection pouvant avoir un impact positif	Mesures de protection pouvant avoir un impact positif	Mesures de protection pouvant avoir un impact positif	Réduction des pollutions	RAS	RAS	RAS	RAS	Maintien d'éléments du paysage	RAS
Objectif 4.3	Sécuriser l'alimentation en eau potable	Garantie d'accès à l'eau potable	Coût des travaux	RAS	RAS	RAS	RAS	Emissions générées par les travaux	Bruit généré par les travaux	RAS	RAS	RAS	Emissions générées par les travaux

Il ressort de ce tableau que les mesures proposées dans les différentes variantes ont généralement aucun impact ou un impact positif sur les différents compartiments de l'environnement.

Un point d'attention ressort néanmoins : **le coût économique** des mesures de sécurisation de l'alimentation en eau potable. Il s'agit cependant d'un que la population peut consentir à payer au vu de l'enjeu sanitaire et écologique.

2.4.4.3 Analyse financière

L'évaluation des coûts globaux par objectif et par scénario sont répertoriés dans le tableau suivant :

Tableau 8 : Analyse financière des scénarios – Enjeu 4

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Objectif 4.1	- €	10 000.00 €	10 000.00 €
Objectif 4.2	4 395 000.00 €	5 395 000.00 €	5 395 000.00 €
Objectif 4.3	8 060 000.00 €	8 060 000.00 €	48 060 000.00 €
	12 455 000.00 €	13 465 000.00 €	53 465 000.00 €

Remarque :

Les travaux nécessaires à la sécurisation de l'alimentation en eau potable et les programmes d'actions BAC ont été chiffrés en moyenne mais devront être dimensionnés plus finement dans le cadre d'études préalables.

Par ailleurs, la mise en œuvre des actions d'animation de l'enjeu 4 représente **environ 0.1 équivalent temps plein** au sein de la structure porteuse du SAGE.

2.5 Leviers indispensables à l'atteinte des enjeux

2.5.1 Levier n°1 : développer la gouvernance, le portage partagé des projets du SAGE

L'atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau conduit à définir les politiques de gestion locale appropriées et **développer, renforcer, pérenniser la gouvernance** sur le territoire du SAGE. La protection de l'environnement et l'utilisation durable des ressources naturelles nécessite le développement de synergies entre tous les acteurs et le partage équitable et acceptable des efforts.

En particulier, la réussite du SAGE nécessite :

- ✓ une **maîtrise d'ouvrage** structurée, couvrant l'ensemble du territoire, et ayant des moyens humains et financiers suffisants pour ses missions ;
- ✓ dans le contexte interdépartemental et interrégional du bassin versant de la Bresle le développement d'une **synergie entre les services de l'État normands et picards** ;
- ✓ la **pérennité de sa structure porteuse** qui aura la charge d'animer, de réaliser, de suivre le SAGE et de porter certaines études ;
- ✓ **l'identification de cette structure porteuse et de ses compétences** par les autres acteurs du territoire par une communication efficace de sa part garante d'une sollicitation systématique ;
- ✓ le **partage et l'échange de la connaissance et des démarches en cours** entre les acteurs.

Liens avec les leviers du SDAGE :



► **Levier 1** : RAS

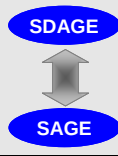
► **Levier 2** : Soutien des SAGE, des contrats, de l'animation.

2.5.2 Levier n°2 : améliorer et capitaliser la connaissance sur l'état des masses d'eau et des pressions

L'état de connaissance sur le territoire du SAGE est insuffisant à ce jour. Pour la réussite du SAGE, l'amélioration et la capitalisation d'une connaissance supplémentaire est indispensable pour :

- ✓ juger de **l'état actuel et futur des masses d'eau** de façon fiable ;
- ✓ comprendre l'ensemble des **processus influant sur l'état des masses d'eau** ;
- ✓ juger de **l'efficacité des actions** proposées sur le territoire, notamment via les indicateurs de suivi qui seront proposées action par action.

Liens avec les leviers du SDAGE :



SDAGE

- ▶ **Levier 1** : Soutien des recherches, études et opérations pilotes (acquisition, bancarisation et exploitation des données)

SAGE

- ▶ **Levier 2** : RAS.

2.5.3 Levier n°3 : informer, sensibiliser et former aux enjeux de l'eau

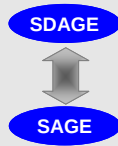
La réussite du SAGE dépendant de l'implication d'un grand nombre d'acteurs sur le territoire, il apparaît indispensable de les informer, les former et les sensibiliser sur le SAGE et ses enjeux.

Il serait en particulier nécessaire :

- ✓ **d'informer le grand public** notamment en **renforçant la pédagogie** sur l'eau et les milieux aquatiques associés ;
- ✓ de **sensibiliser** pour impulser un changement de pratiques plus respectueuses de l'eau et des milieux aquatiques (meilleure connaissance et appropriation du risque inondation, respect par les riverains d'un entretien raisonné des rivières, réduction des pollutions, économie d'eau...) ;
- ✓ de **valoriser les expériences** du bassin versant et d'autres territoires et de les enrichir des expériences menées sur d'autres territoires.

Ce levier d'information et de sensibilisation pourra passer par la mise en place d'un **observatoire de l'eau** où pourront être diffusées les données relatives à l'état des masses d'eau et des milieux aquatiques, aux pressions qui s'exercent, aux démarches mises en œuvre.

Liens avec les leviers du SDAGE :



► **Levier 1** : RAS

► **Levier 2** : Soutien de la diffusion des données sur l'état des milieux et sur les pressions qui s'exercent sur ces milieux.

2.6 Synthèse et conclusions

Dans cette partie sont présentés des éléments de synthèse concernant l'ensemble des actions qui sont proposées en 3 variantes. Pour réaliser cette analyse, les scénarios suivants ont été choisis :

Scenario 1 : somme des actions de niveau d'ambition 1

Scenario 2 : somme des actions de niveaux d'ambition 1 et 2

Scenario 3 : somme des actions de niveaux d'ambition 1, 2 et 3

Ces scénarios donnent ainsi une fourchette possible et un scénario moyen. La stratégie que la CLE choisira ne sera pas nécessaire l'un de ces trois scénarios, mais une combinaison de ceux-ci qui répond à chaque enjeu du territoire de manière suffisante et proportionnée.

Cette vision est cependant assez réductrice puisque les enjeux du territoire sont en interaction, comme le résume de manière simplifiée la Figure 6 :

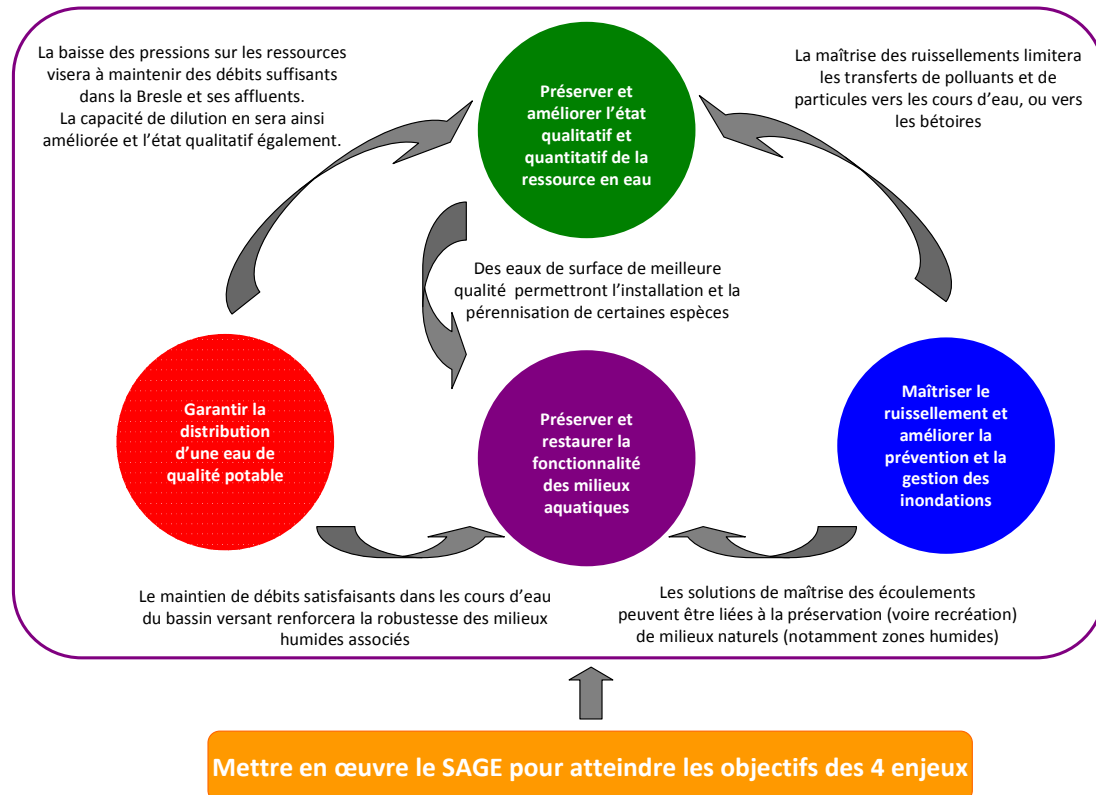


Figure 6 : Schéma d'interaction entre enjeux

La construction modulaire des variantes par enjeu et par objectif permettra cependant à la CLE de bâtir son propre scénario, sa **stratégie** pour le SAGE, par exemple en se fixant un niveau d'ambition plus fort pour un objectif considéré comme prioritaire ou plus efficace.

Exemple : choix d'un niveau d'ambition maximal pour l'objectif 4 de l'enjeu 2 car il contribue positivement à tous les enjeux du SAGE.

Les chapitres ci-dessous récapitulent quelques données globales de chacun des 3 scénarios pour donner une vision synthétique à la CLE.

2.6.1 Nombre de dispositions et typologies d'actions par scénario

Ce graphique représente le nombre d'actions par enjeu selon le scénario adopté (et leur répartition en pourcentage) :

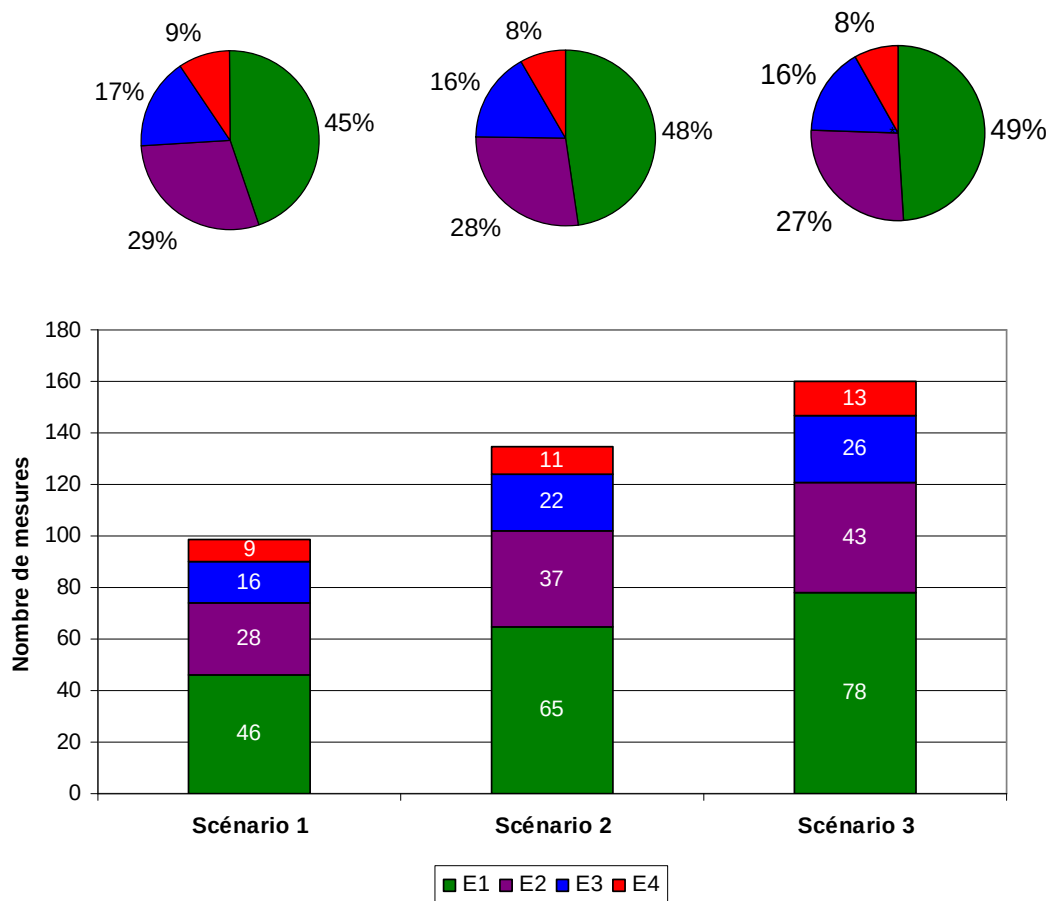


Figure 7 : Nombres d'actions proposées par enjeu

On peut voir que le scénario à minima serait composé de 96 actions alors que le scénario ambitieux serait composé de 160 actions. L'évolution de la répartition des actions est stable entre les trois scénarios (en pourcentage) ce qui marque que chaque scénario continue à accorder une importance équivalente aux 4 enjeux. Aucun scénario ne fait l'impasse sur l'un des enjeux ou l'un des objectifs définis.

Coût total par scénario

Ce tableau récapitule le coût du SAGE selon chacun des scénarios envisagés. D'après ces éléments, on aboutirait donc à un coût compris entre 34 et 78 millions d'euros hors taxes, sachant que certaines actions opérationnelles non dimensionnées à ce jour s'ajouteront à ces chiffrages. Par ailleurs, il faut également rappeler que ces chiffrages sont basés sur des hypothèses de dimensionnement et des coûts moyens issus de retour d'expérience. Ils ne présagent pas d'une estimation exacte et des marges d'erreur existent probablement.

Tableau 9 : Évaluation des coûts totaux sur 10 ans par scénario

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Enjeu 1	11 656 800.00 €	13 241 800.00 €	14 385 800.00 €
Enjeu 2	11 780 000.00 €	12 105 000.00 €	12 315 000.00 €
Enjeu 3	2 482 600.00 €	2 564 600.00 €	2 812 600.00 €
Enjeu 4	12 455 000.00 €	13 465 000.00 €	53 465 000.00 €
TOTAL ACTIONS	38 374 400.00 €	41 376 400.00 €	82 978 400.00 €
POSTES EPTB¹¹	1 279 899.08 €	1 707 192.66 €	2 000 311.93 €
TOTAL	39 654 299.08 €	43 083 592.66 €	84 978 711.93 €

Si ces coûts sont importants nous pouvons noter :

- ✓ Qu'ils sont comparables à ceux d'autres SAGE en cours de mise en œuvre ou de réalisation (à surface et population proche),
- ✓ Qu'ils marquent des positionnements forts sur chacun des enjeux. Il est possible de noter tout particulièrement le « poids » de l'enjeu 2 (très homogène entre les 3 scénarios) qui concrétiserait ainsi une volonté réelle de la CLE de traiter ce sujet relativement nouveau et centrale dans l'appréciation du bon état des masses d'eau de surface.

Nous pouvons également rappeler à la CLE qu'une grande partie des montants estimés ici peuvent faire l'objet de subventions de la part de différents partenaires. Le montant total ne doit donc être un frein trop important au choix ou à la constitution d'un scénario.

Il est également intéressant de noter les ratios suivants traduisant, par scénario, l'investissement par habitant ou par m³ prélevé dans le bassin par an (cf. tableau ci-dessous).¹²

Tableau 10 : Coûts des scénarios par habitant et m³ prélevé

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Coût par habitant et par an (base 10 ans)	58 €/an/hab	63 €/an/hab	155 €/an/hab
Coût par m³ prélevé et par an (base 10 ans)	0,47 €/m ³ /an	0,51 €/m ³ /an	1.2 €/m ³ /an

¹¹ La version 2 du rapport présentait les coûts sur 1 an, le calcul a été corrigé pour présenter le coût du SAGE (actions et coûts d'animation) sur 10 ans.

¹² Les chiffres sont ceux de 2009 pour la population et de 2011 pour les m³ prélevés.

ANNEXE 1

COÛTS NON ÉVALUÉS ET COÛTS INDUITS DES PISTES D' ACTIONS

		Coût non évalué (non chiffrable à ce stade)	Coûts induits
E1	O1.1 - Améliorer la connaissance sur l'état qualitatif des masses d'eau	Aucun.	Aucun.
	O1.2 - Connaître et diminuer les pressions d'origine agricole	Aucun.	Toutes les pistes d'action de cet objectif demandent un temps d'animation au sein des structures partenaires
	O1.3 - Limiter le transfert de polluants et matière vers les masses d'eau par ruissellement	Piste d'action 22 : dépend des actions préconisées	Aucun.
	O1.4 - Connaître et diminuer les rejets issus des zones urbanisées	Pistes d'action 29 et 30 : dépend des travaux à réaliser (coûts unitaires donnés à titre indicatif)	Pistes d'action 38 et 39 : réhabilitation des dispositifs ANC
	O1.5 - Connaître et diminuer les pressions issues des activités industrielles et artisanales	Pistes d'action 46, 48 et 49 : dépend des travaux à réaliser (coûts unitaires donnés à titre indicatif)	Aucun.
	O1.6 - Améliorer la connaissance sur l'état et le fonctionnement quantitatif des masses d'eau	Aucun.	Aucun.
	O1.7 - Améliorer la qualité de la masse d'eau côtière	Aucun.	Piste d'action 65 : coûts de mise en œuvre des profils au sein de chaque porteur d'action
	O1.8 - Réduire la pression quantitative sur la ressource	Piste d'action 76 : dépend des travaux à réaliser	Aucun.
E2	O2.1 - Structurer la gouvernance des milieux aquatiques sur le bassin versant	Aucun.	Temps de restructuration et de prise de compétence des structures existantes
	O2.2 - Améliorer la gestion des cours d'eau sur le bassin versant	Aucun.	Aucun.
	O2.3 - Restaurer les continuités écologiques transversales et longitudinales sur la Bresle et ses affluents	Pistes d'action 97-100 et 105 : dépend des travaux à réaliser	Pistes d'action 97-100
	O2.4 - Connaître, préserver et reconquérir les zones humides	Pistes d'action 118 et 120 : dépend des travaux à réaliser	Pistes d'action 110, 111, 113, 114, 115
	O2.5 - Développer les initiatives trames vertes et bleues	Piste d'action 121 : dépend des travaux à réaliser	Aucun.
E3	O3.1 - Connaître le risque érosion et le risque d'inondation par ruissellement	Aucun.	Aucun.
	O3.2 - Lutter contre les phénomènes d'érosion des sols et de ruissellement	Aucun.	Pistes d'action 127-131
	O3.3 - Limiter les apports par ruissellement issu des zones urbanisées	Piste d'action 136 : dépend des mesures préconisées	Pistes d'action 136-137
	O3.4 - Connaître le risque inondation par débordement	Aucun.	Aucun.
	O3.5 - Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens	Piste d'action 146 : dépend des mesures d'interdiction, des prescriptions et des recommandations du PPRm	Piste d'action 146
	O3.6 - Développer la culture du risque inondation	Aucun.	Aucun.
E4	O4.1 - Optimisation de la gouvernance eau et assainissement	Aucun.	Aucun.
	O4.2 - Protéger les captages du bassin des pollutions diffuses ponctuelles et accidentelles	Aucun.	Piste d'action 156
	O4.3 - Sécuriser l'alimentation en eau potable	Aucun.	Aucun.